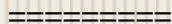


**REPUBLIQUE DU MALI**  
**Un Peuple-Un But- Une Foi**



**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL**

**PLAN NATIONAL  
D'INVESTISSEMENT DANS LE  
SECTEUR AGRICOLE**

**2014**

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
BM	Banque Mondiale
BNDA	Banque Nationale pour le Développement Agricole
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CMDT	Compagnie Malienne de Développement des Textiles
CNRA	Comité National de la Recherche Agricole
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
DNCC	Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence
DNPIA	Direction Nationale des Productions et Industries Animales
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
EAC	Enquête Agricole de Conjoncture
EMEP	Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté
FAO	Organisation Mondiale de l'Agriculture et de l'Alimentation
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GMM	Grands Moulins du Mali
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
IER	Institut d'Economie Rurale
LOA	Loi d'Orientation Agricole
OMA	Observatoire des Marchés Agricoles
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ON	Office du Niger
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
OPA	Organisations Professionnelles Agricoles
OPAM	Office des Produits Agricoles du Mali
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCDA	Programme Compétitivité et Diversification Agricole
PIB	Produit Intérieur Brut
PIBA	Produit Intérieur Brut Agricole
PIV	Périmètre Irrigué Villageois
PNIP	Programme National d'Irrigation de Proximité
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RPGH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAP	Service d'Alerte Précoce
SFD	Système Financier Décentralisé
SNRA	Système National de Recherche Agricole
SUKALA	Complexe Sucrier du Kala Supérieur
TEC	Tarif Extérieur Commun
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

# CONTENU

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	2
<b>I.CONTEXTE ET JUSTIFICATION</b> .....	5
1.2 Lien avec les plans sous régional et continental .....	6
1.3 La finalisation du Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole .....	8
<b>II.PRESENTATION DU SECTEUR AGRICOLE</b> .....	8
2.1 Le contexte national .....	8
2.2 Le contexte agricole .....	9
<b>2.2.1 Les potentialités</b> .....	9
<b>2.2.2 Les modalités d'exploitation agricole</b> .....	10
<b>2.2.3 Les performances</b> .....	11
<b>2.2.4 La situation alimentaire et nutritionnelle</b> .....	13
<b>2.2.5 Les Contraintes et défis</b> .....	13
2.3 Les cadres de planification et de gestion.....	14
<b>2.3.1 Les cadres de planification agricole</b> .....	14
<b>2.3.2 Le cadre institutionnel</b> .....	17
2.4 Les actions gouvernementales en cours .....	19
2.5 Les prévisions de croissance et l'engagement politique en faveur du secteur agricole .	21
<b>III. CHAMP COUVERT, OBJECTIFS ET STRATEGIES</b> .....	22
3.1 Le champ couvert et les composantes stratégiques .....	22
4.1 Programme de renforcement des capacités .....	28
4.2 Programme des investissements.....	31
4.3 Programme de production/productivité.....	34
4.4 Programme Recherche/Formation.....	37
4.5 Programme Sécurité alimentaire et nutritionnel.....	38
<b>V. LE CADRE DE RESULTATS DU PNISA 2015-2025</b> .....	39
<b>VI. EVALUATION DES COUTS DU PNISA</b> .....	41
6.1 Evaluation des coûts du PNISA .....	41
6.2 Inventaire des financements en cours et des engagements nationaux.....	41
6.3 Evaluation des besoins en financements additionnels à rechercher .....	44
<b>VII. ANALYSE DE LA RENTABILITE ECONOMIQUE DU PNISA</b> .....	44

<b>VIII. CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION</b> ....	47
<b>IX. SYNERGIE ENTRE LES PROGRAMMES</b> .....	55
<b>X. IMPLICATION POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES</b> .....	56
<b>XI. MESURES DE SAUVEGARDE OU D'ACCOMPAGNEMENT</b> .....	56
<b>XII. EVALUATION DES RISQUES</b> .....	57
<b>ANNEXE</b> .....	58

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Mali a adopté le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) au sommet de Maputo en juillet 2003 et signé dans le cadre de sa mise en œuvre l'accord qui engage les pays de l'Union Africaine à consacrer au moins 10 % de leurs budgets nationaux aux investissements agricoles en vue d'atteindre un taux de croissance agricole d'au moins 6 % par an. Le pays a également souscrit aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, énoncés en 2005 par les Partenaires au développement.

La mise en œuvre de ces dispositions intervient dans un contexte national marqué par : i) la promulgation, en août 2006, de la Loi d'Orientation Agricole, ii) la formulation du CSCR 2007-2011 servant de cadre de référence des politiques et stratégies en matière de lutte contre la pauvreté à moyen terme du Gouvernement, iii) la signature avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de la « Stratégie Commune d'Assistance Pays –SCAP » en janvier 2008, iv) la décision conjointe prise en juin 2008 par le Gouvernement et les PTF d'orienter les actions de développement agricole vers une approche sectorielle et des appuis budgétaires sectoriels.

Le processus de passage à l'approche « sectorielle » du développement agricole a été lancé en octobre 2008 par la définition d'une vision commune et l'élaboration d'un Plan de Passage validé par les autorités et l'ensemble des acteurs non étatiques en mai 2009. L'objectif général recherché est la mise en place cohérente d'instruments d'une gestion efficace des investissements publics dans le secteur Agricole. Conformément aux prescriptions de la Loi d'orientation Agricole (LOA), le plan de passage à l'approche sectorielle prévoit prioritairement à court terme l'élaboration de la Politique de Développement Agricole (PDA) et de son plan d'actions décennal, le Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA) qui doit tenir compte des axes prioritaires dudit secteur, de ses besoins financiers et des missions des acteurs impliqués.

A cet effet, un Comité préparatoire du Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA) a été créé par Décret N° 08-610/PM-RM du 9 octobre 2008, avec pour mission d'assurer la validation des documents relatifs à la construction du PNISA. La démarche de formulation a débuté par une lecture croisée de l'ensemble des documents de politiques et de stratégies dans le domaine du développement Agricole. Les propositions méthodologiques relatives à la définition et à l'architecture du PNISA ont été affinées au cours d'ateliers régionaux et nationaux tenus en octobre et novembre 2008, impliquant tous les acteurs étatiques et non étatiques. Les résultats ont été présentés lors de la première revue conjointe du secteur en juin 2009 (Etat-Profession Agricole-PTF) et validés par le Comité Préparatoire en sa deuxième session du 14 décembre 2009.

## **1.2 Lien avec les plans sous régional et continental**

Parallèlement à l'initiative nationale, le processus de formulation de Plans Agricoles dans le cadre du PDDAA /NEPAD a démarré au Mali sous la conduite de la CEDEAO qui a reçu mandat d'assurer la coordination et l'harmonisation de la mise en œuvre du PDDAA au sein de son espace régional, en adéquation avec les engagements pris à Maputo (2003) et les principes de la Déclaration de Paris (2005). Dans ce contexte, la finalité était de disposer rapidement pour financement au niveau de chaque pays membre d'un Plan national d'investissement agricole 2011-2015 en vue de booster la réalisation de l'OMD<sup>1</sup> de réduction de la pauvreté. Toutefois, selon les principes du PDDAA/NEPAD réaffirmés à la rencontre d'Addis-Abeba en septembre 2009, les processus PNIA doivent s'immerger dans les initiatives déjà existantes comme instrument de renforcement des stratégies et programmes nationaux. Ainsi, dans le contexte spécifique du Mali, le processus PNIA/ CEDEAO s'est inséré dans celui du plan de passage à l'approche sectorielle pour le développement rural. Cette disposition a permis de faire le lien avec les niveaux sous régional et continental dans le cadre du PDDAA pour la formulation par le pays du Plan National d'Investissement Prioritaire dans le Secteur Agricole (PNIP-SA) correspondant aux premières actions de mise en œuvre du PNISA dans une perspective quinquennale (2011-2015), pendant que l'élaboration du PNISA devrait continuer jusqu'en fin 2012.

L'élaboration de cette première phase prioritaire s'est déroulée à travers un processus participatif, progressif et itératif ayant impliqué l'ensemble des parties prenantes. Dans ce cadre, un groupe technique d'analyse du secteur et un comité de gestion ont été simultanément mis en place sous l'égide respectivement des Ministères de l'Agriculture par Décision N°09-00087/MA-SG du 7 Mai 2009 et de celui en charge de l'Intégration Africaine par Décision N°003/MMEIA-SG du 07 Mai 2009. Ces groupes ont bénéficié pour les travaux de l'appui d'une équipe de consultants en charge de la modélisation avec l'assistance technique de l'IFPRI et le soutien financier de la CEDEAO.

Les travaux ont abouti à la préparation du projet de « Pacte ECOWAP/PDDAA » et de deux types de documents appelés « brochures » et « brèves » faisant une synthèse de la revue et l'analyse des stratégies de promotion du secteur en fixant les options d'investissements et les besoins financiers. Ces documents ont été validés lors d'un atelier national tenu le 24 septembre 2009 avant d'être présentés à la Table Ronde qui a regroupé les 12 et 13 octobre 2009 l'ensemble des parties prenantes du secteur agricole du pays, de même que les représentants de l'Union Africaine et de la CEDEAO. La Table Ronde a enregistré la signature par le Gouvernement du Mali et ses partenaires du « Pacte ECOWAP/PDDAA pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi/évaluation du PNISA dans le cadre de la Loi d'orientation agricole et du Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté ».

---

<sup>1</sup>Objectifs du Millénaire pour le Développement

Ce PACTE fédère les processus sous régional et national et établit un cadre de partenariat entre le Gouvernement du Mali, l'Union africaine, la CEDEAO, la profession agricole, les collectivités territoriales, les associations et organisations de la société civile, le secteur privé et les Partenaires Techniques et Financiers en créant les conditions d'une meilleure coordination des politiques en matière de développement rural.

Dans la suite de ce processus, le Plan National d'Investissement Prioritaire dans le Secteur Agricole (PNIP-SA) du Mali a été élaboré en harmonisant sa structure avec l'architecture du PNISA. Il a été soumis à la revue externe NEPAD/CEDEAO du 4 au 6 juin 2010, relu par les signataires maliens du pacte avec le concours d'une équipe d'appui MSU-INSHA et présenté au Business meeting du PDDAA tenu à Dakar du 14 au 17 juin 2010.

Pour sa finalisation, le document du PNIP-SA a été soumis successivement : i) le 30/07/2010 au Comité interministériel de suivi du plan de passage à l'Approche Sectorielle- PNISA (créé par décision N° 10- 00122/ MA-SG du 28 avril 2010) ; ii) le 03/08/2010 aux Partenaires signataires du Pacte (y compris les PTF) ; iii) du 15 au 19 septembre 2010 à la mission d'appui /pays de la CEDEAO ; iv) du 20 au 24 septembre 2010 à l'équipe indépendante CEDEAO/NEPAD de revue externe complémentaire pour la prise en charge des recommandations précédemment formulées.

Le Business meeting réunissant l'ensemble des acteurs nationaux, des représentants des PTF et de la CEDEAO autour du PNIP-SA pour sa validation s'est tenu les 4 et 5 novembre 2010 à Bamako. Conformément aux recommandations dudit meeting, le plan post-pacte a ensuite fait l'objet d'une relecture de ses coûts avec l'appui technique de l'USAID.

Le Mali a formulé et transmis dans le cadre du PNIP-SA trois requêtes aux appels de propositions du Fonds Mondial pour la Sécurité Alimentaire (GAFSP) mis en place en appui au PDDAA (en septembre 2010, mars 2012 et juin 2013). La dernière requête a bénéficié d'un financement de 37,4 millions de dollars pour les études de faisabilité en cours d'un projet de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali. Par ailleurs, un volet « appui à l'approche sectorielle » a été intégré dans la formulation du Projet d'Accroissement de la Productivité Agricole au Mali (PAPAM) - d'envergure nationale et couvrant la période 2011-2016. Depuis lors les Projets et Programmes du secteur sont analysés selon l'architecture du PNISA en vue de déterminer les niveaux de financement des différentes composantes.

### **1.3 Finalisation du Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole**

La logique d'intervention du plan de passage à l'approche sectorielle s'est poursuivie avec l'élaboration du document de la PDA et le lancement de diverses études, notamment celle portant sur l'inventaire des besoins au niveau des 703 communes du pays dans la perspective d'une meilleure orientation/ affinement de la construction du PNISA.

La Commission Nationale d'élaboration de la Politique de Développement Agricole mise en place (Décision N°10-0335/MA-SG du 29/11/2010) a produit, à travers une série d'ateliers, le document d'avant-projet de la PDA qui a été présenté au groupe interministériel de suivi et de supervision du PASDR en septembre 2011. Ce document a été relu novembre 2011 (par un groupe restreint d'experts, convoqués par Décision N° 2011-0292/MA-SG du 27 octobre 2011). Le dialogue politique engagé avec les différents acteurs sectoriels autour de ce document a été interrompu par la crise politico sécuritaire et institutionnelle survenue en 2012.

La PDA a été validée le 1<sup>er</sup> août 2013. A cette date, il est apparu la nécessité de partir d'une situation de référence post crise et d'intégrer les orientations de la PDA à l'exercice actuel de finalisation du PNISA.

Pour ce faire, huit (8) commissions techniques spécifiques correspondant à des groupes thématiques centrés sur les axes d'orientation de la PDA ont été constituées par décision N°0119 /MDR-SG du 17 mars 2014. En termes de processus, la mise en cohérence des résultats des travaux des CTS menés en atelier à Ségou est assurée par une commission technique restreinte chargée entre autres : d'établir les projections, évaluer les coûts des programmes et sous-programmes, élaborer le plan d'action et les mécanismes de mise en œuvre du plan.

## **II. PRESENTATION DU SECTEUR AGRICOLE**

### **2.1. Le contexte national**

Pays sahélien enclavé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Mali couvre une superficie de 1 241 238 km<sup>2</sup> et comptait au recensement général de la population de 2009, une population de 14 528 662 habitants dont 77 % est rurale et 46 % de moins de 15 ans. Elle enregistre une légère prédominance des femmes (51 %) et se concentre principalement dans la partie sud du pays et le long du fleuve Niger. Avec un taux de croissance annuel de 3,6 %, la population sera d'environ 25,5 millions habitants en 2025.

La structure administrative du pays se compose de huit (8) Régions (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, et Kidal), un District, celui de Bamako la capitale, quarante-neuf (49) Cercles, et 703 Communes dont 96 urbaines. L'économie malienne repose

pour l'essentiel sur le secteur rural dont les activités sont-elles mêmes fortement influencées par les aléas climatiques.

La croissance économique globale avec un taux de 5,8 % en 2010 est principalement soutenue par les sous-secteurs de l'agriculture vivrière et de l'élevage ainsi que les sous-secteurs des bâtiments et du commerce. Le secteur primaire a contribué en moyenne pour 39 % au PIB sur la période 2006-2010 (INSTAT 2012). Dans la formation du PIBA sur la même période, les céréales sèches (mil, sorgho, maïs, fonio) ont représenté en moyenne 43 %, suivies par l'élevage 23 %, le riz 13 % et le coton 3 %. En terme nominal, le secteur primaire a enregistré en moyenne une croissance réelle positive de 10,3 % sur la période 2006-2010.

L'amélioration de la croissance n'a pas empêché l'incidence de la pauvreté de demeurer encore élevée. La proportion de la population malienne vivant en dessous du seuil de pauvreté de 1,25 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA) était de 50,4 % en 2011. L'indice de la pauvreté était de 43,6 % en 2010, avec un taux de pauvreté de 22,1 %, un écart de pauvreté de 5,3 et une gravité de la pauvreté estimée à 1,9. L'extrême pauvreté (incapacité de répondre aux besoins nutritionnels de base) concernait 22 % de la population en 2010. Le milieu rural qui représente 77 % de la population contribue pour 81 % à l'incidence de la pauvreté. L'analyse de l'incidence de la pauvreté par groupe socio-économique montre que ce sont les agriculteurs qui sont les plus pauvres avec un taux de pauvreté de 57 %. Ainsi, la pauvreté reste de façon structurelle un phénomène essentiellement rural. Aussi, toute politique de réduction de la pauvreté en faveur des agriculteurs est bénéfique pour l'ensemble du pays.

## **2.2. Le contexte agricole**

### ***2.2.1 Les potentialités***

Au plan physique, les potentialités et les atouts du secteur Agricole sont énormes. Environ 43,7 millions ha de terres sont utilisables pour l'agriculture et l'élevage. Sur l'ensemble des terres cultivables, seuls 5,2 millions d'ha (11,9 %) sont cultivés annuellement dont moins de 300 000 ha bénéficient d'autres sources d'eau que la pluie, avec 120.000 ha irrigués en maîtrise totale de l'eau. Le pays dispose également d'importantes ressources en eaux souterraines et de surface. Ces dernières, principalement constituées par les fleuves Niger et Sénégal et leurs affluents forment deux bassins versants offrant un potentiel irrigable estimé à plus de 2,2 millions d'ha. Le Delta intérieur du Niger qui s'étend sur plus de 30 000 km<sup>2</sup> est un site écologique particulier avec un potentiel agro-sylvo-pastoral significatif.

Les superficies des pâturages sont estimées à plus de 30 millions d'hectares sur lesquels seulement près de 1/3 est exploité à cause surtout de l'insuffisance de l'accès à l'eau et les pertes diverses, notamment par piétinement, par les feux et par les effets de l'érosion des parcours. Le cheptel, l'un des plus importants de la sous-région, est majoritairement composé de bovins avec plus de 9 721 300 têtes, suivis des ovins-caprins avec 31 297 500 têtes, des camelins avec 959 500 têtes et de la volaille traditionnelle avec des effectifs évalués à près de 35 095 600 sujets (DNPIA, 2012).

Le domaine forestier couvre près de 100 millions d'hectares sur lesquels uniquement 21 millions (soit 17 % du territoire national) sont exploités et son taux de régénération est estimé à 7 millions de tonnes par an. La faune y est importante et diversifiée quoique faiblement protégée. Le potentiel de production de poisson est supérieur à 200 000 tonnes par an et dispose de ressources en terres aménageables pour l'aquaculture évaluées à 895 000 hectares (MEP, DNP).

### ***2.2.2 Les modalités d'exploitation agricole***

Au plan socio-économique, on dénombre 800 000 exploitations agricoles dont environ 700 000, soit 86 %, pratiquent l'agriculture tandis que 100 000 exploitations correspondent à des éleveurs stricts ou des pêcheurs (RGA ; CPS/SDR ; 2005). Selon les données de ce recensement, 54 % des exploitations possèdent au moins une charrue, 72 % des superficies, soit 2 358 308 ha cultivés à la traction animale pendant que 17 % sont en manuel et à peine 1 % en motorisé.

La diversité agro écologique se traduit par celle des systèmes de production Agricole relevant de quatre grands pôles d'activités : l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation forestière y compris la chasse. La production agricole porte sur des cultures vivrières (riz, mil, sorgho, maïs, fonio) industrielles (principalement le coton et arachide) et des cultures fruitières et horticoles.

L'élevage concerne plusieurs espèces d'animaux avec une prédominance du cheptel ruminant. Les systèmes d'élevage sont : i) de type extensif nomade, parfois associé à l'agriculture d'oasis à l'extrême nord ; ii) de type extensif transhumant au Nord, à l'Ouest et au Centre du pays ; iii) semi sédentaire et sédentaire au centre et au Sud.

Dans les zones centre et sud, on rencontre : les systèmes agro-pastoraux à base de céréales pluviales/irriguées et ou de coton/céréales sèches. La pêche continentale constitue un autre système de production agricole significatif, pratiqué par des pêcheurs migrants localisés le long des principaux cours d'eau (Niger, Sénégal) et dans les zones lacustres (Débo, Télé, Faguibine et Fati) et des pêcheurs sédentaires exerçant le long des affluents du Niger et du Sénégal, principalement au niveau des lacs de retenue des barrages de Sélingué et de Manantali. Comme activité récente, on note une intensification de la pisciculture autour des centres urbains et à travers le développement de la pisciculture artisanale communale et l'aquaculture. La production annuelle de poisson provient majoritairement du delta intérieur du Niger (Mopti) qui est également une importante zone de fraie. Avec les sécheresses et la diminution des débits du fleuve, les activités de pêche sont de plus en plus associées à l'agriculture ou à l'artisanat.

L'exploitation des domaines forestiers, à travers le prélèvement des pâturages aériens, les coupes de bois et les produits forestiers non ligneux (PFNL) dont la cueillette, l'apiculture, la pharmacopée, etc. constitue également une composante essentielle des activités économiques du secteur agricole. Les prélèvements dans ce cadre font l'objet de peu de suivi, entraînant actuellement une perte du potentiel liée aux pressions exercées sur les forêts.

Deux grands types d'exploitations agricoles se distinguent :

*\*L'exploitation Agricole familiale* constituée d'un ou de plusieurs membres unis par des liens de parenté ou des us et coutumes et exploitant en commun les facteurs de production en vue de générer des ressources sous la direction d'un des membres, désigné chef d'exploitation, qu'il soit de sexe masculin ou féminin. Le chef d'exploitation assure la maîtrise d'œuvre et veille à l'exploitation optimale des facteurs de production. Il exerce cette activité à titre principal et représente l'exploitation dans tous les actes de la vie civile.

L'exploitation agricole familiale est généralement caractérisée par sa petite taille, un équipement rudimentaire et le recours à une main-d'œuvre constituée essentiellement par les membres de l'exploitation. Le système d'exploitation, généralement localisé dans des zones faiblement encadrées, est peu productif, avec une sous-utilisation des engrais minéraux et des semences améliorées sur les cultures.

*\*L'entreprise Agricole* gérée à titre individuel ou en société et employant exclusivement une main-d'œuvre salariée conformément à la législation du Travail en vigueur. Elle est davantage orientée sur la conduite de productions commerciales destinées au marché, le recours à certains facteurs modernes de production (culture attelée et/ou motorisée, engrais, semences améliorées) et la présence d'un environnement général plus favorable (crédit, circuits de collecte des produits, proximité des marchés) liée à son encadrement par des services publics.

### **2.2.3 Les performances**

Les performances du secteur primaire restent caractérisées par des niveaux fluctuants des productions Agricoles qui s'expliquent généralement par l'occurrence d'aléas climatiques (sécheresses, inondations), mais aussi d'attaques de déprédateurs, d'épizooties et de feux involontaires.

Au plan agricole, la production disponible par habitant et par an a toujours été supérieure à la norme FAO de consommation en céréales qui est de 114 kg par personne. Elle a été portée, à compter de la campagne agricole 2003/2004 de 204 kg de céréales par an et par personne à 249 kg en 2013-2014).

L'offre en viandes, généralement estimée sur la base des abattages contrôlés- qui représentent environ le tiers des abattages totaux permet de répondre à la demande évaluée à 91 300 tonnes en 2006 sur la base d'une consommation de 8,34 kg/hbt/an. Contrairement aux villes et aux chefs-lieux de communes, la disponibilité de viandes dans les villages n'est pas quotidienne. Les exportations sur pied ont porté en 2012 sur : 207 300 têtes de bovins, 358 800 d'ovins, 34 200 de caprins, 1 600 d'équins, 1 190 d'asins, 7 700 de camelins, 637 400 de volailles et 440 de porcins en direction des pays de la sous-région ouest africaine et du Maghreb.

L'offre en lait est supérieure en général à la demande pendant la saison des pluies, notamment en milieu rural. La disponibilité de lait est estimée à 38 litres de lait local par habitant par an

sur la base d'une production mensuelle de lait de 343 millions de litres dont 98 % issus des élevages traditionnels.

La production du secteur de la pêche en 2012 était de 5 460 tonnes de poissons fumés, 1 986 tonnes de poissons séchés, 1 330 tonnes de poissons brûlés et 9 610 tonnes de poissons frais, soit une production totale estimée à environ 71 250 tonnes sur lesquelles 19,920 tonnes de poisson frais et 75,350 tonnes de poisson fumé ont été exportées dans les pays voisins à partir du port de pêche de Mopti.

En matière de gestion durable des ressources forestières et fauniques, les résultats obtenus en 2013-2014 sont les suivants : i) l'élaboration et l'adoption de textes relatifs au classement de 4 réserves de la faune ; ii) l'aménagement de 252 220 hectares de massifs forestiers villageois ; iii) la production de 44 430 796 plants ; iv) le reboisement de 74 666 hectares. La création et l'aménagement d'aires de conservations ainsi que la réalisation d'inventaires forestiers et de pare-feu ont également été effectués dans le cadre de la promotion, la conservation et la valorisation de la diversité biologique.

Actuellement, on compte 113 forêts classées couvrant une superficie totale de 1 339 000, ha soit 1 % du territoire national, pour un objectif visé à terme de 15 %. La mise en œuvre des schémas directeurs des villes en bois a permis de l'année 2000 à nos jours la création de 282 marchés ruraux de bois et la mise sous gestion communautaire d'environ 875 450 ha de massifs villageois à travers le pays.

L'évolution des indicateurs du secteur développement rural est retracée dans le tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Evolution des indicateurs du secteur du développement

LIBELLES	2010	2011	2012	2013
Productions céréalières et animales				
Productions céréalières (en tonnes)	6 418 091	5 777 729	6 674 427	5 736 090
Superficies aménagées en maîtrise totale de l'eau (ha)	9 417	3 496	22 933	2 700
Production de coton-graine (en tonnes)	243 863	445 314	449 661	450 000
Production de coton fibre (en tonnes)	103 300	186 750	191 626	
Bovins (en nombre de têtes)	9 163 000	9 438 182	9 721 300	10 012 966
Ovins (en nombre de têtes)	11 865 000	12 458 522	13 081 450	13 735 523
Caprins (en nombre de têtes)	16 522 000	17 348 576	18 216 000	19 126 806
Equins (en nombre de têtes)	487 000	497 506	507 456	517 605
Asins (en nombre de têtes)	880 000	899 981	919 694	939 835
Camelins (en nombre de têtes)	922 000	940 964	959 784	978 980
Porcins (en nombre de têtes)	75 000	75 765	76 750	77 594
Volailles (en nombre de têtes)	36 750 000	36 750 000	35 095 598	36 850 378
Lait (tonnes) <sup>1</sup>	1 010 778	1 051 134	1 076 500	1 108 000
Viande (tonnes) <sup>2</sup>	52 006	56 273	56 685	56 800
Exportations de peaux (tonnes)	1 119	555	740 200	750

Exportations cuirs (tonnes)	2 507	2 591	3 506	2600
Production de poissons (en tonnes)	195 410	195 410	71 229	85000

Source : CPS/SDR

1. Potentiel de production estimé sur la base des paramètres bioéconomiques
2. Abattages contrôlés

#### ***2.2.4 La situation alimentaire et nutritionnelle***

Nonobstant les disponibilités alimentaires précitées, les besoins énergétiques de 2 400 kcal ne sont pas souvent couverts, notamment dans les 166 communes les plus vulnérables. La concomitance des différents éléments conjoncturels (crise alimentaire et nutritionnelle qui perdure, urgences soudaines comme les inondations, épidémie de choléra et mouvements de populations exerçant une forte pression sur les ressources naturelles, économiques et sociales des communautés hôtes, etc.) a créé une situation complexe et multidimensionnelle qui fait croître les besoins humanitaires dans l'ensemble du pays.

Les crises récurrentes au cours de la dernière décennie et dont les effets ont été exacerbés par la crise socio-politique et sécuritaire survenue en 2012 ont érodé les moyens de subsistance des ménages et largement affecté leurs capacités de résister aux chocs. Ainsi, une grande partie de la population malienne vit dans une situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique plus ou moins grave selon les zones, en particulier dans les 166 communes considérées comme étant les plus vulnérables. La prévalence de la sous-alimentation atteint 8 % de la population (cadre d'accélération des OMD, mai 2013).

Le régime alimentaire reste très peu diversifié et pauvre en micronutriments essentiels qui pourraient être couverts par les produits de cueillette et du cru selon les saisons, les zones et les régions. On observe la persistance d'une malnutrition chronique et aiguë des enfants dans toutes les régions, en particulier dans les zones rurales qui dégagent des excédents de céréales ainsi qu'une détérioration de la situation alimentaire des pauvres urbains. Près de la moitié des enfants de moins de cinq ans sont atteints de malnutrition chronique (CEDEAO, CILSS, UEMOA, 9 avril 2013 : AGIR, feuille de route régionale). La sous-nutrition persiste chez les femmes, notamment en milieu rural ; liée à la faiblesse de revenus pour se procurer les aliments appropriés, les tabous alimentaires, la méconnaissance des règles alimentaires et de diététiques. L'insuffisance pondérale à la naissance touche 18,9 % des enfants ; 28 % des enfants de moins de cinq ans ont un retard de croissance tandis que 72 % présentent une anémie.

#### ***2.2.5 Les Contraintes et défis***

L'analyse du secteur Agricole montre que malgré l'important potentiel agro-sylvo-pastoral et halieutique, le pays n'arrive pas encore à couvrir régulièrement la totalité de ses besoins alimentaires pour atteindre un niveau de souveraineté alimentaire durable.

Les principales contraintes qui pèsent sur le développement du secteur Agricole se résument comme suit : i) la forte vulnérabilité par rapport aux aléas climatiques (sécheresses, inondations, faibles crues) et aux risques majeurs (sanitaires, prédateurs, épizooties, feux de

brousse) ; ii) la faible performance des exploitations agricoles (faible recours aux engrais et aux semences améliorées, faible niveau de mécanisation et de motorisation, etc.) ; un faible niveau d’alphabétisation des producteurs agricoles ; iii) une maîtrise insuffisante des problèmes environnementaux (dégradation du couvert végétal et des sols, perte de la biodiversité, insalubrité, ensablement des cours d’eau, notamment le fleuve Niger, dégradation du cadre de vie).

A ces contraintes s’ajoutent : l’enclavement des zones de production, la problématique de la gestion du foncier agricole, la raréfaction et la faible qualification de la main-d’œuvre en milieu rural, la faible maîtrise de l’eau, le faible accès des producteurs au crédit, la faible capacité de gestion des organisations de producteurs, la faible valorisation des produits Agricoles, la faiblesse du système d’information et de statistique agricoles, la fluctuation des prix et l’instabilité des revenus agricoles, la faiblesse des échanges commerciaux avec les pays voisins et de la sous-région.

Les défis majeurs auxquels le pays reste confronté consistent à :

- s’assurer que, dans un contexte de forte croissance démographique et de changements climatiques profonds, l’intensification et la modernisation de l’agriculture sont compatibles avec la préservation de l’environnement et des ressources naturelles pour les générations futures ;
- faire en sorte que le Mali devienne un des premiers producteurs de denrées agricoles de l’Afrique de l’Ouest et se transforme en une puissance agro-industrielle valorisant au mieux ses matières premières agricoles. ;
- assurer un meilleur positionnement des produits maliens sur les marchés nationaux, sous régionaux et internationaux ;
- moderniser les systèmes de productions dans le respect de l’environnement socioéconomique et culturel des acteurs concernés tout en tenant compte des principes d’équité en genre et en intégrant les principes d’éducation nutritionnelle, d’alphabétisation fonctionnelle et de lutte contre les maladies endémiques et celles d’origine hydrique dans le contexte de l’amélioration de l’alimentation et de la nutrition ;
- protéger et renforcer les moyens d’existence et améliorer la résilience des populations vulnérables.

## **2.3. Les cadres de planification et de gestion**

### ***2.3.1 Les cadres de planification agricole***

Différents cadres de politiques, stratégies et plans d’investissement en vue de favoriser le développement de l’agriculture et d’assurer la sécurité alimentaire dans le pays ont été élaborés au cours des trois dernières décennies.

Le cadre stratégique spécifique de planification du secteur Agricole est le schéma directeur du développement rural (SDDR), validé en 1992 et actualisé en 2000 sur un horizon décennal (2010). Le SDDR a formulé neuf (9) programmes thématiques confirmant les orientations du développement rural adoptées par les États généraux du monde rural tenus en 1991. L’opérationnalisation de ces programmes a été recherchée dès 2002 à travers le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté – CSLP - (2002-2006) élaboré par le Gouvernement

en tant que plan de référence à moyen terme des politiques et stratégies en matière de lutte contre la pauvreté. La mise en œuvre de ce premier plan de lutte contre la pauvreté s'est accompagnée d'une décentralisation effective avec la création de collectivités territoriales et de leurs organes de gouvernance.

Cependant, les orientations générales émises dans le plan d'actions du CSLP en matière de renforcement de la contribution du développement rural à la croissance économique du pays ont été insuffisamment soutenues (affectation de 13 % du budget global à ce secteur et ceux de l'Environnement et de la Gestion des Ressources Naturelles contre 60 % des investissements pour l'Éducation et la Santé).

Le sous financement se traduit par d'importants déficits en termes d'infrastructures nécessaires pour l'amélioration des capacités de production, de transport et d'échanges. Toutefois, le socle de la planification agricole a été élargi par la formulation/promulgation en 2006 de la Loi d'Orientation Agricole comme instrument directif et fédérateur de l'ensemble des dispositions législatives ou réglementaires touchant aux domaines d'activités du secteur Agricole et péri-agricole. La LOA couvre notamment : l'agriculture, l'élevage, la pêche et la pisciculture, l'aquaculture, l'apiculture, la chasse, la foresterie, la cueillette, la transformation, le transport, le commerce, la distribution et d'autres services agricoles ainsi que leurs fonctions sociales et environnementales.

La LOA vise également la sécurisation foncière des exploitants et l'adoption d'un régime de protection sociale des agriculteurs adapté aux besoins et aux capacités du pays et a inscrit dans son article premier la formulation de la Politique de Développement Agricole (PDA).

La cohérence entre le CSLP, les orientations de la LOA et le SDDR (2000-2010) actualisé en vue d'une meilleure prise en compte du secteur rural a été renforcée dans le deuxième plan d'actions de lutte contre la pauvreté appelé CSCRP 2007-2011. Dans ce cadre, les programmes développés pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté, ont mis l'accent sur une nouvelle vision marquée par une politique de réalisation d'infrastructures productives, une approche pluridisciplinaire de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que la promotion du secteur privé et des filières porteuses.

Le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCRP 2012-2017) est la référence actuelle au Mali en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques économique et sociale. Il fédère l'ensemble des stratégies sectorielles et identifie les besoins financiers ainsi que les moyens de les couvrir.

Le but visé à moyen et long termes est de « faire du Mali un pays émergent et une puissance agricole, doté d'une bonne qualité de vie pour les populations, hommes et femmes ». Le CSCRP 2012-2017 s'articule pour ce faire autour de trois axes stratégiques qui sont :

- la promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres et créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus ;

- le renforcement des bases à long terme du développement et l'accès équitable aux services sociaux de qualité ;
- le développement institutionnel et la gouvernance.

L'approche sectorielle adoptée dès 2009 constitue le contexte global actuel de planification agricole. Elle contribue à la réalisation des objectifs du CSCR, des OMD et à l'opérationnalisation de la LOA en mettant à disposition les cadres politique (PDA) et de planification du développement agricole (PNISA).

La PDA comme cadre politique a pour but de promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive reposant prioritairement sur les exploitations agricoles familiales (EAF) reconnues, sécurisées à travers la valorisation maximale du potentiel agro écologique et des savoir-faire Agricoles du pays et la création d'un environnement propice au développement d'un secteur Agricole structuré. Elle vise à garantir la souveraineté alimentaire et à faire du secteur Agricole le moteur de l'économie nationale en vue d'assurer le bien-être des populations. La PDA s'articule autour de sept objectifs généraux qui sont :

- i) la promotion économique et sociale des femmes, des jeunes et des hommes en milieu rural et périurbain ;
- ii) la souveraineté et la sécurité alimentaires et nutritionnelle du pays ;
- iii) la réduction de la pauvreté rurale ;
- iv) la modernisation de l'agriculture familiale et le développement de l'agro-industrie ;
- v) la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ;
- vi) l'augmentation de la contribution du secteur rural à la croissance économique ;
- vii) l'aménagement Agricole équilibré et cohérent du territoire.

La PDA couvre l'ensemble des activités économiques des secteurs Agricole et péri Agricole et se fonde sur la responsabilisation effective de la profession agricole, de la société civile, des collectivités territoriales, du secteur privé et des services de l'État. Elle privilégie la promotion de partenariats et la création de marchés communs au sein des grands ensembles économiques sous régionaux, régionaux et internationaux en s'appuyant sur huit (8) orientations stratégiques majeures : i) assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble des populations du Mali et contribuer à celle de la sous- région ; ii) assurer le développement institutionnel et le renforcement des capacités de tous les acteurs ; iii) préserver l'environnement et mieux gérer les ressources naturelles ; iv) développer des investissements dans le secteur agricole ; v) améliorer la compétitivité des produits agricoles et agro-industriels sur les marchés aux plans intérieur, sous régional et international ; vi) développer un système de recherche et de conseil agricoles au service d'une agriculture durable et compétitive ; vii) assurer la formation de l'ensemble des acteurs du secteur et les faire accéder aux niveaux de connaissances et de compétences requis pour jouer leurs rôles et accomplir leurs missions ; viii) mobiliser le financement et des ressources conséquents et accessibles en faveur du développement agricole.

La PDA intègre les options de politiques sous sectorielles ou thématiques couvrant les activités sus visées et développe des synergies avec les autres politiques et stratégies sectorielles et transversales concernant les principaux domaines liés au développement

Agricole, à savoir : eau, santé, nutrition, transports, énergie, industrie, formation professionnelle, météorologie, etc.

### **2.3.2 Le cadre institutionnel**

Le cadre institutionnel de gestion du secteur comprend : i) les ministères et directions centrales ; ii) les structures de coordinations ; iii) les collectivités territoriales ; iv) les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ; v) les organisations consulaires ; vi) les organisations professionnelles ; (vii) les instances villageoises reconnues par l'Administration ; viii) les Prestataires privés ; ix) les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Les ministères directement concernés par le secteur agricole, au regard de leurs missions et activités sont les suivants : i) le ministère du Développement Rural ; ii) le Commissariat à la Sécurité Alimentaire ; iii) le ministère de l'Environnement et de l'Assainissement.

Au titre des autres ministères impliqués, on peut retenir : iv) le ministère de l'Economie et des Finances ; v) le ministère de l'Education, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales ; vi) le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ; vii) le ministère du Logement, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme ; viii) le ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales ; ix) le ministère de l'Energie et de l'Eau ; x) le ministère de la Santé ; xi) le ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ; xii) le ministère de l'Action humanitaire de la Solidarité et des Personnes Agées.

Au titre des Instances et structures de coordination, on note l'existence : i) au niveau national le Conseil Supérieur et le Comité Exécutif National de l'Agriculture ; ii) à l'échelon administratif régional et local le Comité Exécutif Régional de l'Agriculture, les Comités d'Orientations, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement. Les Comités Régionaux d'Orientations, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CROCSAD) sont institutionnalisés au niveau des régions. Les Comités Locaux d'Orientations, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CLOCSAD) sont mis en place au niveau local (du cercle). Au niveau des communes, sont installés les Comités Communaux d'Orientations, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CCOCSAD) ; le Comité Régional de Sécurité Alimentaire est chargé d'examiner la situation alimentaire et nutritionnelle dans la Région ou le District de Bamako, d'initier et mettre en œuvre toutes mesures en rapport avec la sécurité alimentaire, de veiller à la mise en œuvre des décisions du Comité de Coordination et de Suivi des programmes de sécurité alimentaire.

Les collectivités territoriales sont des entités décentralisées autonomes créées par la Loi<sup>2</sup>. Au niveau de la région, l'organe délibérant est le Conseil régional doté d'un Bureau présidé par un Président élu par ses pairs. Le cercle est dirigé par le Conseil de cercle, doté d'un bureau présidé par le Président du Conseil de Cercle élu par les représentants communaux. Au niveau

---

<sup>2</sup> Loi n° 95-034 du 12 juin 1995 portant Codes des Collectivités Territoriales et ses textes modificatifs subséquents 1996, pour ce qui concerne les communes, dont la mise en place a commencé en 1996 ; la création des assemblées régionales date d'août 1999.

de la commune, l'organe décentralisé délibérant est le Conseil communal présidé par le Maire. Dans le contexte de fiscalité actuelle, les collectivités locales disposent de peu de ressources financières et techniques pour faire face aux dépenses qui leur incombent dans le cadre du processus de décentralisation. Elles doivent leur survie à l'appui de l'Etat et des partenaires financiers.

Les Chambres d'Agriculture. La Chambre régionale d'Agriculture (CRA) existe dans chaque région. Bien qu'elles aient une autonomie de gestion, les actions des CRA sont coordonnées au niveau national par une structure faîtière dénommée Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) dont le siège est à Bamako. Les CRA sont des établissements publics à caractère professionnel dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elles incarnent la représentativité de la profession Agricole (producteurs individuels et organisations professionnelles Agricoles), jouent un rôle d'information et d'appui-conseil vis-à-vis de leurs ressortissants et bénéficient de financement du budget national (à travers la mise à disposition de personnels fonctionnaires) et des Partenaires Techniques Financiers (PTF).

Les organisations professionnelles (OP) comprennent les OP de base, organisées en unions, voire en fédérations d'unions, afin d'améliorer l'offre de services d'appui à leurs membres. Les organisations de producteurs intervenant dans les filières de productions végétales et animales sont mieux organisées et structurées que celles œuvrant dans le secteur des forêts.

Les instances villageoises reconnues par l'Administration sont des autorités coutumières (chef des terres, chef du village, autorités religieuses). Leur représentativité se fonde sur leur légitimité auprès des populations. Gestionnaires des ressources naturelles et dépositaires des droits coutumiers, elles possèdent une forte *autorité* au sein des villages et se trouvent en première ligne pour le règlement des questions foncières.

Les Organisations de la société civile à vocation agricole Non Gouvernementales sont organisées au niveau national en cadres de concertation et de coordination dont les principaux sont : i) Secrétariat de Coordination des ONG nationales (SECO-ONG) ; ii) Conseil de Coordination des Actions des ONG nationales et internationales (CCA-ONG) ; iii) Groupe de Coordination des Zones Arides (GCOZA) ; iv) Fédération des ONG intervenant en Changement Climatique (RESO-Climat) ; v) Coordination des Associations et Organisations Féminines (CAFO). Au niveau de chaque région, les ONG sont organisées en Coordinations Régionales avec des sièges régionaux qui rendent leurs actions de coordination visibles. Ces réseaux sont fonctionnels dans la plupart des régions.

Les Prestataires privés sont les vendeurs d'intrants, les outilleurs, les tâcherons, les entrepreneurs, les bureaux d'études, les consultants, les formateurs, les commerçants, les importateurs, les exportateurs, etc.

Les principaux Partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur agricole et rural sont les suivants : i) Partenaires bilatéraux : Allemagne : Ambassade d'Allemagne,

KfW, GIZ, Belgique : Ambassade de Belgique, CTB, Canada, Danemark, Espagne : Ambassade d'Espagne, Bureau de Coopération Technique (AECID), Etats-Unis : Ambassade, USAID, France : Ambassade, AFD, Grande Bretagne, Italie, Japon : Ambassade, JICA, Luxembourg : Ambassade, Lux-Développement, Norvège, Pays-Bas, Suède, Suisse, Turquie ; ii) Partenaires multilatéraux : Banque Africaine de Développement (BAD), Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), Banque Mondiale (BM), Délégation de l'Union Européenne (DUE), Fonds Monétaire International (FMI), Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et Banque Islamique de Développement (BID) ; iii) le Système des Nations Unies : Organisation pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme Alimentaire Mondiale (PAM), Programme Commun des Nations Unies pour le VIH/Sida (ONUSIDA), et la Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilité au Mali (MINUSMA).

## 2.4. Les actions gouvernementales en cours

Durant la dernière décennie, les ressources allouées au secteur rural ont augmenté passant de 118,86 milliards de F CFA en 2004, à 134,63 milliards de F CFA en 2008 et 204,81 milliards de F CFA en 2010 (tableau 2). La part moyenne des dépenses effectives du secteur agricole dans les dépenses totales entre 2004 et 2010 a été de 13,5 %, soit un taux supérieur à la déclaration de Maputo. Le budget affecté par l'Etat au secteur Agricole était de 112,361 milliards de F CFA en 2011 et de 111,759 milliards de F CFA en 2012. Le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers souhaitent conforter cette tendance afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du CSCRP, de la politique agricole nationale et son plan d'investissement. L'objectif affiché dans la LOA est de pouvoir consacrer 20 % du budget au secteur à l'horizon 2022.

**Tableau 2:** Part du SDR dans le Budget de l'Etat et son évolution (Chiffres en 1 000 F CFA)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total SDR	118 861 729	1292838 64	118282 707	13119198 3	134 635 878	147 157 784	204 816 638
Budget total	787 198 778	8362311 94	935759 371	97660160 4	1072 612784	1129104 258	1196129 340
Pourcentage	15,10 %	15,46 %	12,64 %	13,43 %	12,55 %	13,03 %	17,12 %

**Source :** DGB : Loi de Finances 2004 à 2010 (A actualiser 2011 ; 2012 ; 2013)

La structure du budget total alloué sur la période est retracée dans le tableau 3 ci-après.

**Tableau 3: Répartition du budget de l'Etat par ministère : chiffres en milliers de F CFA**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
MA	100 374 906	87 547 630	81 991 570	72 305 925	69 206 038	55 474 967	62 242 464	529 143 500
MEP	0	7 460 823	11 453 121	19 751 386	18 174 836	24 333 621	35 762 445	116 936 232
MEA	7 961 129	10 429 773	13 667 230	9 736 850	9 666 324	10 743 916	11 051 525	73 256 747
CSA	0	0	0	4 022 053	5 842 173	8 601 866	6 190 442	24 656 534
SEDIZON	0	0	0	0	0	0	5 763 894	5 763 894
AUTRES M	10 525 694	23 845 638	11 170 786	25 375 769	31 746 507	48 003 414	83 805 868	234 473 676
TOTAL	118 863 733	129 285 869	118 284 713	131 193 990	134 637 886	147 159 793	204 818 648	984 230 583

Source : DGB : Lois de finances 2004 à 2010

- le montant global consacré aux dépenses de fonctionnement des ministères en charge directe du secteur (salaires et achats) est de 71,4 milliards F CFA, soit 7,25 %. Leur budget d'Investissement se chiffre à 678,3 milliards F CFA, soit 68,92 % des fonds. Dans ce cadre, le financement extérieur a été de 551,5 milliards F CFA, soit 81,31 % de l'investissement, contre 126,8 milliards F CFA, soit 18,69 % sur financement national ;
- le budget des autres ministères des Etablissements Publics et organismes personnalisés impliqués dans le secteur agricole s'établit à 234,4 milliards F CFA, soit 23,82 % du montant total sur la période. L'augmentation significative de ce budget qui passe de 10,5 milliards F CFA en 2004 à 83,8 milliards F CFA en 2010 est largement imputable aux efforts de subvention d'intrants entrepris au cours des dernières années.

Dans la situation actuelle, la revue des projets et programmes du secteur, annuellement réalisée par la CPS/SDR, évaluée à 819,625 milliards de F CFA, le volume total du financement acquis (intérieur et extérieur) pour les 107 projets et programmes que compte le Secteur du Développement Rural au 31 décembre 2013, contre 845,342 milliards de F CFA au 31 décembre 2012, soit une diminution de 3,04 %. Ce financement est assuré à 87 % par des aides extérieures (prêts et subventions), contre 9,53 % provenant de l'engagement de l'Etat à travers le BSI (Budget Spécial d'Investissement). Les financements à rechercher sont évalués à 3 %.

L'évolution récente des actions enregistrées dans le secteur Agricole est illustrée dans le tableau 4 ci-après.

**Tableau 4 : Progression des financements acquis du portefeuille des PP de 2006 à 2013 (en millions de F CFA)**

Financements acquis cumulés	MA	MEP	CSA	SDR
31 décembre 2006	378 029	65 866	49 395	493 290
31 décembre 2007	386 292	77 975	52 312	516 579
31 décembre 2008	601 263	94 893	39 552	735 708
31 décembre 2009	557 972	93 464	43 827	828 104
31 décembre 2010	450 883	100 370	40 792	705 449
12 décembre 2011	543 492	112 682	42 067	822 675
31 décembre 2012	689 760	113 515	42 067	845 342
31 décembre 2013	657275	115673	45501	818449

Source : CPS/SDR

## 2.5. Les prévisions de croissance et l'engagement politique en faveur du secteur agricole

Les simulations des sources alternatives de croissance et des résultats de réduction de la pauvreté, faites en 2010 et fondées sur les performances agricoles enregistrées pendant deux décennies (1990–2009) ont globalement conclu que :

- l'agriculture restera la principale source de croissance et de réduction de la pauvreté aussi bien au niveau national qu'au niveau rural au cours des 10-15 prochaines années ;
- des stratégies de croissance visant de manière isolée les sous-secteurs agricoles baisseraient le taux de pauvreté plus modestement qu'une stratégie de croissance intervenant dans l'ensemble du secteur agricole ;
- le potentiel de réduction de la pauvreté serait d'autant plus grand que la stratégie de croissance est largement diversifiée aussi bien dans le secteur agricole que dans les secteurs non agricoles ;
- le taux de croissance agricole moyenne nécessaire pour réduire de moitié le taux de pauvreté à l'horizon 2020 serait de 8,1 %, soit un taux de croissance du PIB par habitant de 4,7%.

Ces constats, reconduits par les prévisions de croissance du CSCR 12-17 en ce qui concerne le secteur agricole, s'appuient sur des hypothèses volontaristes fondées sur la poursuite de la stratégie de valorisation du potentiel agro-pastoral, le renforcement du programme d'investissement en infrastructures de base, la promotion du secteur privé et l'investissement dans les ressources humaines. Dans ce cadre, l'évolution des indicateurs fixés pour le secteur en vue de contribuer à l'objectif de réduction du taux de pauvreté à 16% en 2017, ressort du tableau 5 ci-après.

**Tableau 5** : Evolution des indicateurs

Indicateurs	Référence 2012	Cible 2017
Taux de croissance	2,7 %	7 %
Taux de croissance du secteur primaire (moyenne annuelle)	6,3 %	6,8 %
Taux de croissance agriculture vivrière hors riz	5,3 %	7,7 %
Taux de croissance branche consolidée Riz	5,8	7 %
Taux de croissance Coton	4,0 %	7,3 %
Taux de croissance du sous-secteur de l'élevage	4,3 %	5,6 %
Taux de croissance du sous-secteur de la pêche/Pisciculture	4 %	4,7 %
Taux de croissance du sous-secteur de la sylviculture	3.6 %	4,7
Taux d'allocation pour le secteur rural	14 % en 2014	17 % *
Taux de pauvreté :	28,7 %	16,1 %
Taux d'enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale en 2025	19,7 %	13 %
Création nette d'emploi par an	40 000	200000 **
Création nette d'emploi par an par le secteur primaire	ND	120000 **

Source : CSCR 2012-2017 et équipe technique de formulation du PNISA (\*)

\* en 2025

\*\* DPG-PM (2018)

\*\*\*estimation=60 %)

Par ailleurs, la volonté d'accélérer la croissance agricole se traduit concrètement par l'augmentation des budgets alloués aux ministères en charge du secteur, autant sur les ressources intérieures que sur financements extérieurs. Cette tendance est fortement indicative de l'ambition des autorités politiques d'atteindre l'objectif de 20 % d'allocation à l'horizon 2020.

### **III. CHAMP COUVERT, OBJECTIFS ET STRATEGIES**

#### **3.1 Le champ couvert et les composantes stratégiques**

En support à la PDA, le PNISA constitue le cadre national de planification du Mali pour le secteur agricole au sens large prenant en compte les besoins (fonctionnement et investissement), les acquis, les gaps de financement à rechercher pour l'investissement et le fonctionnement du secteur pour un horizon de 10 ans glissants. Il intègre sur un horizon décennal l'ensemble des projets et programmes actuels et futurs du secteur.

Basé sur les orientations stratégiques de la PDA et les stratégies sous-sectorielles, il intègre une projection des besoins permettant d'atteindre les niveaux de productions nécessaires à l'obtention des taux de croissance visés. Son champ d'application est de portée globale, regroupant les domaines d'intervention des départements ministériels en charge du Développement Rural ; de la Sécurité Alimentaire ; de l'Environnement et de l'Assainissement. Le PNISA prend en compte les domaines transversaux comme le renforcement institutionnel, la formation, la recherche et la vulgarisation agricole. Il intègre les dimensions genre, environnementales et sociales pour assurer la durabilité des réalisations.

Le PNISA vise à faire du secteur rural le moteur de l'économie nationale, assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations urbaines et rurales et générant des emplois et des revenus significatifs dans une logique de développement durable.

Le PNISA s'articule autour des axes stratégiques suivants :

- le renforcement des capacités des acteurs (Organisations publiques, privées et de la société civile intervenant dans les activités de développement agricole, en attachant une importance toute particulière au suivi et à l'évaluation) ;
- les investissements, surtout dans les régimes fonciers les plus sécurisés, gestion des ressources naturelles et systèmes d'irrigation et de gestion de l'eau ;
- les mesures visant à promouvoir la production et la compétitivité des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques;
- la formation et la recherche en appui aux systèmes de production;
- une meilleure protection sociale pour répondre au problème d'insécurité alimentaire et nutritionnelle conjoncturelle.

Cependant, la variabilité agro écologique et celle du poids démographique, de la situation de pauvreté et des apports respectifs des différentes zones dans la croissance économique globale impliquent une déclinaison régionale du PNISA.

Dans ce cadre, la démarche utilisée s'est fondée sur un dialogue ayant réuni à différentes étapes l'ensemble des acteurs du développement Agricole régional. Les principaux résultats de ce dialogue sur les priorités de développement et les contraintes aux niveaux des institutions, des acteurs et des systèmes d'exploitation et de valorisation des productions Agricoles sont donnés en annexe par région. Les principales filières ainsi que les filières Agricoles porteuses et émergentes retenues par région sont consignées dans le tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6 : Cartographie des Principales Filières Agricoles Emergentes par Région

FILIERES	KAYES	KOULIKORO	SIKASSO	SEGOU	MOPTI	TBCTOU	GAO	KIDAL	DISTRICT
Patate douce		X	X	X		X			
Manioc				X		X			
Sésame	X	X			X				
Soja		X	X	X					
Pourghère	X	X	X	X					
Henné		X							
Jujube	X	X			X				
Fonio	X	X			X				
Palmiers/dattiers		X						X	
Banane	X	X	X						
Oseille de Guinée	X	X	X	X	X		X		

Source : Dialogue politique régional sur le Plan national d'investissement dans le Secteur Agricole

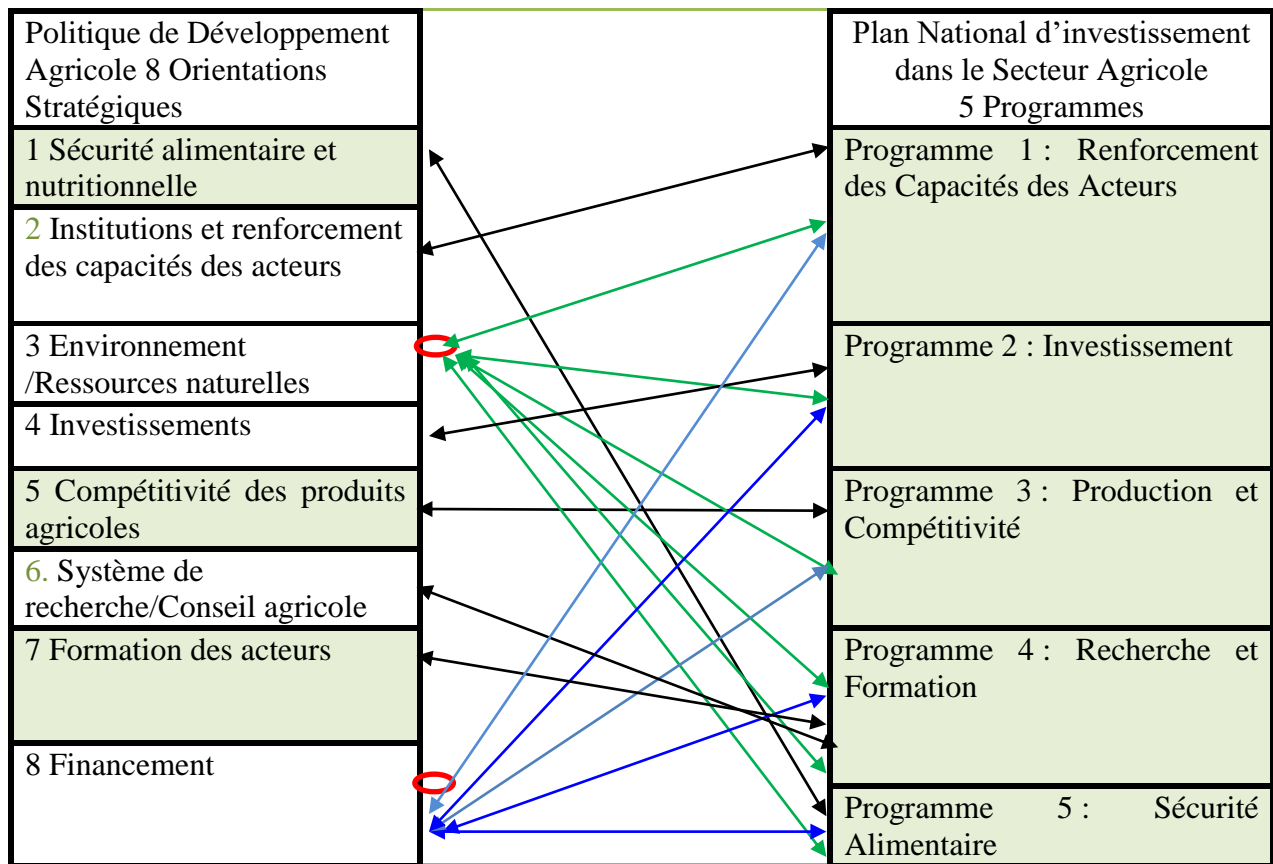
### 3.2. L'approche stratégique du PNISA

L'approche stratégique du PNISA est sous tendue par : i) l'inclusion et la responsabilisation de tous les acteurs publics et privés impliqués dans le développement, à savoir : producteurs et/ou fournisseurs d'intrants, transformateurs, transporteurs, distributeurs, institutions de recherche et de vulgarisation, institutions de financement, etc. ; ii) la valorisation des avantages comparatifs de chaque région à travers la mise en œuvre des Plans Régionaux et locaux d'Investissement Agricole ; iii) la création et l'opérationnalisation d'Agropoles dans des zones ciblées, en vue de promouvoir les différentes filières à travers des appuis en matière de collecte des produits Agricoles dans des zones bien circonscrites en vue de leur transformation et commercialisation, tout en offrant des facilités pour la mobilisation des investissements privés, la création de synergies intersectorielles, l'encadrement et le financement des acteurs impliqués ainsi que pour la recherche-action) ; iv) la prise en compte systématique des aspects du genre et de la bonne gouvernance à travers toutes les interventions envisagées.

Les liens entre les orientations stratégiques majeures de la PDA et les axes du PNISA sont illustrés dans le schéma ci –après :

#### Schéma 1: Liens entre PDA et PNISA

Source : Equipe technique



Outre les correspondances, ce schéma fait ressortir la transversalité du financement et de l'environnement sur l'ensemble des programmes de développement.

#### IV. DESCRIPTION DU PLAN

Le Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole est structuré en 5 programmes qui sont développés à travers 25 Actions (sous programmes) et 83 Activités, conformément au Guide Méthodologique du ministère de l'Economie et des Finances sur la programmation budgétaire Pluriannuelle des dépenses comme résumé dans les tableaux synoptiques ci-dessous.

PROGRAMME 1 : RENFORCEMENT DES CAPACITES	
Actions	Activités
1.1 Renforcement des capacités des structures étatiques (public et parapublic) du Secteur Agricole	1.1.1 Couverture des besoins en Salaires, primes et indemnités du personnel
	1.1.2 Couverture des besoins de Fonctionnement (eau, électricité, loyers, téléphone, carburant,...) des structures
	1.1.3 Amélioration Cadre de travail et moyens logistiques (équipements, infrastructures, bâtiments, véhicules, NTIC, etc.)
	1.1.4 Mise en œuvre d'un programme de recrutements/redéploiements d'effectifs
1.2 Renforcement des capacités de la profession Agricole	1.2.1 Appui à la structuration des OPA et EAF
	1.2.2 Appui institutionnel à la structuration de l'APCAM, des Chambres Régionales d'Agriculture et des OP faitières (ressources humaines, infrastructures, équipement, ressources pérennes)
	1.2.3 Appui conseil aux EAF, OPA et diffusion - vulgarisation des technologies nouvelles (liaison recherche développement)
1.3 Renforcement des capacités du secteur privé et de la Société Civile	1.3.1 Appui au secteur privé (appui conseil et transfert des technologies ; climat des affaires)
	1.3.2 Appui aux acteurs de la société civile (ONG, associations) : statut et protection sociale ; appui conseil ; renforcement des capacités de réseautage et du partenariat
1.4 Renforcement des capacités des Collectivités Territoriales (CT)	1.4.1 Appui aux collectivités dans le secteur Agricole (planification, gestion, suivi) en lien avec le transfert de compétence
	1.4.2 Couverture des besoins en Salaires du personnel spécifique des CT
1.5 Planification et Suivi Evaluation	1.5.1 Etablissement de la situation de référence du secteur et statistiques Agricoles (RGA)
	1.5.2 Mise en œuvre du dispositif sectoriel de Suivi Evaluation Global Orienté vers les Résultats (SEGOR)
	1.5.3 Réalisation d'Audits internes et externes
	1.5.4 Planification stratégique et opérationnelle (identification/formulation de P/P, formulation de stratégies spécifiques, approche sectorielle et Politique de Développement Agricole)
1.6 Information, communication et documentation	1.6.1 Mécanismes et outils adaptés (SIFA, SIFOR)
1.7 Genre et développement	1.7.1 Appui aux activités genre (identification, renforcement)
1.8 VIH et SIDA	1.8.1 IEC et mécanismes de prise en charge (appui à la sensibilisation sur ces maladies et renforcement de l'offre de soins en milieu rural)

PROGRAMME 2 : INVESTISSEMENT	
Actions	Activités
2.1 Foncier Agricole	2.1.1 Elaboration de Schémas et plans d'Aménagement du Territoire
	2.1.2 Amélioration du Cadastre rural (immatriculation, enregistrement)
2.2 Mécanismes de financement du secteur.	2.2.1 Opérationnalisation FNAA, fonds régionaux et locaux (définition des objets et des mécanismes de constitution et d'utilisation)
	2.2.2 Amélioration des Mécanismes d'accès aux crédits (produits de crédit, garanties, bonification, etc.)
	2.2.3. Appui à l'émergence des institutions financières spécialisées
2.3 Aménagement des ressources naturelles et préservation de la biodiversité	2.3.1 Défense et Restauration des Sols et Conservation des Eaux et des Sols
	2.3.2 Aménagement et préservation des forêts et des réserves fauniques
	2.3.3 Aménagement de zones d'écotourisme
	2.3.4 Protection des cours d'eau et des bassins versants
2.4 Aménagements et infrastructures Agricoles	2.4.1 Aménagements hydro agricoles (périmètres rizicoles, grande irrigation)
	2.4.2 Aménagement d'Irrigation de proximité (bas-fonds, petits barrages et périmètres maraîchers)
	2.4.3 Aménagement et hydraulique pastorale (gestion des ressources pastorales)
	2.4.4 Construction d'Infrastructures de santé animale
	2.4.5 Aménagements et Réalisation d'Infrastructures piscicoles et aquacoles
	2.4.6 Réalisation d'Infrastructures Agro industrielles
	2.4.7 Réalisation d'Infrastructures de transformation et de commercialisation
	2.4.8 Réalisation d'Infrastructures de désenclavement de zone de production (pistes rurales)
	2.4.9 Réalisation d'Infrastructures d'assainissement
	2.4.10 Construction d'Infrastructures socio sanitaires, éducatives
2.5 Equipements Agricoles	2.5.1 Mécanisation Agricole
	2.5.2 Equipement Agricole motorisé

PROGRAMME 3 : PRODUCTION ET COMPETITIVITE DES FILIERES AGRICOLES		
Actions	Activités	Principaux Produits
3.1 Développement des filières de productions végétales	3.1.1 Accès aux intrants et petits équipements (matériel végétal amélioré, engrais, produits phytosanitaires, équipements)	Mil, Sorgho, Maïs Riz, Blé, Fonio, - Coton, Canne/Sucre, Arachide, Niébé, - Pomme de terre, - Oignons, Tomate, Mangue, Agrumes
	3.1.2 Valorisation économique (chaîne des valeurs) : approvisionnement, conservation, transformation et commercialisation	
	3.1.3 Vulgarisation et appui conseil spécifique	
	3.1.4 Défense des cultures	
	3.1.5 Diversification des productions et des revenus : promotion de nouvelles filières porteuses, information et suivi des marchés	
3.2 Développement des filières de productions animales	3.2.1 Facilitation de l'accès aux Intrants	- Bétail/Viande - Lait - Produits Avicoles - Miel
	3.2.2 Valorisation économique: approvisionnement, conservation, transformation et commercialisation	
	3.2.3 Vulgarisation et appui conseil spécifique	
	3.2.4 Diversification des productions et des revenus : information et suivi des marchés, etc.	
	3.2.5 Protection zoo sanitaire	
	3.2.6 Amélioration des performances génétiques	
3.3 Développement des filières de la pêche et de l'aquaculture	3.3.1 Facilitation de l'accès aux Intrants et petits équipements	- Poisson
	3.3.2 Valorisation économique (chaîne des valeurs), approvisionnement, conservation, transformation et commercialisation	
	3.3.3 Vulgarisation et appui conseil spécifique	
	3.3.4 Hygiène de la conservation, de la transformation et de la commercialisation	
	3.3.5 Diversification des productions et des revenus : information et suivi des marchés, etc.	
3.4 Développement des filières de l'environnement et de l'assainissement	3.4.1 Facilitation de l'accès aux Intrants et petits équipements	- Karité - Gomme arabique
	3.4.2 Valorisation économique (chaîne des valeurs), approvisionnement, conservation, transformation et commercialisation	
	3.4.3 Vulgarisation et appui conseil spécifique	
	3.4.4 Protection phytosanitaire	
	3.4.5 Diversification des productions et des revenus : information et suivi des marchés, etc.	
3.5 Normes et labels	3.5.1 Définition des textes législatifs et réglementaires en cohérence avec les textes sous régionaux et internationaux	
	3.5.2 Processus de labellisation et de certification	
	3.5.3 Inspection des intrants et des produits Agricoles	
3.6 Adaptation aux changements climatiques	3.6.1 Développement des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques	
	3.6.2 Opérationnalisation du Plan National d'Adaptation	
	3.6.3 Lutte contre la désertification	
3.7 Développement des Agropoles	3.7.1 Mise en place du Cadre Institutionnel de gestion des agropoles	
	3.7.2 Appui à l'opérationnalisation de pôles agroindustriels	
	3.7.3 Appui au développement du partenariat Public-Privé	

PROGRAMME 4 : FORMATION ET RECHERCHE	
Actions	Activités
4.1 Développement de la Recherche Agricole	4.1.1 Renforcement de la valorisation des résultats de la Recherche
	4.1.2 Développement des technologies
	4.1.3 Réhabilitation des infrastructures et des acquisitions
	4.1.4 Renforcement des capacités institutionnelles et humaines
	4.1.5 Développement des mécanismes de financements
4.2 Formation et emploi	4.2.1 Appui Formation professionnelle Agricole
	4.2.2 Formation des élus et des cadres des collectivités Territoriales (CT)
	4.2.3 Formation continue des cadres et agents des structures du SDR

PROGRAMME 5 : SECURITE ALIMENTAIRE	
Actions	Activités
5.1 Evaluation de la politique et des stratégies de coordination du système national de sécurité alimentaire	5.1.1 Elaboration de la politique sécurité alimentaire et nutritionnelle
	5.1.2 Formulation de cadre stratégique adapté
5.2 Prévention et gestion des crises alimentaires	5.2.1 Opérationnalisation des comités de Sécurité Alimentaire et du SAP (Système d'Alerte Précoce)
	5.2.2 Mise en place et diversification des stocks alimentaires
5.3 Renforcement de la résilience aux crises alimentaires et nutritionnelles	5.3.1 Renforcement des bonnes pratiques de gestion des risques d'insécurité alimentaire
	5.3.2 Promotion de l'éducation nutritionnelle

Source : Approche sectorielle SDR

#### 4.1 Programme de renforcement des capacités

Dans le contexte actuel, les services étatiques et para étatiques en charge du secteur agricole se caractérisent par une insuffisance numérique de personnel, un manque d'équipements et de matériels, et une faiblesse des ressources financières affectées à l'exécution de leurs missions. A ce niveau, la conception et la mise en place de mécanismes appropriés et dynamiques de concertation et de coordination méritent une attention particulière.

Par ailleurs, les capacités d'intervention des autres acteurs associés au développement rural - notamment les Organisations de Producteurs, les Collectivités Territoriales et les prestataires privés de services - demeurent également faibles. En effet, les organisations de producteurs et leurs institutions faitières sont généralement confrontées à des difficultés de structuration. Leur accès aux technologies/équipements et le relèvement des performances des opérateurs des filières restent limités par l'absence de systèmes appropriés de crédits. Il en est de même pour les CTD dont l'exercice de fonctions confiées dans le cadre de la décentralisation est fortement inhibé par l'insuffisance en ressources humaines et la faiblesse actuelle des mécanismes financement à partir des transferts de l'Etat.

L'objectif visé à travers ce programme est d'avoir des acteurs professionnels disposant de ressources humaines, matérielles et financières leur permettant d'entreprendre de manière efficiente leurs activités.

Ce programme est sous-tendu par huit actions dont les activités seront mises en œuvre concomitamment avec celles des autres programmes.

*Action 1 : Renforcement des capacités des structures étatiques (public; parapublic) du Secteur Agricole*

Objectif

Permettre aux structures du Secteur Agricole aux niveaux central et déconcentré d'accomplir l'ensemble de leurs missions en les dotant de ressources humaines, matérielles et financières adéquates.

Activités

Les activités permettant de réaliser cette action portent sur : i) la couverture des besoins en Salaires, primes et indemnités du personnel ; ii) la couverture des besoins de Fonctionnement des structures (eau, électricité, loyers, téléphone, carburant,...) ; iii) l'amélioration du Cadre de travail et des moyens logistiques (équipements, infrastructures, bâtiments, véhicules, NTIC, etc.) ; iv) la mise en œuvre d'un programme de recrutements/redéploiements d'effectifs sur la base des cadres organiques en vigueur.

*Action 2 : Renforcement des capacités de la profession Agricole*

Objectif

Permettre aux Organisations représentatives de la profession Agricole d'assumer l'ensemble de leurs missions d'appui conseil, d'intervention, de représentation et de défense des intérêts des producteurs.

Activités

L'action de renforcement des capacités de la profession Agricoles se réalise à travers trois activités portant sur : i) l'appui à la structuration des Organisations Professionnelles Agricoles et des Entreprises Agricoles Familiales ; ii) l'appui institutionnel à la structuration de l'APCAM, des Chambres Régionales d'Agriculture et des OP faitières (ressources humaines, infrastructures, équipement, ressources pérennes) ; iii) l'appui-conseil aux EAF, OPA et diffusion - vulgarisation des technologies nouvelles (liaison recherche développement).

*Action 3 : Renforcement des capacités du secteur privé et de la Société Civile*

Objectif

Permettre aux organisations représentatives du secteur privé (Entreprises Agricoles) et de la société civile de mieux défendre leurs préoccupations et d'avoir une meilleure connaissance des opportunités techniques et financières.

### **Activités**

Cette action se réalise à travers l'amélioration pour le secteur privé : i) du climat des affaires ; ii) de l'appui conseil dans le cadre du transfert des technologies. En ce qui concerne les acteurs de la société civile (ONG, associations), il s'agira : iii) d'améliorer les statuts et la protection sociale et iv) renforcer les capacités de réseautage et de partenariat.

#### *Action 4 : Renforcement des capacités des Collectivités Territoriales (CT)*

### **Objectif**

Permettre aux Collectivités Territoriales d'exercer l'ensemble des missions transférables en matière Agricole dans le cadre de la décentralisation.

### **Activités**

Les principales activités de cette action portent sur : i) la contribution à la couverture des besoins en Salaires du personnel Agricole des CT ; ii) les appuis à l'élaboration des Programmes de Développement pour la Croissance Agricole, la Réduction de la Pauvreté et la Protection de l'Environnement (PDCARPPE) pour la prise en compte du secteur dans les PDSEC en lien avec le transfert de compétence dans le secteur Agricole.

#### *Action 5 : Renforcement des capacités de Planification et Suivi Evaluation*

### **Objectif**

Fournir une vision globale des performances du secteur Agricole et assurer une meilleure contribution du sous-secteur à la mise en œuvre du CSCR et de la PDA.

### **Activités**

Les activités contribuant à cette action sont : i) l'établissement de la situation de référence du secteur et statistiques Agricoles ; ii) la planification stratégique et opérationnelle (approche sectorielle ; formulation de stratégies spécifiques ; identification/formulation de P/P,) ; iii) la mise en œuvre du dispositif sectoriel de Suivi/Evaluation ; iv) la réalisation de l'inspection et du contrôle interne des structures, les Audits internes et externes.

#### *Action 6 : Information, communication et documentation*

### **Objectif**

Fournir à l'ensemble des acteurs publics et privés les informations clés sur les filières agricoles.

### **Activités**

Elles ciblent essentiellement : i) l'amélioration des systèmes d'information existants sur les filières agricoles et les forêts (SIFA, SIFOR) ; ii) la mise en place au sein des structures nationales en charge du secteur d'un système informatisé de stockage, de gestion et de diffusion de la documentation agricole.

### *Action 7 : Renforcement de la prise en compte du Genre*

#### **Objectif**

Améliorer la responsabilisation et l'autonomisation socio-économiques des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables.

#### **Activités**

Les principales activités s'articulent autour : i) de la promotion de la participation des femmes rurales et des groupes vulnérables aux instances de prise de décision ; ii) du renforcement de l'accès des femmes aux ressources productives ; iii) de la formation des femmes rurales en leadership, lobbying et négociation ; iv) de l'appui des femmes rurales en infrastructures de production et équipements de services et de transformation ; v) de l'élaboration d'un programme d'appui à l'entrepreneuriat des femmes et autres groupes vulnérables.

### *Action 8 : Renforcement de la prise en compte du VIH/SIDA et des maladies hydriques en milieu rural*

#### **Objectif**

Contribuer à la réduction des taux de prévalence du VIH/SIDA et des maladies hydriques en milieu rural.

#### **Activités**

Il s'agira essentiellement d'appuis à la sensibilisation et de l'amélioration de la qualité de l'offre de soins de santé publique pour ces maladies, menés dans le cadre des différents programmes d'intervention.

Le coût global du programme de renforcement des capacités dans le cadre du PNISA est évalué à 1 508 808 649 539 F CFA
---

## **4.2 Programme des investissements**

Ce programme constitue un facteur clef de la stratégie sectorielle d'intensification des systèmes de production agricoles et de transformation/valorisation des produits. En effet, la sécurisation de la production par le développement des aménagements, notamment dans les domaines de la maîtrise de l'eau et de l'accès au foncier, offre de meilleures possibilités aux producteurs de prendre des initiatives et de s'ouvrir aux innovations par l'adoption des techniques d'intensification de leur production. La mise en place des infrastructures de désenclavement des zones de production et la promotion de l'accès au financement (crédits) des producteurs et autres acteurs pour les équipements, se révèlent également des éléments déterminants de la politique d'investissement.

L'objectif visé à travers ce programme est de moderniser le monde Agricole et rural par la mobilisation massive d'investissements dans les facteurs fondamentaux de production (foncier, financement, aménagements, équipements).

Ce programme est structuré autour des cinq actions ci-après :

*Action 1 : Foncier Agricole*

**Objectif**

Sécuriser les exploitations Agricoles et réduire le nombre de conflits entre les utilisateurs de l'espace.

**Activités**

Cette action repose sur deux activités essentielles : i) l'élaboration de Schémas et plans d'Aménagement du Territoire ; ii) l'amélioration du Cadastre rural (immatriculation, enregistrement).

*Action 2 : Mécanismes de financement du secteur*

**Objectif**

Promouvoir le crédit rural et le développement de la micro finance rurale.

**Activités**

Les activités de cette action concernent : i) l'opérationnalisation du Fonds National d'Appui à l'Agriculture et des fonds régionaux et locaux (définition des objets et des mécanismes de constitution et d'utilisation) ; ii) l'amélioration des mécanismes d'accès aux crédits (produits de crédit, garanties, bonification, etc. ; iii) l'appui à l'émergence des institutions financières spécialisées ; iv) l'appui au développement du partenariat Public-Privé.

*Action 3 : Aménagement des ressources naturelles et préservation de la biodiversité*

**Objectif**

Mettre en œuvre les schémas directeurs d'aménagement et de préservation de la biodiversité des espèces végétales et animales.

**Activités**

Les activités ci-après sont entreprises au titre de cette action : i) la défense et la Restauration des Sols et la Conservation des Eaux et des Sols ; ii) l'aménagement et la préservation des forêts et des réserves fauniques; iii) l'aménagement des zones d'écotourisme ; iv) la protection des cours d'eau et des bassins versants.

#### *Action 4 : Aménagements et infrastructures Agricoles*

##### **Objectif**

Mettre en place les conditions permettant de valoriser les ressources en terres cultivables, en espaces pastoraux, en potentiel aquacole ; et de développer le cadre de vie des populations rurales.

##### **Activités**

Les activités devant concourir à cette action sont relatives aux points ci-dessous : i) l'aménagement hydro agricole de grands et moyens périmètres ; ii) l'aménagement d'Irrigation de proximité (bas-fonds, petits barrages et périmètres maraîchers) ; iii) l'aménagement et hydraulique pastorale (gestion des ressources pastorales) ; iv) la construction d'Infrastructures de santé animale ; v) la réalisation d'Infrastructures piscicoles et aquacoles ; vi) la réalisation d'Infrastructures Agro industrielles ; vii) la réalisation d'Infrastructures de transformation et de commercialisation ; viii) la réalisation d'Infrastructures de désenclavement des zones de production (pistes rurales) ; ix) la réalisation d'Infrastructures d'assainissement ; x) la construction d'Infrastructures socio sanitaires et éducatives.

#### *Action 5 : Equipements Agricoles*

##### **Objectif**

Permettre aux exploitations Agricoles d'accéder aux matériels et aux équipements mécanisés.

##### **Activités**

Les activités relèveront de deux points : i) la promotion de la mécanisation agricole (traction animale, motorisation, maintenance) ; ii) l'appui à l'acquisition de tracteurs et autres unités de motorisation (motoculteurs notamment y compris des accessoires) et les plates-formes multifonctionnelles.

Le coût global du programme Investissement se chiffre à 2 091 211 655 435 F CFA

### 4.3 Programme de production/productivité

L'objectif visé par ce programme est de Rendre les produits maliens plus compétitifs et gagner des parts additionnelles sur les marchés intérieurs, sous régionaux et internationaux, par des mesures visant à encourager la production et la compétitivité des filières.

Le programme est composé de sept branches d'actions, à savoir :

#### *Action 1 : Développement des filières de productions végétales*

#### **Objectif**

Il s'agit essentiellement d'augmenter les niveaux de production et améliorer les rendements des filières de productions végétales. Ces objectifs sont renseignés dans le tableau 7 ci- après.

Tableau 7 : Projection des productions végétales

	2014			2025		
	Superficie (ha)	Rdt. (kg/ha)	Production (Tonne)	Superficie (ha)	Rdt. (kg/ha)	Production (Tonne)
Sorgho	938 073	1 099	1 030 943	1 189 900	1 666	1 982 063
Mils	1 726 069	596	1 028 015	2 198 850	929	2 043 274
Fonio	39 033	1 810	21 563	39 884	1 188	33 584
Maïs	639 996	2 590	1 657 452	1 139 935	4 175	4 758 971
Riz	568 362	2 895	1 645 648	880 689	3 378	2 974 728
Blé	8 494	3 404	28 911	12 534	3 954	70 050
Canne à Sucre	4 814	73 455	353 610	39 814	75 000	2 986 050
Coton	570 300	1 094	624 000	830 858	1 273	1 057 327
Arachide	326 058	1 580	515 334	492 600	1 600	788 049
Niébé	254 384	661	168 274	375 359	936	351 522
Voandzou	15 973	1 400	22 362	23 569	1 950	45 960
Oign/Echalote	5 140	22	114 210	5 470	30	164 110
Pomme de terre	2 792	24	67 000	4 125	30	123 738
Tomate	3 890	17	65 380	5 740	25	143 827

Source : Statistiques officielles et estimations équipe

N.B : Les productions céréalières sont estimées à 11 829 087 tonnes à l'horizon 2025 dont 5 702 964 tonnes pour les zones d'agropoles.

#### **Activités**

Les activités porteront dans ce cadre sur : i) l'appui à l'accès aux intrants et petits équipements (matériel végétal amélioré, engrais, produits phytosanitaires, équipements) ; ii) l'appui à la valorisation économique des chaînes de valeurs : approvisionnement, conservation, transformation et commercialisation ; iii) la vulgarisation et l'appui conseil spécifique ; iv) la défense des cultures ; v) la diversification des productions et des revenus : la promotion de nouvelles filières porteuses, l'information et le suivi des marchés.

## *Action 2 : Développement des filières de productions animales*

### **Objectif**

Accroître la production et la productivité et diversifier l'offre de protéines animales en vue de couvrir les besoins de consommation en les rapprochant des normes établies et augmenter le disponible exportable. Ces objectifs sont résumés par filière dans le tableau 8 ci-dessous.

Tableau 8 : Projection des productions animales

Filière	Production 2014	Production 2025
Bétail viande (t)	155 467	226 910
Lait (t)	1 159 150	1 982 540
Aviculture moderne (t)	3 405	4 713
Aviculture Traditionnelle (t)	31 697	43 875
Miel (t)	2 024	2 800
Poisson (t)	172 092	173 188
Cuir et peaux (t)	6 333	8 767

Source : Statistiques officielles et estimations équipe

### **Activités**

Les activités seront axées sur : i) la facilitation de l'accès aux Intrants ; ii) la valorisation économique: approvisionnement, conservation, transformation et commercialisation ; iii) la vulgarisation et l'appui conseil spécifique ; iv) la diversification des productions et des revenus ; l'information et le suivi des marchés ; v) la protection zoo sanitaire ; vi) l'amélioration des performances génétiques.

## *Action 3 : Développement des filières de la pêche et de l'aquaculture*

### **Objectif**

Assurer une production croissante et durable des produits halieutiques afin de diminuer les importations et le déficit de la balance commerciale.

### **Activités**

Les activités dans le domaine de la pêche ciblent : i) la facilitation de l'accès aux Intrants et aux petits équipements ; ii) la valorisation économique (la chaîne des valeurs), l'approvisionnement, la conservation, la transformation et la commercialisation ; iii) la vulgarisation et l'appui conseil spécifique ; iii) l'hygiène de la conservation, de la transformation et de la commercialisation ; iv) la diversification des productions et des revenus : information et suivi des marchés, etc.

#### *Action 4 : Développement des filières de l'environnement et de l'assainissement*

##### **Objectif**

Optimiser l'utilisation durable des ressources ligneuses par la maîtrise de l'exploitation durable et la commercialisation des produits forestiers non ligneux majeurs, notamment le karité et la gomme arabique.

##### **Activités**

Les activités s'attachent à : i) la facilitation de l'accès aux petits équipements ; ii) la valorisation économique (chaîne des valeurs), l'approvisionnement, la conservation, la transformation et la commercialisation ; iii) la protection phytosanitaire ; iv) la vulgarisation et l'appui conseil spécifique ; v) la diversification des productions et des revenus : information et suivi des marchés, etc.

#### *Action 5 : Développement des Normes et labels*

##### **Objectif**

Assurer la qualité des intrants utilisés, faire reconnaître et protéger la qualité des produits agricoles maliens.

##### **Activités**

Les activités concerneront : i) la définition et la mise en œuvre des textes législatifs et réglementaires en cohérence avec les textes sous régionaux et internationaux ; ii) l'appui à la vulgarisation des processus de labellisation et de certification ; iii) l'inspection et le contrôle de la qualité des intrants et des produits Agricoles.

#### *Action 6 : Adaptation aux changements climatiques*

##### **Objectif**

Améliorer la résilience des systèmes de production aux changements climatiques en limitant leurs effets néfastes sur l'environnement biophysique, humain et socio-économique.

##### **Activités**

Les activités cibleront : i) le développement des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques (promotion du reboisement privé et villageois) ; ii) l'opérationnalisation du Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques ; iii) la lutte contre la désertification (régénération naturelle assistée des formations forestières dégradées, aménagement de forêts communautaires etc.).

Le coût global du programme Production/Compétitivité s'établit à  
3 081 102 319 297 F CFA.

### *Action 7 : Création de zones d'agropoles*

#### **Objectif**

Promouvoir dans six (6) grands bassins de production agricole (végétale, animale, forestière et aquacole) des pôles agro-industriels de développement (concentration d'entreprises agricoles commerciales et d'industries de transformation) connectés aux marchés nationaux, sous régionaux, régionaux et internationaux.

#### **Activités**

Les activités s'articuleront sur : i) la mise en place de l'agence de gestion des agropoles ; ii) l'appui à l'opérationnalisation de pôles agroindustriels ; iii) l'appui au développement du partenariat Public-Privé.

L'évaluation des coûts de création des agropoles fera l'objet d'une étude spécifique conformément à la feuille de route élaborée par le MDR.

## **4.4 Programme Recherche/Formation**

### *Action 1 Développement de la Recherche Agricole*

Le système national de recherche agronomique dispose de résultats performants eu égard aux diverses contraintes rencontrées par les producteurs, les agents des services techniques et les opérateurs économiques dans leurs activités respectives (la mise au point de variétés améliorées et de techniques culturales performantes ; l'obtention par la sélection et le croisement de races animales plus productives ; les techniques de restauration de la fertilité des sols ; les processus de transformation des denrées alimentaires, etc.). Les principales faiblesses semblent liées à l'absence de mécanisme durable de financement ; le vieillissement des ressources humaines très peu renouvelées et parfois absentes en terme de spécialistes pour la couverture des besoins dans des sous-secteurs spécifiques. A cette date, les réponses recherchées à ces contraintes par le système dans le PLT à travers la régionalisation et une meilleure implication des partenaires à tous les niveaux de la programmation n'ont été significatives que dans le domaine de l'orientation des programmes par la demande des producteurs et du marché. L'ensemble de ces facteurs appelle un renforcement du système.

#### **Objectif**

Mettre à la disposition du secteur productif Agricole les techniques innovantes permettant de satisfaire les Objectifs de Production, de Productivité et de Gestion durable de l'environnement, consignés dans la Politique de Développement Agricole.

#### **Activités**

Les activités concerneront : i) le renforcement de la valorisation des résultats de la Recherche ; ii) le développement des technologies ; iii) la réhabilitation des infrastructures et

des acquisitions ; iv) le renforcement des capacités institutionnelles et humaines ; v) le développement des mécanismes de financements.

### *Action 2 : Formation des acteurs*

La formation des intervenants (cadres, agents, producteurs et productrices, etc.) se révèle être une priorité en vue de leur permettre de mieux participer au développement local et national. Les sphères couvertes dans le secteur à travers les projets ont entre autres porté sur : l'alphabétisation fonctionnelle, la formation technique des jeunes ruraux, la formation professionnelle de base, le perfectionnement des cadres techniques et la formation des opérateurs économiques. Cependant, les actions développées demeurent à ce jour insuffisantes pour combler toutes les lacunes liées à la réalisation et à la gestion des infrastructures et équipements ruraux (aménagements hydro-agricoles, pistes rurales, puits, forages, etc.), à la gestion rationnelle des ressources naturelles, au développement des filières.

#### **Objectif**

Permettre à l'ensemble des acteurs du secteur d'accéder aux niveaux de compétence requis pour remplir leurs missions de service public (pour les acteurs institutionnels) et pour gérer durablement leurs exploitations Agricoles (pour les acteurs privés).

#### **Activités**

Elles consisteront en des appuis à : i) la formation professionnelle Agricole ; ii) la formation des élus et des cadres des collectivités Territoriales (CT) ; iii) la formation continue des cadres et agents des structures du SDR.

Le coût total du Programme Recherche/Formation Agricole est estimé  
à 167 460 683 540F CFA

## **4.5 Programme Sécurité alimentaire et nutritionnel**

Ce programme cible plus spécifiquement la problématique de l'insécurité alimentaire qui est récurrente à cause de la grande variabilité des conditions agro-climatiques et socio-économiques de production. Dans le pays, il existe quatre (4) grandes aires d'insécurité couvrant globalement 166 communes classées comme les plus vulnérables. Il s'agira de consolider les programmes d'interventions à long terme pour renforcer la résilience des populations aux crises.

#### **Objectif**

Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble des populations du Mali à l'horizon 2025 et contribuer à celle de la sous-région.

Ce programme comporte trois actions :

*Action 1 : Evaluation de la politique et des stratégies de coordination du système national de sécurité alimentaire et nutritionnelle*

### **Activités**

Les activités ont trait à : i) l'évaluation de la politique et des stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle ; ii) la formulation de cadre politique et stratégique adapté.

*Action 2 : Prévention et gestion des crises alimentaires*

### **Activités**

Les activités sont centrées sur : i) l'opérationnalisation des comités de Sécurité Alimentaire et du SAP (système d'alerte précoce) ; ii) la mise en place et la diversification des stocks alimentaires.

*Action 3 : Renforcement de la résilience aux crises alimentaires et nutritionnelles*

### **Activités**

Les activités s'attachent : i) au renforcement des bonnes pratiques de Gestion des risques d'insécurité alimentaire ; ii) à la promotion de l'éducation nutritionnelle.

Le coût total du Programme Sécurité Alimentaire est de 98 781 058 333 F CFA

## **V. CADRE DE RESULTATS DU PNISA 2015-2025**

Le PNISA a développé et défini des tableaux de bord précis contenant l'ensemble des indicateurs sectoriels devant être suivis et évalués tout au long de la mise en œuvre de la Politique de Développement Agricole. Ces indicateurs ont été définis et validés de manière consensuelle par l'ensemble des acteurs du secteur et seront régulièrement mesurés.

Les résultats du PNISA en lien avec les objectifs de la PDA portent essentiellement sur les niveaux de transformation structurelle du secteur agricole en moteur de l'économie nationale, ainsi que son incidence globale sur la sécurité alimentaire et la durabilité du développement. Les indicateurs retenus par objectif au niveau macroéconomique sont consignés dans le tableau 9 ci-après.

Tableau 9 : Indicateurs d'impact

OBJECTIF	INDICATEURS D'IMPACT
Moteur de l'économie nationale	<ul style="list-style-type: none"><li>• Progression de la contribution du secteur Agricole au PIB</li><li>• Progression du PIB Agricole</li><li>• Volumes et taux d'investissements publics et privés dans le secteur</li><li>• Emplois et revenus Agricoles</li><li>• Evolution du taux d'exode rural</li></ul>

Sécurité alimentaire et nutritionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité nutritionnelle par rapport aux standards internationaux</li> <li>• Taux de malnutrition par sexe et par âge</li> <li>• Evolution des prix à la consommation des produits alimentaires (IHPC)</li> </ul>
Développement Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs d'impact environnemental</li> <li>• Proportion de terres assurant la biodiversité</li> </ul>

Source : Plan de passage Approche sectorielle

S'agissant des programmes, les indicateurs retenus par composante sont les suivants (tableau 10).

Tableau 10 : Indicateurs de résultats

<b>N° 1 : RENFORCEMENT DES CAPACITES</b>	
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau général d'attractivité du secteur Agricole (évolution niveau de financement du PNISA)</li> <li>• Evolution de la proportion du budget sectoriel alloué au fonctionnement des structures du secteur Agricole</li> <li>• Evolution des 12 Indicateurs de la Déclaration de Paris (cf. Forum Accra)</li> </ul>
<b>N° 2 : INVESTISSEMENTS</b>	
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Montants totaux des investissements de modernisation du secteur agricole</li> <li>• Taux de croissance de la superficie cultivée par Exploitation Agricole (EAF et EA)</li> <li>• % du budget de l'Etat et des financements extérieurs consacrés à l'investissement Agricole(BSI)</li> </ul>
<b>N° 3: PRODUCTION ET COMPETITIVITE</b>	
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indice de rentabilité des filières Agricoles prioritaires (suivi des coûts de production et de commercialisation)</li> <li>• Evolution des parts de marché des produits maliens sur les marchés nationaux, sous régionaux et internationaux</li> <li>• Indice de compétitivité des principaux produits d'exportation (coton, riz, viande)</li> <li>• Evolution de la contribution spécifique des quatre sous-secteurs à la croissance du PIB Agricole</li> </ul>
<b>N°4 : FORMATION ET RECHERCHE</b>	
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de résultats de recherche adoptés par les producteurs</li> <li>• Pourcentage d'actifs agricoles ayant reçu une formation agricole</li> <li>• Pourcentage d'agents du service public ayant bénéficié d'une formation continue</li> </ul>
<b>N°5 : SECURITE ALIMENTAIRE</b>	
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de la balance commerciale alimentaire</li> <li>• Evolution du taux de couverture des besoins céréaliers nationaux par la production nationale</li> <li>• % des besoins alimentaires couverts à l'horizon 2020</li> <li>• Evolution du pourcentage de la population en insécurité alimentaire</li> <li>• Evolution de la proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition</li> </ul>

Source : Plan de passage sectorielle

Le cadre des résultats figure en détail (cadre logique) dans l'annexe 1. Il propose une grille d'indicateurs détaillés pour apprécier la réalisation des objectifs pour l'ensemble des 25 actions (sous programmes). Les valeurs de référence ainsi que les cibles seront affinés par les différentes études de soutien à la mise en œuvre du PNISA. De même, le renforcement du

système de suivi-évaluation permettra de préciser la description des indicateurs, les sources des données et méthodologies de collecte, ainsi que le partage des responsabilités pour la collecte des données.

## VI. EVALUATION DES COUTS DU PNISA

L'évaluation des coûts a été réalisée à partir de : i) l'évaluation des coûts de mise en œuvre du plan ; ii) l'estimation et la répartition des financements acquis (extérieurs et intérieurs) ; et iii) le calcul des besoins additionnels de financement (gaps) nécessaires à l'atteinte des objectifs sectoriels.

### 6.1 Evaluation des coûts du PNISA

Pour l'estimation des coûts nécessaires à la mise en œuvre des actions identifiées, la première étape a consisté à définir des coûts unitaires moyens annuels pour chaque activité sur base des coûts détaillés issus des documents de stratégie sous-sectorielle (ex. PNIP-SA). Des cibles ont ensuite été planifiées jusqu'en 2025 pour chaque activité afin d'atteindre les objectifs fixés pour le secteur (voir cadre de résultat détaillé). Enfin, les calculs ont été réalisés année par année pour définir les coûts des Cinq programmes.

Le coût total du PNISA est ainsi évalué à 6 951 439 366 145 F CFA pour la période 2015-2024 répartis comme suit :

Tableau 11 : Répartition des coûts/programme du PNISA

Programmes	Coûts	%
Programme renforcement des capacité	1 512 883 649 539	22
Programme investissements	2 091 211 655 435	30
Programme production/compétitivité	3 081 102 319 297	44
Programme recherche/formation	167 460 683 540	2,5
Programme sécurité alimentaire	98 781 058 333	1,5
Total PNISA	6 951 439 366 145	100

Source : Estimation équipe

Le coût total du PNISA réparti sur l'horizon décennal (2015-2024) donne en moyenne par an : 695,1 milliards de F CFA. Le détail des coûts du plan par filière Agricole par composante et par an, est donné en annexe 5.

### 6.2 Inventaire des financements en cours et des engagements nationaux

- *Répartition des financements des projets et programmes en cours d'exécution*

Le recensement des projets et programmes s'est basé sur : i) la Revue des projets et programmes du SDR- CPS 2014 ; ii) Le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) du Secteur Développement Rural et du Commissariat à la Sécurité Alimentaire.

L'évolution de la répartition par source du financement acquis des projets et programmes du secteur en cours d'exécution est retracée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Répartition par type du financement acquis, des projets/programmes du secteur agricole - 2009 à 2013

Année de Revue des PP	2010		2011		2012		2013	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>BSI Extérieur</b>	672 011	81	626 416	80	662 978	79	658 401	78
Prêt	471 644	57	447 285	57	433 556	51	455 252	54
Subvention	200 367	24	179 131	23	229 422	27	203 149	24
<b>BSI intérieur</b>	156 093	19	158 092	20	180 592	21	186 941	22
<b>Total financement du SDR</b>	828 104	100	784 508	100	843 570	100	845 342	100

Source : Revues Projets/Programmes CPS/SDR (2009-2013)

En moyenne sur la période concernée, 80 % du financement du secteur provient de l'extérieur (prêts et subventions) contre 20 % de contribution sur recettes intérieures.

Le montant total des projets financés s'élève sur la base de la revue 2014 à 818,449 milliards de F CFA dont 204,315 milliards sur ressources internes.

Le financement sur ressources externes est de 614,134 milliards de F CFA se répartissant entre les programmes du PNISA comme suit :

Tableau 13 : Répartition par axe du PNISA des financements sur ressources extérieures des projets et programmes en cours d'exécution

Répartition selon les programmes PNISA	Nombre projets	financement extérieur	
		Total	%
Renforcement des Capacités des Acteurs	34	59 878 065	9,75
Investissements dans le secteur	48	483 569 111	78,74
Production et productivité	12	59 755 238	9,73
Recherche agricole et formation	11	6 369 608	1,20
Sécurité Alimentaire/Nutritionnelle	2	3 561 977	0,58
<b>Total financements acquis extérieurs</b>	<b>107</b>	<b>614 134 000 000</b>	<b>100</b>

Source : CPS/SDR Revue PP 2014 et structure Revue 2010

- Répartition du budget national et projection des engagements nationaux

Le financement des investissements par l'Etat se fait à travers le Budget Spécial d'Investissement (BSI) et le Programme Triennal d'investissement (PTI). Depuis 1992, le Mali a adopté un mécanisme de programmation triennale glissante des investissements qui consiste à recenser tous les projets et programmes en exécution ou en préparation au cours des trois années à venir dans un document appelé Programme Triennal d'investissement (PTI). La première tranche de ce programme appelée BSI, contient tous les projets en cours d'exécution ou susceptibles de démarrer en cours d'année.

Le CDMT est le document de programmation pluriannuelle des dépenses des ministères. La directive N°06/2009/CM/UEMOA relative à la loi de finances au sein de l'UEMOA, adoptée le 26 juin 2009, a institutionnalisé cette programmation budgétaire pluriannuelle (article 52).

Pour les acquis en termes de financements intérieurs, les estimations se basent sur les prévisions d'allocations des ressources issues du CDMT 2015 – 2017 pour le Secteur Développement Rural et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire. Les niveaux de progression budgétaire pour la période 2017 – 2025 ont été projetés sur la base du taux de croissance moyenne observée entre 20014 et 2017.

Tableau 14: Estimation des ressources intérieures affectées au secteur rural

Source d'évaluation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2024	Total
Prévisions sur la base CDMT-SDR/CSA	285265526	289475214	293878023	298281302	298286193	302755521	321333675	3025063517

Source : Estimation équipe

En appliquant au financement intérieur acquis en 2014 la clef de répartition par nature des projets de la revue de 2010\* et au financement intérieur projeté la structure des coûts du PNISA, le cumul des financements acquis extérieurs et intérieurs est synthétisé par programme au tableau 15 ci-après.

Tableau 15 : Total des financements acquis par programme du PNISA (en milliers de F CFA)

Programmes du PNISA	Financement extérieur acquis	Financement intérieur projeté	TOTAL
Renforcement des Capacités des Acteurs	59 878 065	665 513 974	725 392 039
Investissements dans le secteur	483 569111	907 519 055	1 391 088 166
Production et productivité	59 755238	1 331 027 947	1 390 783 185
Recherche agricole et formation	7 369 608	75 626 588	82 996 196
Sécurité Alimentaire/Nutritionnelle	3 561 977	45 375 953	48 937 930
Total	614 134 000	3 025 063 517	3 639 197 517

Source : Estimation équipe

### 6.3 Evaluation des besoins en financements additionnels à rechercher

Sur la base de l'estimation des financements acquis et des coûts du plan, les besoins additionnels (gaps de financement) ont été calculés par programme sur la période 2015- 2025 comme suit (tableau 16).

Tableau 16 : Répartition des financements du PNISA (en F CFA)

Programmes du PNISA	Coûts	Financements acquis	Financement à rechercher
Renforcement des Capacités des Acteurs	1 512 883 649 539	725 392 039 000	787491610539
Investissements dans le secteur	2 091 211 655 435	1 391 088 166 000	700123489435
Production et productivité	3 081 102 319 297	1 390 783 185 000	1690319134297
Recherche agricole et formation	167 460 683 540	82 996 196 000	84464487540
Sécurité Alimentaire/Nutritionnelle	98 781 058 333	48 937 930 000	49843128333
Total	6 951 439 366 145	3 639 197 517 000	3 312 241 850 144

Source : Estimation équipe

L'ensemble des calculs relatifs aux coûts, financements des projets/programmes, gaps, objectifs prévisionnels de production, valorisation des productions sera intégré dans le Modèle Macro-économique (MME) de la DNPd en vue d'actualisations régulières par la CPS/SDR et pour constituer ainsi un outil central de suivi du secteur.

## VII. ANALYSE DE LA RENTABILITE ECONOMIQUE DU PNISA

L'économie malienne a connu une croissance moyenne de 5,1 % au cours de la mise en œuvre du CSLP 2002-2006, une croissance moyenne 4,5 % dans le CSCRp 2007-2012 et une croissance moyenne de 0,9 % sur les deux premières années de mise en œuvre du CSCRp 2012-2017.

Le Plan National d'Investissement dans le Secteur Agricole (PNISA) ambitionne de faire de l'agriculture le moteur de la croissance économique et la source de réduction de la pauvreté. Il est bâti sur des hypothèses volontaristes, notamment le renforcement du programme d'investissement en infrastructures de base, la valorisation du potentiel agro-pastoral par l'amélioration de la production et de la compétitivité à travers la promotion du secteur privé et l'investissement dans les ressources humaines, conformément aux prescriptions de la Loi d'Orientation Agricole.

Les simulations faites pour l'analyse économique du plan à travers le modèle MME utilisé par la DNPd se fondent essentiellement sur une comparaison des productions générées par le PNISA au regard de celles tendanciennes du CSCRp 2012-2017 projetées à l'horizon 2025.

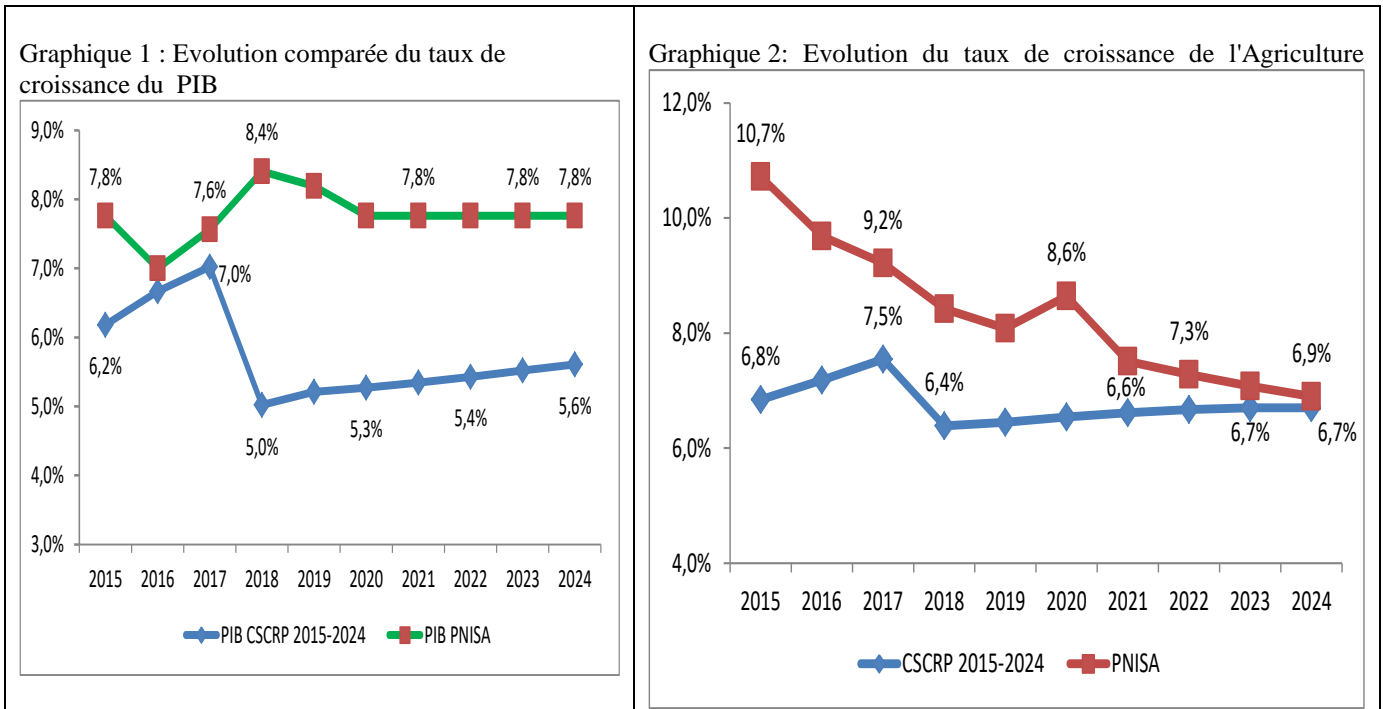
Par rapport à cette situation de référence et selon les hypothèses de projection de PNISA 2015-2024, les résultats obtenus par sous-secteur sont les suivants :

- les projections de la branche de l'agriculture vivrière hors riz font ressortir une croissance moyenne de 11,5 % dans le PNISA ; celle du riz s'établit en moyenne à 10,7 %. Les

projections de la branche consolidée riz ont été faites en tenant compte des effets induits des grands chantiers d'aménagements hydro agricoles ;

- s'agissant du coton, les hypothèses se fondent sur la bonne tenue du cours du coton sur le marché international, la mise en œuvre des réformes de la privatisation et le soutien de l'Etat à travers les subventions des intrants agricoles. Ainsi, le taux de croissance de la branche consolidée du coton s'établirait en moyenne à 8,4 % dans le programme PNISA contre 2,1 % dans le CSCR 2015-2024 ;
- le sous-secteur de la pêche, les projections montrent une augmentation du taux de croissance qui s'établit en moyenne à 4,7 % dans le PNISA contre 3,7 % dans le CSCR 2012-2024, essentiellement liée au développement de la pisciculture ;
- le sous-secteur de la sylviculture enregistre une croissance supérieure à celle prévue dans le CSCR 2012-2024 : 4,7 % en moyenne contre 4,3 %.

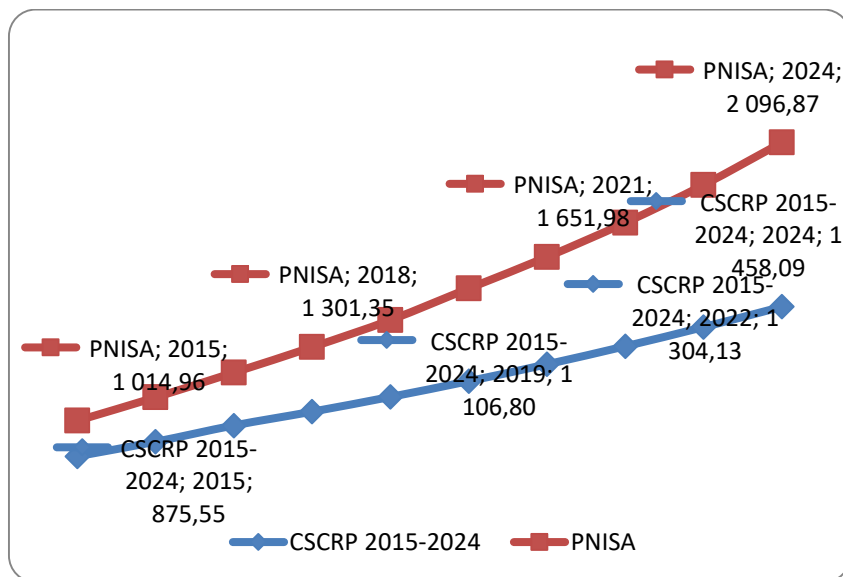
Dans l'ensemble, le taux de croissance du PIB ressortirait en moyenne de 7,8 % sous l'effet de la mise en œuvre du PNISA contre 5,7 % dans le scénario du CSCR projeté à l'horizon 2024. La croissance globale de l'économie serait portée notamment par le secteur primaire.



Source : MME\_DNPD

Au plan financier, la valeur cumulée en franc constant (base 1987) de la production du secteur primaire s'établit à 15 026,91 milliards contre 11 502,78 milliards dans le CSCR projeté.

Graphique 1 : valeurs cumulées pour les productions



Source : MME\_DNPD

## VIII. CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION

La maîtrise d'ouvrage générale du PNISA relève du ministère en charge du Développement Rural. Dans ce cadre, il assume les fonctions d'animation, de coordination générale des programmes, de supervision et de dialogue intersectoriel avec les PTF. La mise en œuvre s'appuiera sur les services techniques de l'Etat, les collectivités territoriales, les producteurs et leurs organisations professionnelles, les organisations de la société civile et le secteur privé.

### Stratégie et principes

L'approche de mise en œuvre des interventions sera sous-tendue par :

- l'identification des zones d'intervention avec les services techniques sur la base des besoins et des potentialités agro-écologiques ;
- la sélection des aires d'intervention avec les collectivités territoriales ;
- la gestion des fonds sur la base des procédures des PTF progressivement harmonisées avec les procédures nationales ;
- la participation de toutes les parties prenantes au suivi-évaluation des programmes.

Les interventions seront guidées par les principes ci-après :

- la professionnalisation de tous les acteurs des divers maillons des filières ;
- la prise en compte de l'approche genre et les besoins des groupes vulnérables, en particulier des femmes et des jeunes, en vue de renforcer leur implication dans le processus de décision et dans la mise en œuvre des activités de développement de l'Agriculture ;
- la flexibilité qui doit être observée dans la mise en œuvre des projets, dont l'intervention répond à la demande et appuie les acteurs à la base, moyennant leur contribution financière et/ou en nature ;
- une vision multisectorielle du développement et la recherche d'une synergie et d'un partenariat entre les différents intervenants dans les zones des projets ;
- la valorisation des expertises et compétences locales, la sous-traitance et la mise en œuvre, prioritairement à des prestataires de services spécialisés de la place ;
- l'appui de l'Etat en matière de recherche de financement, d'appui conseil, de négociation internationale pour la conquête de marchés, ainsi qu'en matière de recherches technologiques ;
- l'augmentation de la production et de la productivité par l'amélioration des techniques et technologies et l'intensification des systèmes de production ;
- l'encouragement, l'aide à la création et le soutien en matière d'investissement ;
- la concertation multi acteurs au niveau politique et technique ;
- la responsabilité partagée dans le suivi/évaluation ;
- la gestion axée sur les résultats.

## **Rôle des acteurs**

La définition des rôles dans la mise en œuvre du PNISA se base sur les expériences passées et celles en cours, conformément à ce que les textes permettent.

Les producteurs, OPA : Conformément aux orientations de la LOA, ils assurent la maîtrise d'ouvrage de leurs projets et participent à la planification de tout le processus, à savoir : contribuer à la « priorisation » des besoins et des actions ; initier des microprojets et assurer la maîtrise d'ouvrage de leur mise en œuvre ; participer à la gestion concertée des ressources naturelles de leurs terroirs et contribuer au suivi/évaluation des réalisations du Programme.

Les CRA : Elles assument leurs missions de représentation et d'intervention en facilitant la planification, l'accès aux intrants, aux marchés et aux services. Elles assurent la gestion des fonds de développement régionaux et le transfert des moyens financier aux OPA. En outre, ces acteurs peuvent mener des actions de formation – appui – conseil (en collaboration avec les services techniques concernés) et exécuter des opérations ou projets spécifiques.

Les Collectivités Territoriales : Elles assurent la maîtrise d'ouvrage de leurs projets relevant de leurs attributions, l'identification des zones d'intervention avec les services techniques sur la base des potentialités agro écologiques , l'animation des cadres de concertation des différents acteurs intervenant dans le développement régional ou local, la planification locale, la participation au suivi/évaluation des programmes. Elles sont également compétentes pour créer une fiscalité adaptée aux besoins des services publics agricoles dans les communes, les cercles et les régions en impliquant les OP.

La société civile/ONG : Elles participent au pilotage du programme ; elles pourront fournir des services pour la mise en œuvre de certaines opérations et participer au financement des actions. Elles contribueront au processus de suivi/évaluation et participeront aux mécanismes de concertation entre les acteurs.

Le secteur privé : Il intervient essentiellement en amont et en aval de la production dans la valorisation des chaînes de valeurs et dans le financement.

Les services de l'Etat : Ils assument leurs fonctions régaliennes liées à la création des conditions favorables aux activités des acteurs publics et privés (y inclus les producteurs et leurs organisations) du secteur. Il s'agit notamment du cadre réglementaire, de la fiscalité, du code des investissements et de la facilitation des arrangements institutionnels à mettre en place pour garantir l'accès durable des usagers aux ressources et aux services. Ils assument la définition de mécanismes de subvention ciblée et harmonisée avec le niveau sous-région, l'appui conseil, le suivi/évaluation, le contrôle et l'élaboration de politiques favorables au développement des chaînes de valeurs (y incluses les recherches agricoles et la formation).

Les Partenaires Techniques et Financiers, en qualité d'acteurs relevant d'agences de coopération bilatérale, multilatérale, d'organisations Intergouvernementales interviennent à travers l'assistance technique et/ou financière à la planification, à la mise en œuvre et au suivi/évaluation des projets et programmes. Ils participent notamment au dialogue politique avec le Gouvernement ainsi qu'aux concertations avec l'ensemble des acteurs.

### Organisation institutionnelle

La mise en œuvre du PNISA par des institutions nationales étatiques et non étatiques pérennes selon des rôles partagés et décrits dans le PACTE du Mali, est un des éléments qui garantissent le bon fonctionnement institutionnel. Par ailleurs, le processus de revue sectorielle conjointe (Etat-profession Agricole-PTF) existant basé sur la revue des projets/programmes et l'évaluation du secteur permet des réajustements annuels.

Les rôles et les responsabilités de la mise en œuvre des programmes prioritaires se partagent entre les départements ministériels chargés du secteur Agricole, de l'économie, des finances, de l'industrie, de la profession Agricole, des collectivités territoriales, la société civile et les prestataires de service privés.

Ces structures assurent les fonctions de mise en œuvre et de suivi/évaluation des différents programmes selon leurs domaines respectifs de compétences.

Compte tenu des capacités plus ou moins limitées des différents acteurs impliqués, des activités de renforcement des capacités et de formation sont prévues au niveau des programmes du PNISA.

Le PNISA intervient également dans le cadre des réformes institutionnelles en cours, notamment la gestion des finances publiques et la déconcentration des services étatiques.

### Montage institutionnel

Le PNISA étant un plan national, les ressources planifiées et acquises sont insérées dans les CDMT de chaque département ministériel concerné afin d'alimenter leur Budget Programme respectif. Cela contribue à l'élaboration de la loi de finances annuelle.

Les organes de la LOA, notamment le Conseil Supérieur de l'Agriculture, la revue du CSCR et le gouvernement, à travers le rapport annuel sur la situation économique et sociale du Mali, suivent et coordonnent les ressources affectées au secteur.

La CPS/SDR et les autres CPS des départements impliqués dans le secteur contribuent à l'élaboration des documents de base pour ces organes.

La mise en œuvre de ce plan se fait selon les financements acquis et les conventions signées avec le Mali. Conformément au PACTE signé, l'exécution par les structures nationales est privilégiée et les missions et prérogatives de chaque structure sont appliquées.

### Mécanismes de financement

Le financement du secteur Agricole se fait principalement à travers le budget d'Etat (Etat, Partenaires Techniques et Financiers), les institutions financières (Banques, SFD) et par les particuliers.

Le budget d'Etat est structuré en budget ordinaire (fonctionnement courant) et en Budget Spécial d'Investissement (investissement et fonctionnement lié à l'investissement).

Toutefois, d'autres types de financements interviennent dans le secteur Agricole (EXIMBANK, PPP, ONG, etc.). Cependant, il faut signaler que de nombreuses initiatives financées et exécutées sur le terrain ne sont pas répertoriées.

Le financement du PNISA sera assuré d'une part par l'Etat, les partenaires techniques et financiers et d'autre part par les collectivités territoriales, les exploitants agricoles et leurs organisations, le secteur privé, le secteur financier.

Les mécanismes sont en lien avec le processus de mise en place du Fonds National d'Appui à l'Agriculture. Ainsi, ces mécanismes s'intègrent dans les différents guichets, à savoir :

- Guichet appui à la modernisation de l'Agriculture : à ce niveau, les subventions concernant notamment les intrants et les équipements sont alignées avec les modalités de ce guichet. Ceci repose sur les résultats de l'étude pour définir une politique nationale de subvention au Mali ;
- Guichet bonification des taux : l'accès au crédit que propose le PNISA utilise le mécanisme de bonification des taux d'intérêts des Banques et SFD au profit des producteurs et des opérateurs économiques ;
- Guichet catastrophe naturelle : ce guichet permet notamment de garantir les investissements réalisés dans le cadre du PNISA.

Le PNISA met en œuvre ses mécanismes de financement selon ces trois guichets et en se basant sur des expériences (initiative riz, maïs,...).

La garantie de crédits s'inscrira dans le cadre de la stratégie nationale de micro finance qui met en place un mécanisme de fonds de garantie professionnel au niveau du Mali.

Les banques et les systèmes financiers décentralisés constitueront une seconde source de financement.

Le financement des institutions financières couvre le crédit de campagne, la commercialisation, l'approvisionnement en intrants, les opérations de récoltes, l'équipement au profit des organisations paysannes et professionnelles et des opérateurs privés.

Les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) sont surtout constitués de structures mutualistes, de structures de crédit solidaire (type de Gramen Banque) et des réseaux de Caisses Villageoises d'Épargne et de Crédit Agricole (CVECA) et de Crédits Autogérés.

La plupart des SFD se limitent, compte tenu de leur surface financière et des risques, au financement des crédits de campagne.

Les organisations paysannes traitent avec les institutions financières pour le financement à crédit des engrais (11-12 % de taux d'intérêt/an). Le taux d'intérêt maximum autorisé pour les SFD est de 27 % l'an.

Le défi majeur de ces institutions demeure la problématique du financement des investissements, notamment de ceux productifs (aménagements hydro-agricoles et autres infrastructures structurantes).

Par ailleurs, il existe d'autres problèmes au niveau de l'offre qui portent entre autres sur le manque de financement à faible coût pour les institutions de micro finance, le niveau élevé des coûts de transaction, l'absence d'instruments appropriés de gestion des risques pour les prêts ruraux, etc.

Il s'agira de lever les principaux freins à la croissance des crédits à l'agriculture en : i) améliorant la communication entre les différents maillons des filières, notamment par l'institution de cadres de concertation ; ii) responsabilisant davantage le secteur bancaire national sur le financement de l'agriculture ; iii) visant à réduire le principal risque de financement de l'agriculture lié à la volatilité des prix et la non maîtrise par le producteur de son calendrier de mise en marché des produits.

Par ailleurs, des financements innovants pourront être explorés, parmi lesquels : la taxe foncière (non encore introduite au Mali), les taxes sur les transports (prélèvement fiscal sur une route donnée).

Dans la conception et la mise en œuvre d'un grand nombre de Projets/Programmes, il est prévu dans le cadre du financement une participation des bénéficiaires estimée de 5 à 10 % du coût total du projet. Cette participation peut être monétaire ou en nature.

#### Mécanisme de suivi/évaluation et acteurs

Le suivi/évaluation du PNISA se fait conformément au mécanisme de suivi/évaluation élaboré dans le cadre de l'application de l'approche sectorielle. Le mécanisme prend en compte la répartition des rôles et responsabilités entre les différents acteurs intervenant dans le secteur. Il est structuré de manière comme suit :

- Le suivi systématique de l'ensemble du portefeuille des Projets et Programmes (P/P) du secteur agricole à travers une revue annuelle portant sur l'état d'exécution technique et financière des Projets et Programmes en vue de faire des recommandations adéquates aux gestionnaires des projets et aux Ministères.
- L'évaluation externe d'un échantillon de P/P en termes de pertinence (qualité de conception), d'efficience, d'efficacité, d'effets et de viabilité potentielle à travers le MENOR. Ce dispositif national d'évaluation orienté vers les résultats produit régulièrement des rapports de qualité aux autorités de tutelle et aux différents partenaires. Il est articulé sur la base de missions conjointement réalisées par les agents techniques et les Représentants des Organisations Paysannes sous la coordination de la CPS/SDR en charges du Suivi/Evaluation des projets et programmes.
- La Revue sectorielle conjointe : Cette revue qui réunit l'Etat (à travers les structures techniques et administratives à différents niveaux), les représentants des professions agricoles et les Partenaires Techniques et Financiers du Secteur, a pour but de faire l'état des lieux du secteur sur l'année écoulée (bilan établi sur la base d'ateliers régionaux et national) et de dégager les perspectives pour le futur (examen de l'état d'avancement du passage à l'approche sectorielle et de la programmation trisannuelle à partir des CDMT).
- L'évaluation à mi-parcours : Il est prévu une évaluation à mi-parcours du PNISA afin de vérifier la pertinence des priorités et actions entreprises, tirer les leçons apprises et proposer les correctifs éventuellement nécessaires. Cette revue impliquera l'Etat malien et les différents partenaires techniques et financiers ayant contribué significativement à la mise en œuvre du plan. Indépendamment de la revue à mi-parcours, des revues techniques conjointes peuvent être entreprises chaque fois que nécessaire.
- Les audits : Les ressources utilisées dans le cadre de l'exécution du Plan feront l'objet d'audits, conformément aux procédures des bailleurs de fonds qui y auront contribué.
- L'évaluation par les bénéficiaires : A cet effet, il sera procédé à une évaluation par les bénéficiaires dans la mise en œuvre des programmes/projets L'appréciation par les bénéficiaires des actions/interventions est une priorité pour la FAO afin de mieux orienter/cibler ses actions et atteindre les effets/impacts souhaités.
- Le suivi/évaluation environnemental : Un suivi régulier de l'impact des activités mises en œuvre sera effectué par les services chargés de l'environnement pour vérifier le respect des normes environnementales.

La mise en œuvre du PNISA exigera des mesures d'accompagnement devant permettre de :

- maintenir la dynamique de réflexion et de concertation avec tous les acteurs concernés ;
- développer les synergies entre les différents ministères techniques afin d'assurer la cohérence entre les démarches sous sectorielles ;
- impliquer l'ensemble des acteurs, particulièrement les producteurs ruraux dans un processus de programmation et de suivi concerté des interventions du secteur;
- coordonner les aides au développement du secteur rural ;
- rationaliser l'affectation des ressources financières mobilisables pour répondre aux besoins prioritaires.

L'efficacité du mécanisme de pilotage, de coordination et de suivi dépendra des capacités du PNISA à générer des informations fiables sur la mise en œuvre des programmes et leur impact sur les bénéficiaires. Pour ce faire, il devra s'articuler tant sur le niveau central que régional.

I. Le niveau central comprendra un Comité Technique National de Coordination et de Suivi (CTNCS) avec un Secrétariat Technique Permanent (STP)

Le CTNCS aura pour tâches principales de :

- assurer une meilleure collaboration et renforcer la synergie entre les structures et intervenants dans le secteur;
- suivre la mise en œuvre des opérations programmées en assurant leur cohérence par rapport aux stratégies sous sectorielles et en fonction des propositions émanant du niveau régional ;
- faire régulièrement le point sur la mobilisation de financement, la synthèse des besoins de financement pour l'exécution des programmes et le niveau de contact à maintenir avec les sources de financement ;
- fournir aux départements concernés, des données devant alimenter la réflexion et favoriser les prises de décisions rapides. Ces données peuvent aussi servir à améliorer les activités de planification et de programmation des investissements publics (PIP) du plan d'action du CSCR.

Le CTNCS regroupera en son sein les principaux acteurs en matière de développement rural, notamment les représentants :

- des ministères en charge du développement rural (Développement rural ; Environnement, Eau et Assainissement) et du Commissariat à la Sécurité Alimentaire ;
- des principaux ministères impliqués dans le Développement du secteur Rural (ministères en charge de : Planification du développement ; Intérieur et Collectivités Territoriales ; Mines et Energie ; Economie et Finances ; Investissements et Commerce ; Santé, Education Nationale, Recherche ; Promotion féminine).
- des organismes autonomes jouant un rôle majeur dans le secteur : Haut Conseil des collectivités Territoriales, Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Coordination Nationale des Organisations Paysannes, Fédération Nationale des Femmes Rurales et des Jeunes Ruraux ;
- des ONG à travers leurs Comités de Coordination ;
- des Partenaires Financiers et Techniques du secteur.

Le Comité Technique met à la disposition du Gouvernement, à travers les ministres en charge du Secteur Rural, des informations destinées à orienter la prise de décision et faciliter la mobilisation et la coordination des aides au développement.

La présidence du Comité Technique de Coordination et de Suivi sera assurée par le Secrétaire Général du ministère du Développement rural.

Le secrétariat du Comité Technique National sera assuré de façon permanente par la CPS/SDR qui est chargée plus spécifiquement de :

- préparer les réunions du Comité Technique de Coordination et de Suivi et d'en dresser les comptes rendus ;
- veiller en rapport avec les structures de programmation et de suivi/évaluation des autres départements Techniques à la hiérarchisation des priorités d'interventions retenues dans le secteur et à la cohérence entre les opérations programmées ;
- tenir à jour tous les documents requis par les partenaires afin de faciliter la mobilisation des financements et la réalisation des décaissements en faveur des programmes du secteur ;
- assurer le suivi des financements et des décaissements ;
- centraliser, tenir à jour et analyser toutes les informations sur le secteur rural, notamment celles relatives aux niveaux de mobilisation effective des financements, des décaissements, des taux d'absorption des opérations en cours ainsi qu'aux projets et programmes dont les financements sont à rechercher ;
- mettre en place et gérer les différentes bases de données ;
- assurer la liaison entre le Comité Technique de Coordination et de Suivi et les Comités Techniques Régionaux ;
- coordonner l'élaboration du rapport sectoriel annuel de Suivi du CSLP.

Le Secrétariat Permanent s'appuiera sur une équipe pluridisciplinaire de cadres connaissant bien le secteur rural et disposant de bonnes compétences en matière de politique de développement et de suivi/évaluation des actions de développement.

II. Le niveau régional comprendra un Comité Régional de Coordination de Suivi (CRCS) avec une Commission Technique Régionale (CTR)

L'échelon régional constituera un maillon essentiel du mécanisme de Coordination/suivi à travers le Comité Régional de Suivi (CRS) dont les attributions porteront sur :

- l'établissement du plan d'action régional en matière d'interventions dans le secteur ;
- l'ajustement de la programmation des interventions avec les priorités et les besoins au niveau des collectivités Territoriales ;
- le suivi de l'exécution des interventions ;
- la proposition de mesures de réorientations nécessaires ;
- l'établissement de synthèses régionales de suivi/évaluation du plan d'action régional.

Le mécanisme à l'échelon régional sera piloté par le . Le Comité Régional de Suivi (CRS) regroupera en son sein les représentants de l'administration territoriale, les responsables des services techniques et des programmes et projets, les représentants de la société civile, notamment les Organisations Paysannes, les ONG et les acteurs privés intervenant dans le secteur rural.

Le secrétariat du CRCS sera assuré par une Commission Technique Régionale (CTR) composée de représentants des services techniques déconcentrés concernés et des responsables des projets régionaux. Elle sera pilotée par le Comité Régional de Suivi du

CSCR. Le CTR fera le point des programmations et des exécutions par sous-secteur et établira des synthèses régionales périodiques.

Un coût annuel moyen de 50 millions de F CFA a été affecté à l'animation du mécanisme décrit ci-dessus et dont le schéma est donné en annexe.

Dans la perspective de la mise en œuvre du plan par période quinquennale, le coût du PNISA sur la première phase glissante de cinq années (2015-2019) se chiffre à 3 461, 4 milliards de F CFA. Ce coût prend en compte l'ensemble des filières agricoles figurant dans la cartographie des principales filières, élaborée à l'issue du dialogue politique régional. Le gap de financement s'établit à 1 382 milliards de F CFA.

## IX. SYNERGIE ENTRE LES PROGRAMMES

Le PNISA prend en compte les expériences actuelles pour consolider les programmes existants en renforçant leur complémentarité interne. Il constitue un cadre d'harmonisation des interventions agricoles (conception, suivi/évaluation, mise en œuvre) en appliquant les principes de l'approche sectorielle notamment l'alignement sur les procédures nationales.

Il permet également de développer la synergie avec les programmes mobilisateurs régionaux en établissant une cohérence externe avec les piliers du CSCR, du PDDAA et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le PNISA constitue essentiellement une déclinaison de l'axe stratégique 1 du CSCR 2012-2017 «Promotion d'une croissance accélérée, durable, favorable aux pauvres et créatrice d'emplois et d'activités génératrices de revenus» et contribue directement à l'OMD 1 qui vise à réduire l'extrême pauvreté et la faim. Plus spécifiquement, il s'inscrit dans la Politique de Développement Agricole adoptée en juin 2013 dont il est le plan d'action.

Les liens entre les axes des cadres de planification nationaux et le PDDAA sont résumés dans le schéma 2 qui suit :

Axes du CSCR	Piliers du PDDAA	Axes prioritaires du PNISA
Axe 1. O.S. (I) Accroître la production agro-sylvo-pastorale et soutenir l'émergence d'agro-industries	Pilier I : Extension des superficies sous gestion durable des terres et systèmes fiables de contrôle de l'eau	Programme III. Production et compétitivité des filières agricoles, et action 36 Adaptation aux changements climatiques
Axe 2. O.S (XII) Maintenir durablement un environnement naturel, urbain et rural de qualité  Axe 3. O.S. (XV) Impulser le développement de pôles régionaux et la gestion participative de proximité (y compris la gestion foncière)	Pilier II : Amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales des marchés	Programme II : Investissement Agricoles ; Programme III : Action 37 Développement des Agropoles
Axe 1 O.S. (I) Accroître la production agro-sylvo-pastorale et soutenir l'émergence d'agro-industries	Pilier III : Accroissement de l'offre alimentaire, réduction de la famine et amélioration	Programme III : Production et compétitivité des filières agricoles ; Programme V : Sécurité Alimentaire

Axe 2. O.S. (X) Réduire l'insécurité alimentaire, la faim et la malnutrition	des réponses d'urgence aux crises alimentaires	/ Actions 52 Prévention et gestion des crises alimentaires et 53 Renforcement de la résilience aux crises alimentaires et nutritionnelles
Axe 2. objectif (IX) Améliorer la disponibilité et la qualité de l'éducation en développant l'accès au savoir et aux compétences	Pilier IV : Amélioration de la recherche agronomique et diffusion des technologies appropriées	Programme IV : Recherche agricole et formation
Axe 3. O.S. (XIV) Poursuivre la modernisation des services publics Axe 2. O.S. (VII) Corriger les disparités de genre à tous les niveaux	Pilier V : Renforcement des capacités et questions liées au genre	Programme 1 : Renforcement des capacités des acteurs

Schéma 2 : Liens entre Programmes

La combinaison des différentes filières et programmes du PNISA concourent au taux de croissance optimum visé.

## X. IMPLICATION POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Les politiques publiques soutiennent la mise en œuvre du plan prioritaire à travers :

- les mesures fiscales appropriées ;
- la réduction des entraves aux échanges sous régionaux ;
- le développement du marché intérieur des produits agricoles (amélioration des infrastructures de commercialisation, accès des acteurs au crédit, systèmes d'information, normalisation des produits, etc.) ;
- les directives récemment prises par le ministère de l'Economie et des Finances pour aller dans le sens de l'alignement des projets et programmes aux procédures nationales vont dans le sens de l'approche sectorielle ;
- le renforcement de la sécurisation foncière.

## XI. MESURES DE SAUVEGARDE OU D'ACCOMPAGNEMENT

Des mesures de sauvegarde sont nécessaires, notamment à la réussite des programmes de développement des filières agricoles. Parmi ces mesures, on peut citer :

- l'intervention du guichet catastrophes naturelles du FNAA en cas de perte de la production pour des raisons naturelles et/ou climatiques ;
- la mise en œuvre de la stratégie sur les changements climatiques et de son Plan d'Action National d'Atténuation (PANA) des risques ; cela passe notamment par la prise en compte des risques climatiques dans la conception des infrastructures ; le renforcement institutionnel ;
- l'intensification de la communication et de l'animation ;
- l'intensification et la diversification des thèmes de vulgarisation ;
- l'amélioration de la connaissance des filières et du savoir-faire des acteurs du développement agricole.

## XII. EVALUATION DES RISQUES

Les risques majeurs :

Les risques majeurs susceptibles de menacer la réussite du Plan peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1. Les risques liés au manque de ressources financières nécessaires pour boucler le financement du PNISA détermineront dans une large mesure la réalisation des résultats attendus.

Mesures d'atténuation :

- organisation de table ronde sectorielle des PTF.
2. Les risques liés à la gouvernance et portant notamment sur l'absence de stabilité politique et de paix sociale ;
  3. La mauvaise gestion liée au non-respect des procédures du système de gestion axée sur les résultats.
  4. L'aggravation du phénomène de changement climatique qui contrarie toutes les hypothèses de base de la conception des aménagements avec le rabaissement des niveaux d'eau et la diminution des débits disponibles.

Mesures d'atténuation :

- application de la stratégie sur les changements climatiques ;
  - mise en œuvre des propositions du programme modérateur 2 de la CEDEAO.
5. Le faible niveau d'appropriation des aménagements réalisés par les producteurs se traduisant par des niveaux de production faible et une durée de vie très limitée desdits aménagements.
  6. Le faible niveau d'appropriation des aménagements réalisés par les producteurs se traduisant par des niveaux de production faible et une durée de vie très limitée desdits aménagements.

Mesures d'atténuation :

- implication des producteurs dans l'identification, le choix et la réalisation des aménagements ;
  - formation et renforcement des capacités des producteurs.
7. La lourdeur des procédures administratives pouvant entraîner des retards dans la mise en œuvre des actions.

Mesures d'atténuation :

- utilisation des procédures des offices, des collectivités territoriales, des Chambres Régionales d'Agriculture en autonomie de gestion ;
  - sous-traitance au secteur privé.
8. La non adhésion et/ou l'adhésion insuffisante des producteurs à l'intensification et la modernisation des systèmes de production.

Mesures d'atténuation :

- animation, formation et renforcement des capacités des producteurs.
9. La capacité d'absorption des aides financières par les structures nationales.

Mesures d'atténuation :

- mise en œuvre des recommandations des revues annuelles des P/P.

## **ANNEXE**

**Annexe 1 : Indicateurs de résultats du PNISA**

<b>OBJECTIFS</b>	<b>INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (IOV)</b>	<b>VALEURS DE REFERENCE</b>	<b>CIBLES EN 2024</b>	<b>MOYENS DE VÉRIFICATION</b>	<b>RISQUES/ MESURES D'ATTÉNUATION</b>
<b>Agriculture et Croissance économique</b>	Taux de croissance économique	5,3	7,8	Annuaire INSTAT	Stabilité politique/Capacité interne de Financement (Etat, Acteurs) et disponibilité des PTF
	Taux d'allocation budgétaire pour le secteur rural	14	17	Loi des Finances	
	Progression de la contribution du secteur Agricole au PIB	2,3	3,7	Annuaire INSTAT	Aléas climatiques et Risques majeurs (sanitaires, déprédateurs, épizooties, etc.)/Renforcement des systèmes de prévention et de Gestion de crises, Diversification des systèmes de production
	Taux annuel de croissance du PIBA	5,9	8,5	Annuaire INSTAT	
	Niveau des revenus des agriculteurs	112 450 F CFA/ha en 2012		Enquêtes agricoles	
	Création nette d'emploi par an par le secteur primaire	ND	210000	Etudes et enquêtes agricoles ;(Observatoire et autres structures)	
<b>Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle</b>	Evolution de la balance commerciale alimentaire			Statistiques Douanes; Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence	Contexte sociopolitique et économique stable
	Couverture des besoins en céréale par la production nationale	118 %		EAC	Aléas climatiques et Risques majeurs (sanitaires, déprédateurs, épizooties, etc.)/Renforcement des systèmes de prévention et de Gestion de crises, Diversification des systèmes de production
	Taux de personnes souffrant de la faim	8 %	<8 %	Rapport SAP	
	Taux de réduction de la malnutrition aiguë chez les enfants	13 %	5 %	Enquêtes Démographiques et de Santé	
	Taux d'enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale en 2025	19,7 %	10 %		
<b>Réduction de la Pauvreté</b>	Incidence de la pauvreté en milieu rural	28,7 %	13 %	RAPPORTS ODHD	Contexte sociopolitique et économique stable
Protection des ressources naturelles de l'environnement et des	Proportion de forêts classées	1,3	7 %	RAPPORTS DNEF/CPS ENVIRONNEMENT	Conflits intercommunautaires, Problèmes fonciers/ Contexte sociopolitique et économique stable, Code domanial et foncier, Loi Foncière

**Annexe 2 :Evolution des productions agricoles du PNISA de 2014 à 2025**

**CEREALES SECHES**

	2014ref	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>SORGHO TOTAL</b>												
Superficie (ha)	938 073	958 546	979 471	1 000 860	1 022 721	1 045 065	1 067 904	1 091 248	1 115 108	1 139 495	1 164 422	1 189 900
Rendement kg/ha	1 099	1 168	1 218	1 267	1 317	1 367	1 417	1 467	1 516	1 566	1 616	1 666
Production (tonne)	1 030 943	1 119 456	1 192 657	1 268 528	1 347 153	1 428 616	1 513 004	1 600 407	1 690 919	1 784 633	1 881 647	1 982 063
<i>dont sorgho conventionnel</i>												
Superficie (ha)	625 382	639 031	652 981	667 240	681 814	696 710	711 936	727 498	743 405	759 663	776 281	793 267
Rendement kg/ha	549	653	729	805	880	956	1 031	1 107	1 183	1 258	1 334	1 410
Production (tonne)	343 466	417 554	476 027	536 861	600 133	665 921	734 305	805 369	879 198	955 879	1 035 504	1 118 164
<i>dont Sorgho intensif</i>												
Superficie (ha)	312 691	319 515	326 490	333 620	340 907	348 355	355 968	363 749	371 703	379 832	388 141	396 633
Rendement kg/ha	2 199	2 197	2 195	2 193	2 191	2 189	2 188	2 186	2 184	2 182	2 180	2 178
Production (tonne)	687 477	701 902	716 630	731 667	747 020	762 695	778 699	795 038	811 721	828 754	846 144	863 899
<b>MIL</b>												
Superficie (ha)	1 726 069	1 763 636	1 802 187	1 841 754	1 882 366	1 924 058	1 966 862	2 010 813	2 055 949	2 102 307	2 149 927	2 198 850
Rendement kg/ha	596	626	656	687	717	747	778	808	838	869	899	929
Production (tonne)	1 028 015	1 103 953	1 182 808	1 264 688	1 349 707	1 437 982	1 529 637	1 624 800	1 723 603	1 826 186	1 932 693	2 043 274
<b>FONIO</b>												
Superficie (ha)	39 033	33 009	33 426	33 907	34 449	35 050	35 710	36 429	37 205	38 039	38 932	39 884
Rendement kg/ha	1 810	1 695	1 625	1 561	1 502	1 447	1 396	1 349	0	1 263	1 224	1 188
Production (tonne)	21 563	19 476	20 566	21 718	22 934	24 219	25 575	27 007	28 520	30 117	31 803	33 584
<b>MAÏS</b>												
Superficie (ha)	639 996	674 371	710 615	748 832	789 130	831 624	876 433	923 686	973 517	1 026 067	1 081 487	1 139 935
Rendement kg/ha	2 590	2 733	2 876	3 019	3 163	3 307	3 451	3 595	3 740	3 885	4 030	4 175
Production (tonne)	1 657 452	1 842 903	2 043 729	2 261 064	2 496 123	2 750 204	3 024 696	3 321 082	3 640 949	3 985 991	4 358 020	4 758 971
<i>dont Maïs intensif</i>												
Superficie (ha)	448 187	473 729	500 727	529 264	559 427	591 309	625 008	660 627	698 276	738 071	780 134	824 594
Rendement kg/ha	5 000	5 025	5 050	5 075	5 100	5 125	5 150	5 175	5 200	5 225	5 250	5 275
Production (tonne)	1 218 699	1 359 212	1 511 783	1 677 330	1 856 835	2 051 353	2 262 012	2 490 018	2 736 667	3 003 341	3 291 522	3 602 797

	2014ref	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Maïs conventionnel</i>												
Superficie (ha)	191 809	200 641	209 888	219 568	229 703	240 315	251 425	263 059	275 240	287 996	301 353	315 340
Rendement kg/ha	2 287	2 411	2 534	2 659	2 783	2 908	3 033	3 159	3 285	3 412	3 539	3 666
Production (tonne)	438 753	483 691	531 945	583 734	639 288	698 851	762 685	831 064	904 282	982 650	1 066 498	1 156 175
<b>RIZ</b>												
Superficie (ha)	568 362	591 030	614 687	639 378	665 153	692 065	720 169	749 521	780 183	812 220	845 698	880 689
Rendement kg/ha	2 895	2 972	3 015	3 058	3 100	3 141	3 182	3 222	3 262	3 301	3 340	3 378
Production (tonne)	1 645 648	1 756 552	1 853 380	1 955 044	2 061 790	2 173 873	2 291 565	2 415 152	2 544 936	2 681 233	2 824 380	2 974 728
<i>dont Riz Intensif</i>												
Superficie (ha)	168 166	172 567	177 083	181 718	186 474	191 354	196 362	201 501	206 775	212 186	217 739	223 438
Rendement kg/ha	4 208	4 358	4 458	4 558	4 658	4 758	4 858	4 958	5 058	5 158	5 258	5 358
Production (tonne)	707 709	752 116	789 508	828 342	868 668	910 538	954 004	999 122	1 045 948	1 094 540	1 144 960	1 197 269
<i>dont autres Systèmes rizicoles</i>												
Superficie (ha)	400 196	418 463	437 604	457 660	478 680	500 711	523 807	548 020	573 409	600 034	627 959	657 251
Rendement kg/ha	2 344	2 400	2 431	2 462	2 493	2 523	2 554	2 584	2 614	2 644	2 674	2 704
Production (tonne)	937 940	1 004 436	1 063 872	1 126 702	1 193 121	1 263 334	1 337 561	1 416 030	1 498 988	1 586 693	1 679 420	1 777 459
<b>BLE TOTAL</b>												
Superficie (ha)	8 494	8 800	9 117	9 445	9 785	10 137	10 502	10 880	11 272	11 678	12 098	12 534
Rendement kg/ha	3 404	3 454	3 504	3 554	3 604	3 654	3 704	3 754	3 804	3 854	3 904	3 954
Production (tonne)	28 911	31 632	34 561	37 681	40 990	44 492	48 194	52 105	56 235	60 595	65 196	70 050
<i>Blé Intensif</i>												
Superficie (ha)	1000	1500	2000	2500	3000	3500	4000	4500	5000	5500	6000	6500
Rendement kg/ha	3800	4000	4200	4400	4600	4800	5000	5200	5400	5600	5800	6000
Production (tonne)	3 800	6 000	8 400	11 000	13 800	16 800	20 000	23 400	27 000	30 800	34 800	39 000
<i>Blé traditionnel</i>												
Superficie (ha)	7 494	7 300	7 117	6 945	6 785	6 637	6 502	6 380	6 272	6 178	6 098	6 034
Rendement kg/ha	3 351	3 511	3 676	3 842	4 007	4 172	4 336	4 499	4 661	4 823	4 984	5 146
Production (tonne)	25 111	25 632	26 161	26 681	27 190	27 692	28 194	28 705	29 235	29 795	30 396	31 050

	2014 ref	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>CANNE A SUCRE</b>												
Superficie (ha)	4 814	7 996	11 178	14 359	17 541	20 723	23 905	27 087	30 269	33 450	36 632	39 814
Rendement kg/ha	73 455	73 455	73 455	73 455	73 455	73 455	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000
Production (tonne)	353 610	587 329	821 048	1 054 767	1 288 486	1 522 204	1 792 868	2 031 505	2 270 141	2 508 777	2 747 414	2 986 050
<b>N SUKALA</b>												
Superficie (ha)	4 814	6 314	7 814	9 314	10 814	12 314	13 814	15 314	16 814	18 314	19 814	21 314
Rendement kg/ha	73 455	73 455	73 455	73 455	73 455	73 455	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000
Production (tonne)	353 610	463 792	573 974	684 155	794 337	904 519	1 036 050	1 148 550	1 261 050	1 373 550	1 486 050	1 598 550
<b>CANECO/SOSUMAR</b>												
Superficie (ha)	1 000	2 500	4 000	5 500	7 000	8 500	10 000	11 500	13 000	14 500	16 000	17 500
Rendement kg/ha	-	49	99	148	198	247	303	353	404	454	505	555
Production (tonne)	0	123 537	247 074	370 611	494 149	617 686	756 818	882 955	1 009 091	1 135 227	1 261 364	1 387 500
<b>COTON (CMDT)</b>												
Superficie (ha)	570 300	600 000	623 500	657 000	678 732	700 464	722 197	743 929	765 661	787 393	809 126	830 858
Rendement kg/ha	1 094	1 128	1 180	1 218	1 225	1 231	1 238	1 245	1 252	1 259	1 266	1 273
Production (tonne)	624 000	677 000	736 000	800 000	831 122	862 542	894 260	926 277	958 592	991 205	1 024 117	1 057 327
<b>Filiale Centre</b>												
Superficie (ha)	131 000	139 000	145 500	157 000	162 193	167 386	172 580	177 773	182 966	188 159	193 353	198 546
Rendement kg/ha	1 008	1 043	1 086	1 146	1 151	1 156	1 161	1 166	1 171	1 176	1 181	1 186
Production (tonne)	132 000	145 000	158 000	180 000	186 765	193 582	200 451	207 372	214 344	221 369	228 446	235 574
<b>Filiale Sud</b>												
Superficie (ha)	211 300	225 000	230 000	245 000	253 104	261 208	269 312	277 416	285 521	293 625	301 729	309 833
Rendement kg/ha	1 088	1 129	1 217	1 245	1 255	1 265	1 275	1 285	1 295	1 305	1 315	1 325
Production (tonne)	230 000	254 000	280 000	305 000	317 620	330 402	343 346	356 452	369 720	383 150	396 743	410 497
<b>Filiale Nord-Est</b>												
Superficie (ha)	185 000	189 000	197 000	201 000	207 649	214 297	220 946	227 595	234 243	240 892	247 541	254 189
Rendement kg/ha	1 189	1 217	1 218	1 244	1 249	1 254	1 259	1 264	1 269	1 274	1 279	1 284
Production (tonne)	220 000	230 000	240 000	250 000	259 308	268 682	278 123	287 630	297 204	306 844	316 550	326 324
<b>Filiale Ouest</b>												
Superficie (ha)	43 000	47 000	51 000	54 000	55 786	57 572	59 359	61 145	62 931	64 717	66 503	68 290
Rendement kg/ha	977	1 021	1 137	1 204	1 209	1 214	1 219	1 224	1 229	1 234	1 239	1 244
Production (tonne)	42 000	48 000	58 000	65 000	67 429	69 876	72 341	74 823	77 324	79 842	82 378	84 932

	2014 ref	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>ARACHIDE</b>												
Superficie (ha)	326 058	338 521	351 461	364 895	378 842	393 323	408 357	423 966	440 172	456 997	474 465	492 600
Rendement kg/ha	1 580	1 582	1 584	1 586	1 587	1 589	1 591	1 593	1 594	1 596	1 598	1 600
Production (tonne)	515 334	535 622	556 708	578 625	601 405	625 081	649 690	675 267	701 851	729 482	758 200	788 049
<i>Arachide conventionnel</i>												
Superficie (ha)	277 149	289 112	301 552	314 486	327 934	341 914	356 449	371 557	387 263	403 588	420 556	438 192
Rendement kg/ha	1 577	1 572	1 569	1 566	1 563	1 561	1 558	1 556	1 555	1 553	1 552	1 551
Production (tonne)	437 080	454 592	473 111	492 426	512 569	533 574	555 475	578 311	602 118	626 937	652 809	679 776
<i>Arachide de bouche</i>												
Superficie (ha)	48 909	49 409	49 909	50 409	50 909	51 409	51 909	52 409	52 909	53 409	53 909	54 409
Rendement kg/ha	1 600	1 640	1 675	1 710	1 745	1 780	1 815	1 850	1 885	1 920	1 955	1 990
Production (tonne)	78 254	81 030	83 597	86 199	88 836	91 507	94 214	96 956	99 733	102 545	105 392	108 273
<b>NIEBE</b>												
Superficie (ha)	254 384	263 542	273 029	282 858	293 041	303 591	314 520	325 843	337 573	349 726	362 316	375 359
Rendement kg/ha	661	686	711	736	761	786	811	836	861	886	911	936
Production (tonne)	168 274	180 920	194 259	208 324	223 150	238 773	255 232	272 566	290 818	310 030	330 249	351 522
<b>WOANDZOU</b>												
Superficie (ha)	15 973	16 548	17 144	17 761	18 400	19 063	19 749	20 460	21 197	21 960	22 750	23 569
Rendement kg/ha	1 400	1 450	1 500	1 550	1 600	1 650	1 700	1 750	1 800	1 850	1 900	1 950
Production (tonne)	22 362	23 994	25 715	27 529	29 440	31 453	33 573	35 805	38 153	40 625	43 225	45 960
<b>OIGNON/ECHALOTE</b>	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025
Superficie (ha)	5 140	5 170	5 200	5 230	5 260	5 290	5 320	5 350	5 380	5 410	5 440	5 470
Rendement tonne/ha	22	22	22	22	22	22	30	30	30	30	30	30
Production (tonne)	114 210	114 860	115 510	116 160	116 810	117 460	159 610	160 510	161 410	162 310	163 210	164 110
<b>POMME DE TERRE</b>		2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Superficie (ha)	2 792	2 893	2 997	3 105	3 217	3 334	3 454	3 579	3 708	3 842	3 981	4 125
Rendement tonne/ha	24	24	24	24	24	24	30	30	30	30	30	30
Production (tonne)	67 000	69 420	71 927	74 525	77 217	80 007	103 621	107 364	111 242	115 260	119 424	123 738
<b>TOMATE</b>												
Superficie (ha)	3 890	4 030	4 175	4 325	4 481	4 642	4 810	4 983	5 162	5 348	5 540	5 740
Rendement tonne/ha	17	18	18	19	20	21	21	22	23	24	24	25
Production (tonne)	65 380	70 756	76 435	82 430	88 759	95 436	102 479	109 905	117 733	125 983	134 673	143 827
<b>MANGUE</b>												
Mangue fraîche (tonne)	44 918	46 535	48 210	49 946	51 744	53 607	55 537	57 536	59 607	61 753	63 976	66 279
Mangue Transformée (tonne)	38	39	39	40	41	42	43	43	44	45	46	47
Purée et concentrée (tonne)	9 987	10 187	10 390	10 598	10 810	11 026	11 247	11 472	11 701	11 935	12 174	12 418

Production et vente de plants (tonne)	1 719 270	1 745 059	1 771 235	1 797 803	1 824 771	1 852 142	1 879 924	1 908 123	1 936 745	1 965 796	1 995 283	2 025 212
---------------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

### Annexe 2 (suite) :Prévision de production de viande de bovins 2025

REGIONS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Kayes	5 714 000	5 885 420	6 061 983	6 243 842	6 431 157	6 624 092	6 822 815	7 027 499	7 238 324	7 455 474	7 679 138	7 909 512
Koulikoro	41 679 000	42 929 370	44 217 251	45 543 769	46 910 082	48 317 384	49 766 906	51 259 913	52 797 710	54 381 642	56 013 091	57 693 483
Sikasso	3 292 000	3 390 760	3 492 483	3 597 257	3 705 175	3 816 330	3 930 820	4 048 745	4 170 207	4 295 313	4 424 173	4 556 898
Ségou	2 807 000	2 891 210	2 977 946	3 067 285	3 159 303	3 254 082	3 351 705	3 452 256	3 555 824	3 662 498	3 772 373	3 885 544
Mopti	1 972 000	2 031 160	2 092 095	2 154 858	2 219 503	2 286 088	2 354 671	2 425 311	2 498 071	2 573 013	2 650 203	2 729 709
Tombouctou	871 000	897 130	924 044	951 765	980 318	1 009 728	1 040 020	1 071 220	1 103 357	1 136 457	1 170 551	1 205 668
Gao	535 000	551 050	567 582	584 609	602 147	620 212	638 818	657 983	677 722	698 054	718 995	740 565
Kidal	98 000	100 940	103 968	107 087	110 300	113 609	117 017	120 528	124 143	127 868	131 704	135 655
Bamako	17 018 000	17 528 540	18 054 396	18 596 028	19 153 909	19 728 526	20 320 382	20 929 993	21 557 893	22 204 630	22 870 769	23 556 892
<b>Total</b>	<b>73 986 000</b>	<b>76 205 580</b>	<b>78 491 747</b>	<b>80 846 500</b>	<b>83 271 895</b>	<b>85 770 052</b>	<b>88 343 153</b>	<b>90 993 448</b>	<b>93 723 251</b>	<b>96 534 949</b>	<b>99 430 997</b>	<b>102 413 927</b>

### Prévision production de viande ovine 2025

REGIONS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Kayes	1 126 279	1 261 432	1 412 804	1 582 340	1 772 221	1 984 888	2 223 074	2 489 843	2 788 625	3 123 259	3 498 051	3 917 817
Koulikoro	362 332	405 811	454 509	509 050	570 136	638 552	715 178	801 000	897 120	1 004 774	1 125 347	1 260 389
Sikasso	428 134	479 510	537 052	601 498	673 678	754 519	845 061	946 469	1 060 045	1 187 250	1 329 720	1 489 287
Ségou	342 557	383 664	429 704	481 268	539 021	603 703	676 147	757 285	848 159	949 938	1 063 931	1 191 603
Mopti	170 389	190 836	213 736	239 384	268 110	300 284	336 318	376 676	421 877	472 502	529 202	592 707
Tombouctou	216 815	242 832	271 972	304 609	341 162	382 102	427 954	479 308	536 825	601 244	673 393	754 201
Gao	125 068	140 077	156 886	175 712	196 797	220 413	246 863	276 486	309 665	346 824	388 443	435 056
Kidal	112 357	125 840	140 941	157 853	176 796	198 011	221 773	248 386	278 192	311 575	348 964	390 839
Bamako	2 120 070	2 374 478	2 659 416	2 978 546	3 335 971	3 736 288	4 184 642	4 686 799	5 249 215	5 879 121	6 584 616	7 374 769
<b>Total</b>	<b>5 004 001</b>	<b>5 604 481</b>	<b>6 277 019</b>	<b>7 030 261</b>	<b>7 873 892</b>	<b>8 818 760</b>	<b>9 877 011</b>	<b>11 062 252</b>	<b>12 389 722</b>	<b>13 876 489</b>	<b>15 541 668</b>	<b>17 406 668</b>

**Prévision de production de viande 2025 (tonne)**

REGIONS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Kayes	1 200 372	1 368 424	1 628 425	1 937 825	2 306 012	2 744 154	3 265 544	3 885 997	4 624 337	5 502 961	6 548 523	7 792 742
Koulikoro	881 153	1 004 514	1 195 372	1 422 492	1 692 766	2 014 391	2 397 126	2 852 580	3 394 570	4 039 538	4 807 050	5 720 390
Sikasso	862 115	982 811	1 169 545	1 391 758	1 656 192	1 970 869	2 345 334	2 790 947	3 321 227	3 952 261	4 703 190	5 596 796
Ségou	983 441	1 121 123	1 334 136	1 587 622	1 889 270	2 248 231	2 675 395	3 183 720	3 788 627	4 508 467	5 365 075	6 384 439
Mopti	383 215	436 865	519 870	618 645	736 188	876 063	1 042 516	1 240 593	1 476 306	1 756 804	2 090 597	2 487 811
Tombouctou	253 753	289 278	344 241	409 647	487 480	580 101	690 321	821 482	977 563	1 163 300	1 384 327	1 647 349
Gao	389 277	443 776	528 093	628 431	747 833	889 921	1 059 006	1 260 217	1 499 658	1 784 593	2 123 666	2 527 163
Kidal	101 164	115 327	137 239	163 314	194 344	231 269	275 210	327 500	389 725	463 773	551 889	656 748
Bamako	2 017 258	2 299 674	2 736 612	3 256 569	3 875 317	4 611 627	5 487 836	6 530 525	7 771 324	9 247 876	11 004 972	13 095 917
<b>Total</b>	<b>7 071 747</b>	<b>8 061 792</b>	<b>9 593 532</b>	<b>11 416 304</b>	<b>13 585 401</b>	<b>16 166 628</b>	<b>19 238 287</b>	<b>22 893 561</b>	<b>27 243 338</b>	<b>32 419 572</b>	<b>38 579 291</b>	<b>45 909 356</b>

**Prévision de production de cameline 2025**

REGIONS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Kayes	4 305	7 319	12 441	21 150	35 956	61 125	103 912	176 651	300 306	510 521	867 885	1 475 405
Koulikoro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sikasso	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ségou	2 358	4 009	6 816	11 586	19 697	33 485	56 924	96 772	164 512	279 670	475 439	808 246
Mopti	6 077	10 330	17 562	29 855	50 753	86 280	146 676	249 349	423 894	720 619	1 225 052	2 082 589
Tombouctou	7 817	13 288	22 590	38 403	65 286	110 985	188 675	320 748	545 272	926 962	1 575 835	2 678 920
Gao	17 187	29 218	49 670	84 440	143 548	244 031	414 852	705 249	1 198 923	2 038 170	3 464 889	5 890 311
Kidal	92 577	157 380	267 547	454 829	773 210	1 314 456	2 234 576	3 798 779	6 457 924	10 978 470	18 663 400	31 727 779
Bamako	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>130 320</b>	<b>221 545</b>	<b>376 626</b>	<b>640 264</b>	<b>1 088 448</b>	<b>1 850 362</b>	<b>3 145 616</b>	<b>5 347 547</b>	<b>9 090 830</b>	<b>15 454 412</b>	<b>26 272 500</b>	<b>44 663 250</b>

### Prévision de production de viande porcine 2025

REGIONS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Kayes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Koulikoro	7229	8 675	10 410	12 492	14 990	17 988	21 586	25 903	31 083	37 300	44 760	53 712
Sikasso	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ségou	90563	108 676	130 411	156 493	187 791	225 350	270 420	324 504	389 404	467 285	560 742	672 891
Mopti	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tombouctou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gao	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kidal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bamako	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>97792</b>	<b>117 350</b>	<b>140 820</b>	<b>168 985</b>	<b>202 781</b>	<b>243 338</b>	<b>292 005</b>	<b>350 406</b>	<b>420 488</b>	<b>504 585</b>	<b>605 502</b>	<b>726 603</b>

### Prévision de production de viande de volaille 2025

REGIONS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Kayes	303 234	409 366	552 645	746 070	1 007 195	1 359 713	1 835 612	2 478 077	3 345 404	4 516 295	6 096 998	8 230 947
Koulikoro	604 303	815 809	1 101 342	1 486 811	2 007 195	2 709 713	3 658 113	4 938 453	6 666 911	9 000 330	12 150 445	16 403 101
Sikasso	461 142	622 542	840 431	1 134 582	1 531 686	2 067 776	2 791 498	3 768 522	5 087 505	6 868 131	9 271 977	12 517 169
Ségou	163 382	220 565	297 763	401 980	542 673	732 609	989 022	1 335 180	1 802 493	2 433 365	3 285 043	4 434 808
Mopti	39 695	53 588	72 344	97 665	131 847	177 994	240 292	324 394	437 931	591 207	798 130	1 077 475
Tombouctou	15 067	20 341	27 460	37 071	50 046	67 562	91 209	123 133	166 229	224 409	302 952	408 985
Gao	12 902	17 418	23 514	31 744	42 854	57 853	78 102	105 437	142 340	192 159	259 415	350 210
Kidal	2 338	3 156	4 261	5 752	7 766	10 484	14 153	19 106	25 794	34 822	47 009	63 462
Bamako	4 533 934	6 120 811	8 263 095	11 155 179	15 059 491	20 330 313	27 445 923	37 051 996	50 020 194	67 527 262	91 161 804	123 068 435
<b>Total</b>	<b>6 135 997</b>	<b>8 283 596</b>	<b>11 182 855</b>	<b>15 096 854</b>	<b>20 380 753</b>	<b>27 514 017</b>	<b>37 143 923</b>	<b>50 144 296</b>	<b>67 694 800</b>	<b>91 387 980</b>	<b>123 373 773</b>	<b>166 554 594</b>

**PRODUCTION DE LAIT (tonnes)**

<b>ANNEES</b>	<b>TAUX DE CROIT</b>	<b>PRODUCTION TOTALE DELAIT</b>	<b>DISPONIBLES</b>	<b>PART COLLECTEE</b>
<b>2014</b>		2 480 907	1 159 150	289 787
<b>2015</b>	5	2 604 952	1 217 108	350 642
<b>2016</b>	5	2 735 200	1 277 963	414 541
<b>2017</b>	5	2 871 960	1 341 861	481 634
<b>2018</b>	5	3 015 558	1 408 954	552 081
<b>2019</b>	5	3 166 336	1 479 402	626 051
<b>2020</b>	5	3 324 653	1 553 372	703 720
<b>2021</b>	5	3 490 885	1 631 040	785 272
<b>2022</b>	5	3 665 430	1 712 592	870 902
<b>2023</b>	5	3 848 701	1 798 222	960 813
<b>2024</b>	5	4 041 136	1 888 133	1 055 219
<b>2025</b>	5	4 243 193	1 982 540	1 154 346

Annexe 3 : Indicateurs de suivi du PNISA

RENFORCEMENT DE CAPACITES					
<b>Renforcement des capacités des structures étatiques (public et parapublic) du Secteur Agricole</b>	Taux de remplissage des cadres organiques des structures	30 %	100 %	Rapports des Cellules Ministérielles chargées de la décentralisation et de la déconcentration Rapports des DRH Rapports DFM	Faiblesses institutionnelles et organisationnelles (ressources humaines, matérielles, Gouvernance) / Stabilité du cadre institutionnel (adaptation aux besoins, déconcentration)
	Niveau d'allocation des structures centrales en moyens de fonctionnement (budget ordinaire : salaire et fonctionnement)	ND	100 %		
	Niveau d'allocation des structures centrales en budget d'investissement	ND	100 %		
	Elaboration du plan de recrutements/redéploiements des ressources humaines	ND	1		
	Niveau de mise en œuvre du plan	ND	100 %		
	Taux de recrutement des agents	ND	100 %		
	Taux de déconcentration des agents	70 %	100 %		
<b>Renforcement des capacités de la profession Agricole (cf LOA)</b>	Nombre d'OPA structurées et légalisées	ND	9450	Rapports APCAM et CNOP, FENAFER, FENAJER Répertoire des Organisations et Associations paysannes	Conflits intercommunautaires, Problèmes fonciers/ Contexte sociopolitique et économique stable, Mise en œuvre de la LOA
	OPA et EAF enregistrés	ND	50 %		
	Nombre d'Interprofessions créés	3	17		
	Nombre d'Interprofessions fonctionnelles	1	17		
	Nombre de Coopératives	(coton) 7300 autres ND	A déterminer		
<b>Renforcement des capacités du secteur privé et de la Société Civile</b>	Nombre d'EA	ND		Rapports APCAM Rapports API-Mali Rapports PACEPEP Rapports BCEAO	Accès difficile aux ressources financières /Mise en œuvre de la Loi d'Orientation du Secteur Privé ; Projets d'appui au secteur privé ; Bonne gouvernance
	Nombre de projets de développement Agricoles financé à travers les ONG	ND	ND		

RENFORCEMENT DE CAPACITES					
<b>Renforcement des capacités des Collectivités Territoriales (CT)</b>	Nombre de communes dotées de PDCARPPE	50	703	Rapports de la Direction Nationale des Collectivités Rapports des Conseils Régionaux, de Cercle et Communaux ; Directions Régionales du Budget	Problèmes de financement/ Contexte sociopolitique et économique stable ; Disponibilité des PDSEC et des PDCARPPE, Accompagnement des Partenaires
	Nombre de Spécialistes Agricoles dans les cadres organiques des CT	ND	200		
<b>Planification– Suivi-Evaluation</b>	Réalisation du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE)	1	2	Documents RGAE	Stabilité Sociopolitique et économique stable/Accès au financement ; Ressources humaines qualifiées
	Nombre d'annuaires statistiques agricoles publiés	1	11	Annuaire Statistiques	
	Nombre de bases de données fonctionnelles	5 [OMA, CPS/SDR(2), CPS/MEA (1), AGRI-BASE]	A déterminer (plus toutes Directions centrales)	Bases de données existantes	
	Nombre de revues conjointes sectorielles Etat-PTF-SC exécutées	1	11	Rapports Revues sectorielles	
	Nombre de rapports d'évaluation des P/P publiés par an	ND	250	Rapports d'évaluation des projets	
	Nombre de structures centrales et p/p disposant de Manuel de Procédure	ND		Rapports annuels d'inspection, de Contrôle et d'audit	
	Nombre de rapports d'audit	ND	250		
<b>Information, communication et documentation</b>	Nombre de systèmes d'information opérationnels	3	A déterminer (toutes Directions centrales)	Rapports des CPS	Stabilité Sociopolitique et économique stable/Accès au financement ; Ressources humaines qualifiées
	Nombre de bulletins d'information diffusés	ND	A déterminer (toutes Directions centrales)		
	Nombre de centres de documentation fonctionnels	A déterminer	Tous départements Directions centrales et offices		

**RENFORCEMENT DE CAPACITES**

<b>Genre et développement</b>	Proportion de parcelles attribuées aux femmes dans les zones aménagées	ND	10 % (réglementation en vigueur)	Bilans de la Campagne Agropastorale, Rapports Techniques des Structures chargées de la promotion de la famille, de la femme et de l'enfant	Contraintes socioculturelles, Difficultés d'application des textes/Information, éducation et communication, Renforcement des capacités, Amélioration de l'accès au financement
	Nombre d'organisations de femmes rurales ayant accès aux intrants et aux petits équipements	ND	100 %		
<b>VIH/SIDA</b>	Nombre de cellules sectorielles de lutte contre le VIH/SIDA fonctionnelles	1	2 (tout Département)	Rapports des Cellules VIH des Départements et autres spécialisées	
	Nombre de dépistage dans le secteur rural	ND	A déterminer		

**INVESTISSEMENTS**

<b>Foncier Agricole</b>	Nombre de schémas et de plans d'aménagement			Documents de schéma et plans d'aménagement réalisés et validés	
	Loi foncière élaborée	0	1	Loi promulguée	
	Cadastre rural élaboré	0	1	Documents disponibles	
	Nombre de commissions foncières fonctionnelles	ND	9	Textes de création	
	Nombre d'exploitations agricoles immatriculées et enregistrées	ND	Toutes les exploitations	Rapports APCAM et CRA et Structures Techniques centrales et démembrements	
<b>Mécanismes de financement du secteur</b>	FNAA (Compte d'affectation)-	3,5 MILLIARDS		Loi des Finances	Non disponibilité de financement Instabilité politique/Bonne Gouvernance
	% d'exploitants ayant accès au crédit	2,6 %		Enquête Agricole de Conjoncture (EAC)	
	% d'exploitantes ayant accès au crédit	0,3 %			
	Fonds de soutien Coton	ND		Rapports de l'UNSCPC	
	Niveau du fonds de sécurité Alimentaire				
	Volume de crédits Agricoles octroyés	35,8 milliards (99 % pour les hommes et 1 % pour les femmes)		Enquête Agricole de Conjoncture (EAC)	
<b>Aménagement des ressources naturelles et préservation de la biodiversité</b>	Nombre d'ha traités en CRS/DRS	21400 ha	100000 ha	Rapports et statistiques CPS, environnement et services techniques concernés	Aléas climatiques, Risques majeurs ; Moyens financiers ; Conflits intercommunautaires ; Problèmes fonciers/Textes de la décentralisation ; Contexte sociopolitique et économique stable, Code Forestier ; Loi Foncière ; Gestion durable des terres
	Nombre d'ha de forêts aménagés	1138 991ha	5450000 ha	Rapports et statistiques CPS, environnement et forêts	
	Nombre de réserves fauniques créées et fonctionnelles	ND	50	Rapports et statistiques CPS, environnement et forêts	

<b>Aménagements et infrastructures Agricoles</b>	Grands aménagements (ha)	148 925 ha (DNGR 2008-2012)	+ 110 924 ha	Rapports de suivi des structures des ministères(plan de campagne, Bilan campagne Agro pastorale, Pv de réception des ouvrages et équipements)	Non disponibilité de financements, Manque d'entretien//Bonne gouvernance (Passation de marchés, Assurance qualité, Implication et responsabilisation des acteurs concernés)
	Aménagements de proximité	65 096 ha (DNGR 2008-2012)	+ 49 207 ha		
	Nombre d'ha aménagés en culture fourragère ;	ND	60 000 ha		
	Rizeries	4	+4		
	Mini rizeries		+4		
	Acquisition de Motoculteurs	5040	+6100		
	Acquisition de Tracteurs	713	+636		
	Acquisition de plateformes multifonctionnelles	ND	+2000		
	nbre de magasins d'intrants de produits végétaux	ND	+440		
	nbre de magasins de stockage de produits végétaux	ND	+6930		
	Nombre de périmètres maraîchers	ND	724		
	Aménagement de nouveaux parcs de karité	ND	10		
	Aménagement de nouveaux parcs de Gommier	ND	10		
	Installation de petites Unités de Transformation d'amandes de karité	ND	+50		
	Installation de petites Unités de Transformation de gomme	ND	+50		
	Pistes rurales		+5800		
	Nombre de Vergers industriels de mangue	ND	+100		
	Nombre d'Unités Agro-industrielle de transformation de fruits et légumes		+ 2		
Centres modernes de conditionnement de mangues		+3			
Nombre d'unités d'emballages biodégradables		+ 3			

Nombre de mares pastorales sur-creusées	ND	+50	Rapports de suivi des structures des ministères(plan de campagne, Bilan campagne Agro pastorale, Pv de réception des ouvrages et équipements)	Non disponibilité de financements, Manque d'entretien//Bonne gouvernance (Passation de marchés, Assurance qualité, Implication et responsabilisation des acteurs concernés)
Nombre de forages équipés		+500		
Nombre de puits à grand diamètre		+300		
Nombre de km de pare-feu réalisés		+100000		
Abattoirs normes internationales	ND	+4		
Abattoirs frigorifiques	ND	+2		
Abattoirs régionaux	ND	+32		
Abattoirs locaux	ND	+31		
Aires d'abattage	286	+500		
Nombre d'aires de séchage de cuirs et peaux	10	+500		
Nombre de tanneries artisanales créées	135	+50		
Nombre de marchés de bétail créés		+10		
Nombre de marchés de volaille créés	19	+10		
Nombre de pharmacies vétérinaires créées	ND	+30		
Nombre de centres d'amélioration génétique créés	0	1		
Construction de parcs de vaccination	ND	+85		
Nombre de magasins de stockage d'intrants alimentaires	ND	+900		
Création Unités industrielles laitières	0	+1		
Nombre de bassins aquacoles aménagés	274	+2100		
Nombre de mares aquacoles aménagés	14	+200		
Nombre de stations aquacoles	1	+6		
Nombre de cages flottantes installées	22	+4500		

Nombre de magasins d'intrants alimentaires	840	+150	Rapports de suivi des structures des ministères(plan de campagne, Bilan campagne Agro pastorale, Pv de réception des ouvrages et équipements)	Non disponibilité de financements, Manque d'entretien//Bonne gouvernance (Passation de marchés, Assurance qualité, Implication et responsabilisation des acteurs concernés)
Construction de marchés de poisson Norme internationale	1	ND		
Construction de marchés de poisson modernes	ND	+30		
Construction d'aires de vente de poisson- communes	ND	110		
Unités de transformation de poisson	ND	+5		
Installation de fabrique de glace	1	+9		
Nombre d'ha aménagés en rizipisciculture	34	+2125		
Nombre de magasins de stockage poisson	840	+150		
Nombre de magasins d'aliment bétail	ND	25		
Nombre de magasins d'aliment volaille	ND	200		
Aménagement de périmètres apicoles		+ 900		
Construction de mielleries modernes		+20		
Marchés à volaille	19	+ 10		
Marchés d'accueil	0	+ 4		
Aires de vente de volaille	4	+ 300		

PRODUCTION EPRODUCTIVITE						
OBJECTIFS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (IOV)	VALEURS DE REFERENCE	CIBLES EN 2025	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES MESURES/D'ATTENUATION ET	
Développement des filières de production végétale	<b>Sorgho</b>				Enquête agricole de conjoncture annuelle réalisée par la CPS/SDR	Aléas climatiques et risques majeurs (sanitaires, déprédateurs, épizooties, etc.) conflits intercommunautaires, problèmes fonciers, non disponibilité de financement, difficultés d'écoulement des produits. Renforcement des systèmes de prévention, développement des chaînes de valeur (normes et labels) engagement des différents partenaires et acteurs étatiques et non étatiques.
	• Production (tonne)	1 030 943	1 982 063			
	• Rendement (kg/ha)	1 099	1 666			
	<b>Mil</b>					
	• Production (tonne)	1 028 015	2 043 274			
	• Rendement (kg/ha)	596	929			
	<b>Fonio</b>					
	• Production (tonne)	21 563	33 584			
	• Rendement (kg/ha)	1 810	1 188			
	<b>Maïs</b>					
• Production (tonne)	1 657 452	4 758 970				
• Rendement (kg/ha)	2 590	4 175				
<b>Riz</b>						
• Production (tonne)	1 645 648	2 974 728				
• Rendement (kg/ha)	2 895	3 378				
<b>Blé</b>						
• Production (tonne)	28 911	70 505				
• Rendement (kg/ha)	3 404	3 954				
<b>Canne à sucre</b>						
• Production (tonne)	353 610	2 986 050				
• Rendement (kg/ha)	73 455	75 000				
<b>Coton</b>						
• Production (tonne)	624 000	1 057 327				
• Rendement (kg/ha)	1 094	1 273				
<b>Arachide</b>						
• Production (tonne)	515 334	788 049				
• Rendement (kg/ha)	1 580	1 600				
<b>Niébé</b>						
• Production (tonne)	168 274	351 522				
• Rendement (kg/ha)	661	936				

PRODUCTION EPRODUCTIVITE					
OBJECTIFS	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (IOV)	VALEURS DE REFERENCE	CIBLE EN 2025	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET MESURES/D'ATTENUATION
Développement des filières de production végétale	<b>Woandzou</b>			Enquête agricole de conjoncture annuelle réalisée par la CPS/SDR	Aléas climatiques et risques majeurs (sanitaires, déprédateurs, épizooties, etc.) conflits intercommunautaires, problèmes fonciers, non disponibilité de financement, difficultés d'écoulement des produits. Renforcement des systèmes de prévention, développement des chaînes de valeur (normes et labels) engagement des différents partenaires et acteurs étatiques et non étatiques.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production (tonne)</li> <li>• Rendement (kg/ha)</li> </ul>	22 362 1 400	45 960 1 950		
	<b>Oignon/échalote</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production (tonne)</li> <li>• Rendement (kg/ha)</li> </ul>	114 210 22	164 110 30		
Développement des filières de production végétale	<b>Pomme de terre</b>			Enquête agricole de conjoncture annuelle réalisée par la CPS/SDR	Aléas climatiques et risques majeurs (sanitaires, déprédateurs, épizooties, etc.) conflits intercommunautaires, problèmes fonciers, non disponibilité de financement, difficultés d'écoulement des produits. Renforcement des systèmes de prévention, développement des chaînes de valeur (normes et labels) engagement des différents partenaires et acteurs étatiques et non étatiques.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production (tonne)</li> <li>• Rendement (kg/ha)</li> </ul>	67 000 24	123 738 30		
Développement des filières de production végétale	<b>Tomate</b>			Enquête agricole de conjoncture annuelle réalisée par la CPS/SDR	Aléas climatiques et risques majeurs (sanitaires, déprédateurs, épizooties, etc.) conflits intercommunautaires, problèmes fonciers, non disponibilité de financement, difficultés d'écoulement des produits. Renforcement des systèmes de prévention, développement des chaînes de valeur (normes et labels) engagement des différents partenaires et acteurs étatiques et non étatiques.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production (tonne)</li> <li>• Rendement (kg/ha)</li> </ul>	65 380 17	143 827 25		
Développement des filières de production animale	<b>Mangué</b>			Enquête agricole de conjoncture annuelle réalisée par la CPS/SDR	Aléas climatiques et risques majeurs (sanitaires, déprédateurs, épizooties, etc.) conflits intercommunautaires, problèmes fonciers, non disponibilité de financement, difficultés d'écoulement des produits. Renforcement des systèmes de prévention, développement des chaînes de valeur (normes et labels) engagement des différents partenaires et acteurs étatiques et non étatiques.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production estimée (tonne)</li> <li>• Commercialisée/contrôlée (tonne)</li> <li>• Transformée (tonne)</li> </ul>	ND 44 918 38	66 279 47		
	Quantité de semences animales produites (doses)	ND	ND		
Développement des filières de production animale	Quantité de semences animales importées (doses)	120 000	220 000	Rapports annuels DNPIA, IER et Centre d'amélioration génétique créé	
	Production nationale de viande (tonne)	73 986	99 430	Rapports annuels DNPIA et IER	
	Production de chair de volaille	6 135	123 373		
	Exportation de bovins (tête)	207 266	635 621		

<b>PRODUCTION EPRODUCTIVITE</b>					
<b>OBJECTIFS</b>	<b>INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (IOV)</b>	<b>VALEURS DE REFERENCE</b>	<b>CIBLES EN 2025</b>	<b>MOYENS DE VERIFICATION</b>	<b>RISQUES ET MESURES/D'ATTENUATION</b>
<b>Développement des filières de production animale</b>	Production nationale de lait (tonne)	2 488 907	4 041 136		
	Production disponible de lait (tonne)	1 159 150	1 898 133		
	Quantité de lait cru collectée (tonne)	289 787	1 154 346	DNPIA et IER	
	Quantité de lait cru transformée (tonne)	802	ND		
	Valeurs importation de lait et produits laitiers				
	Nombre de ruches modernes	36 119	+ 2 800	Rapports annuels DNPIA et IER et des ONG	
	Production de miel (tonne)	1 900	+ 112 000	Rapports annuels DNPIA et IER et des ONG	
	Quantité de cire produite (tonne)				
<b>Développement des filières de la pêche et de l'aquaculture</b>	Production halieutique	172 092	173 188		
	Production de la pisciculture	3 092	4 188		
	Quantité importée	19 147	53 503 (ratio stable)		
<b>Développement des filières de l'environnement et de l'assainissement</b>	Taux de réalisation des actions de reboisement			Rapports eaux et forêts et assainissement	
<b>Normes et labels</b>	Nombre de labels créés	ND	+ 35		
	Nombre d'agropoles	0		MDR	

<b>RECHERCHE ET FORMATION</b>					
<b>OBJECTIFS</b>	<b>INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES (IOV)</b>	<b>VALEURS DE REFERENCE</b>	<b>CIBLES EN 2025</b>	<b>MOYENS DE VERIFICATION</b>	<b>RISQUES ET MESURES/D'ATTENUATION</b>
<b>Recherche et formation</b>	Démonstration				
	Equipements et moyen de recherche				
	Visites/échanges				
	Formation continue qualifiante des agents ST				
	Formation continue diplômante des agents ST				
	Formation continue des agents de CT				
	Formation des agents du secteur privé				
	Formation des membres des OPA				
	Formation diplômante				

**Annexe 4 :Evaluation quantitative des filières agricoles du PNISA**

**Filière mil/sorgho (Evaluation quantitative)**

Composantes	Activités	Unités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	
<b>Renforcement de capacités</b>	Appui aux OPA mils/Sorgho	OPA	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	<b>400</b>	
	Appui aux OPA féminines de Mils/Sorgho	OPA	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	<b>600</b>	
	Structuration/création d'Interprofession	forfait		1									<b>1</b>	
	Information et suivi	unité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	<b>10</b>	
	Communication et médias	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	<b>10</b>	
	Appui à l'élaboration et révision de plans d'affaire	nbre	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	<b>100</b>
	Appui / conseil	unité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	<b>10</b>
<b>Investissements</b>	Acquisition batteuses	nbre	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	<b>20</b>	
	Acquisition hacheuses de chaumes	nbre	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	<b>120</b>	
	Magasin de stockage	nbre	10	10	10	10	10	0	0	0	0	0	<b>50</b>	
	Magasin de stockage d'intrants	nbre	10	10	10	10	10	0	0	0	0	0	<b>50</b>	
	Motoculteurs	nbre	25	25	25	25	25	0	0	0	0	0	<b>125</b>	
	Tracteurs en zones Mils/Sorgho	nbre		5	5				5	5			<b>20</b>	
	Appui / conseil (suivi évaluation)	unité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	<b>10</b>	
	Activités GDTE	unité	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	<b>400</b>	
	Pistes rurales	km	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	<b>2 000</b>	
<b>Production et compétitivité</b>	Appui aux producteurs semenciers de R1	nbre	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	<b>700</b>	
	Appui aux producteurs semenciers de R2	nbre	220	220	220	220	220	220	220	220	220	220	<b>2 200</b>	
	Semences améliorées de Sorgho	tonne	4 690	4 793	4 897	5 004	5 114	5 225	5 576	5 697	5 822	5 950	<b>52 768</b>	
	Semences améliorées de mil	tonne	8 630	8 818	9 011	9 209	9 412	9 620	9 834	10 054	10 280	10 512	<b>95 380</b>	
	NPK	tonne	31 082	31 759	32 453	33 164	33 893	34 640	35 406	36 191	36 996	37 821	<b>343 402</b>	
	Fumure organique	tonne	62 163	63 518	64 905	66 328	67 785	69 280	70 811	72 381	73 991	75 642	<b>686 805</b>	
	Herbicides	ha	26 641	27 222	27 817	28 426	29 051	29 691	30 348	31 021	31 711	32 418	<b>294 345</b>	

Composantes	Activités	Unités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
	Elaboration et mise en œuvre des normes	forfait	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2
<b>Production et compétitivité</b>	DRS/CES	ha	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	80 000
	Petits équipements	lot	6	7	8	9	10	11	14	15	16	17	113
<b>Recherche et Formation</b>	Démonstration	thèmes	8	0	0	0	0	8	0	0	0	0	16
	Equipements & moyens de recherche	lot	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
	Visites / échanges	nbre	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20
	Formation continue qualifiante des Agents ST	nbre	20	20	20	20	20						100
	Formation continue diplômante des Agents ST	nbre	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100
	Formation continue des Agents des CT	nbre	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000
	Formation des Agents du Secteur privé	nbre	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000
	Formation des membres des OPA	nbre	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	4 000
Formation diplômante	nbre	10	0	0	0	10	0	0	0	0	0	10	30

Source : Equipe technique PNISA

**Filière maïs (Evaluation quantitative)**

Composantes	Activités	Unités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	
<b>Renforcement de capacités</b>	Appui aux OPA maïs	OPA	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	400	
	Appui aux OPA féminines de maïs	OPA	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	600	
	Structuration/création d'Interprofession	forfait		1									1	
	Information et suivi	unité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	
	Communication et médias	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	
	Appui à l'élaboration et révision de plans d'affaire	nbre	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
	Appui / conseil	unité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
<b>Investissements</b>	Acquisition égreneuses/Hacheuses	nbre	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000	
	Petites minoteries	nbre	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	
	Magasin de 100 tonnes (Céréales)	nbre	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	200	
	Magasin d'intrants	nbre	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	200	
	Acquisition de Motoculteurs	nbre	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	2 000	
	Acquisition de Tracteurs	nbre	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500	
	Acquisition de plates-formes multifonctionnelle	km	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	2 000	
<b>Production et Compétitivité</b>	Appui aux producteurs semenciers de R1	nbre	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	300	
	Appui aux producteurs semenciers de R2	nbre	110	110	110	110	110	110	110	110	110	110	1 100	
	Semences améliorées de maïs	tonne	3 836	4 013	4 198	4 391	4 594	4 806	5 029	5 261	5 505	5 760	47 393	
	Semences HYBRIDES de maïs	tonne	8 964	9 475	10 015	10 585	11 189	11 826	12 500	13 213	13 966	14 761	116 493	
	NPK	tonne	1 404	1 459	1 516	1 575	1 636	20 591	2 473	2 570	2 671	2 776	38 672	
	Urée	tonne	936	973	1 010	1 050	1 091	13 728	1 649	1 714	1 781	1 851	25 782	
	Herbicides	ha	149 396	157 910	166 909	176 421	186 476	197 103	208 336	220 209	232 759	246 024	1 941 542	
Elaboration et mise en œuvre des normes	forfait	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2		

Composantes	Activités	Unités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	
<b>Production et Compétitivité</b>	Production de fumure organique	tonne	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	
	Petit équipement	Lot	6	7	8	9	10	11	12	15	16	17	111	
<b>Recherche et formation</b>	Démonstration	thèmes	8	0	0	0	0	8	0	0	0	0	16	
	Equipements & moyens de recherche	Lot	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	
	Visites/échanges	nbre	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	
	Formation continue qualifiante des Agents ST	nbre	20	20	20	20	20						100	
	Formation continue diplômante des Agents ST	nbre	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100	
	Formation continue des Agents des CT	nbre	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000
	Formation des agents du Secteur privé	nbre	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000
	Formation des membres des OPA	nbre	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	4 000
	Formation diplômante	nbre	10	0	0	0	10	0	0	0	0	0	10	30

Source : Equipe technique PNISA

**Filière riz (Evaluation quantitative)**

Composantes	Activités	Unités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	
<b>Renforcement de capacités</b>	Appui aux OPA riz	OPA	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000	
	Appui aux OPA féminines de riz	OPA	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100	
	Structuration/création d'Interprofession	forfait	1										1	
	Information et suivi	unité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	
	Communication et médias	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	
	Appui à l'élaboration et révision de plans d'affaire GIE	nbre	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000
	Appui / conseil	unité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
<b>Investissements</b>	Acquisition décortiqueuses	nbre	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000	
	Acquisition minirizeries	nbre		1				1			1	1	4	
	Acquisition batteuses de riz	nbre	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000	
	Acquisition botteleuses	nbre	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000	
	Aménagement Maîtrise totale	ha	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	100	6 000	6 000	6 000	54 100	
	Aménagement PIV	ha	1 445	1 445	1 445	1 445	1 445	1 445	100	1 445	1 445	1 445	13 107	
	Aménagement Submersion contrôlée	ha	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	100	4 000	4 000	4 000	36 100	
	Aménagement Bas-fonds	ha	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	100	4 000	4 000	4 000	36 100	
	Installation rizerie	nbre		1				1			1	1	4	
	Magasin de stockage de 500 tonne de riz	nbre	10	10	10	10	10	0	0	0	0	0	50	
	Magasin de stockage d'intrants	nbre	10	10	10	10	10	0	0	0	0	0	50	
	Acquisition de Motopompes	nbre	72	72	72	72	72	72	72	72	72	72	723	
	Acquisition de Motoculteurs	nbre	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	4 000	
	Acquisition de Tracteurs	nbre	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100	
Pistes rurales	km	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000	
<b>Production et compétitivité</b>	Appui aux producteurs semenciers de R1	nbre	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	600	
	Appui aux producteurs semenciers de R2	nbre	810	810	810	810	810	810	810	810	810	810	8 100	
	Acquisition semences améliorées de riz	tonne	386	386	386	386	386	386	10	386	386	386	3 485	

Composantes	Activités	Unités	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	Total
	Acquisition DAP	tonne	37 938	39 343	40 801	42 317	43 892	45 528	66 119	68 593	71 163	76 611	532 305
	Acquisition Urée	tonne	25 292	26 228	27 201	28 211	29 261	30 352	44 080	45 728	47 442	51 074	354 870
	Herbicides	4 Litres	45 781	45 781	45 781	45 781	45 781	45 781	1 200	45 781	45 781	45 781	413 226
	Elaboration et mise en œuvre des normes	forfait	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2
	Petit équipement	Lot	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000
<b>Recherche et Formation</b>	Démonstration	thèmes	10	0	0	0	0	8	0	0	0	0	18
	Equipements & moyens de recherche	Lot	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
	Visites/échanges	nbre	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20
	Formation continue qualifiante des Agents ST	nbre	50	50	50	50	50						250
	Formation continue diplômante des Agents ST	nbre	100	10	10	10	10	10	10	10	10	10	190
	Formation continue des Agents des CT	nbre	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000
	Formation des agents du Secteur privé	nbre	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000
	Formation des membres des OPA	nbre	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	4 000
	Formation diplômante	nbre	10	0	0	0	10	0	0	0	0	0	10

Source : Equipe technique PNISA

**Filière blé (Evaluation quantitative)**

Composantes	Activités	Unités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>Renforcement de capacités</b>	Appui aux OPA Blé	OPA	30	30	0	0	0	0	0	0	0	0	60
	Appui aux OPA féminines de Blé	OPA	30	30	0	0	0	0	0	0	0	0	60
	Structuration/création d'Interprofession	forfait	1										1
	Information et suivi	unité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Communication et médias	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Appui à l'élaboration et révision de plan d'affaires GIE Blé	nbre	60	0	0	60	0	0	60	0	0	60	240
	Appui/conseil	unité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
<b>Investissements</b>	Acquisition batteuses de blé	nbre	30	0	0	0	0	30	0	0	0	0	60
	Aménagement 10000 ha	ha	0	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	0	0	0	0	10 000
	Equipement 2000 ha en Pivomatic	unité	0	2	0	2	2	0	2	0	0	2	10
	Magasin de stockage de 500 tonnes de Blé	nbre	0	10	10	0	10	10	0	0	0	0	40
	Magasin de stockage d'intrants	nbre	10	10	10	10	0	0	0	0	0	0	40
	Motoculteurs	nbre	0	25	25	0	25	25	0	0	0	0	100
	Tracteurs en zones Blé	nbre	0	4	4	0	4	4	0	0	0	0	16
	Pistes rurales	km	200	200	200	200	200	200	200	200		200	1 800
<b>Production et compétitivité</b>	Appui aux producteurs semenciers de R1	nbre	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	30
	Appui aux producteurs semenciers de R2	nbre	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50
	Acquisition semences améliorées de Blé	tonne	212	220	228	236	245	253	263	272	282	292	2 290
	Acquisition DAP	tonne	849	880	912	945	979	1 014	1 050	1 088	1 127	1 168	10 011
	Acquisition Urée	tonne	1 699	1 760	1 823	1 889	1 957	2 027	2 100	2 176	2 254	2 336	20 022
	Production de fumure organique	tonne	849	880	912	945	979	1 014	1 050	1 088	1 127	1 168	10 011
	DRS/CES	ha	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000
	Elaboration et mise en œuvre des normes	forfait	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2
	Dotation en petits équipements	Lot	30	0	0	0	0	30	0	0	0	0	60
<b>Recherche et Formation</b>	Démonstration	thèmes	10	0	0	0	0	10	0	0	0	0	20
	Equipements & moyens de recherche	Lot	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
	Visites/échanges	nbre	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20
	Formation continue qualifiante des Agents ST	nbre	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500
	Formation continue diplômante des Agents ST	nbre	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50
	Formation continue des Agents des CT	nbre	50	50	50	50	50	0	0	0	0	0	250
	Formation des agents du Secteur privé	nbre	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000
	Formation des membres des OPA	nbre	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000
	Formation diplômante	nbre	10	0	0	0	10	0	0	0	0	0	10

Source : Equipe technique PNISA

**Filière coton (Evaluation quantitative)**

Composantes	Activités	Unités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	
<b>Renforcement des capacités</b>	Appui aux OPA féminines de coton	OPA												
	Structuration/création d'Interprofession	forfait												
	Information et suivi	unité												
	Communication et médias	forfait												
	Appui à l'élaboration et révision de plans d'affaire GIE coton	nbre												
	Appui/conseil	unité												
	Renouvellement du parc auto	forfait	0,00	0,40	0,30	0,20	0,10	0,067	0,067	0,067	0,067	0,067		1,333
	Equiperment du personnel d'encadrement	forfait	0,17	0,41	0,42	0,00	0,00		0,085	0,205	0,210			1,500
<b>Investissements</b>	Equipements agricoles	forfait	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,067	0,067	0,067	0,067	0,067		1,333
	Remise en état des installations industrielles	forfait	0,29	0,43	0,20	0,04	0,04	0,067	0,067	0,067	0,067	0,067		1,333
	Construction de nouvelles usines de d'égrenage	forfait	0,00	0,67	0,33	0,00	0,00	0,33	0,67	0,33				2,330
	Construction d'une unité de délintage	forfait	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00		1,00					2,000
	Réhabilitation de pistes cotonnières	forfait	0,24	0,32	0,19	0,15	0,10	0,24	0,32	0,19	0,15	0,10		2,000
<b>Production et productivité</b>	Approvisionnement en intrants	forfait	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,067	0,067	0,067	0,067	0,067		1,333
	Subvention engrais	forfait	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,067	0,067	0,067	0,067	0,067		1,333
	Contrôle qualité des intrants (engrais et pesticides)	forfait	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,067	0,067	0,067	0,067	0,067		1,333
<b>Recherche et Formation</b>	Démonstration (Introduction de nouvelles variétés)	thèmes	0,00	0,04	0,13	0,25	0,58	0,00	0,04	0,13	0,25	0,58		2,000
	Equipements & moyens de recherche	Lot	0											
	Visites/échanges	nbre	0											
	Formation du personnel industriel	forfait	0,00	0,50	0,00	0,50	0,00	0,00	0,50	0,00	0,50	0,00		2,000
	Formation du personnel d'encadrement Coton	forfait	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20		2,000
	Formation continue des Agents des CT	nbre												
	Formation des agents du Secteur privé	nbre												
	Formation des producteurs de coton	forfait	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	2,000
	Formation diplômante	nbre												

Source : Equipe technique PNISA

**Mangues (Evaluation quantitative)**

<b>Composantes</b>	<b>Activités</b>	<b>Unités</b>	<b>2 015</b>	<b>2 016</b>	<b>2 017</b>	<b>2 018</b>	<b>2 019</b>	<b>2 020</b>	<b>2 021</b>	<b>2 022</b>	<b>2 023</b>	<b>2 024</b>	<b>Total</b>	
<b>Renforcement des capacités</b>	Appui aux OPA masculins mangue	OPA	20	20	0	0	0	0	0	0	0	0	40	
	Appui aux OPA féminines mangue	OPA	20	20	0	0	0	0	0	0	0	0	40	
	Structuration/création d'Interprofession	forfait	1										1	
	Information et suivi de la filière	unité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	
	Communication et médias	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	
	Appui à l'élaboration et révision de plan d'affaires GIE mangue	nbre	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000
	Appui / conseil	unité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
<b>Investissements</b>	Appui à l'aménagement des vergers industriels	nbre	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100	
	Réhabilitation des anciens vergers	nbre	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500	
	Magasin de stockage des OPA	nbre	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100	
	Installation d'unités de production, d'unités d'emballage biodégradable	nbre	1	1	1								3	
	Aires de tri	nbre	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	
	Centres modernes de conditionnement	nbre		1					1				1	3
	Installation d'unités de transformation agro-industrielle	nbre		1	1									2
	Installation de petites unités de transformation	nbre		10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	90
	Pistes de desserte des bassins de production de mangues	km	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000
<b>Production et compétitivité</b>	Appui aux producteurs de plants	Forfait	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000	
	Accès aux intrants	Ha	1 797	1 861	1 928	1 998	2 070	2 144	2 221	2 301	2 384	2 470	21 176	
	Elaboration et mise en oeuvre des normes	Forfait	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	
	Appui aux unités de transformation agro-industrielle	Forfait	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	3	
	Appui aux petites unités de transformation	Forfait		10	10	10	10	10	10	10	10	10	90	
	Petits équipements d'entretien et de traitement	Kit	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500

Composantes	Activités	Unités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>Recherche Formation</b>	Démonstration	Thèmes	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	4
	Equipements & moyen de recherche	Lot	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
	Visites / échanges	nbre	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20
	Formation continue qualifiante des Agents ST	nbre	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500
	Formation continue diplômante des Agents ST	nbre	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20
	Formation continue des Agents des CT	nbre	5	5	5	5	5	0	0	0	0	0	25
	Formation des agents du Secteur privé	nbre	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500
	Formation des membres des OPA	nbre	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000
	Formation diplômante	nbre	5	0	0	0	5	0	0	0	0	10	20

Source : Equipe technique PNISA

**Arachide/protéagineux (Evaluation quantitative)**

Composantes	Activités	Unités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	
<b>Renforcement des capacités</b>	Appui aux OPA d'arachide	OPA	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	400	
	Appui aux OPA féminines d'arachide	OPA	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000	
	Structuration/création d'Interprofession	forfait		1									1	
	Information et suivi	unité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	
	Communication et médias	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	
	Appui à l'élaboration et révision de plans d'affaire GIE	nbre	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500
	Appui/conseil	unité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
<b>Investissements</b>	Magasins de stockage d'Arachide	unité	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500	
	Décortiqueuses	unité	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000	
<b>Production et compétitivité</b>	Semences améliorées de Arachide	tonne	5 869	5 929	5 989	6 049	6 109	6 169	6 229	6 289	6 349	6 469	61 450	
	NPK	ha	4 891	4 941	4 991	5 041	5 091	5 141	5 191	5 241	5 291	5 391	51 209	
	Elaboration et mise en oeuvre des normes	forfait	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	
	Petits équipements de production	Lot	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	1 400	
	Petits équipements	Lot	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500	
<b>Recherche et Formation</b>	Démonstration	thèmes	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	4	
	Equipements & moyens de recherche	Lot	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	
	Visites/échanges	nbre	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	
	Formation continue qualifiante des Agents ST	nbre	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500	
	Formation continue diplômante des Agents ST	nbre	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	
	Formation continue des Agents des CT	nbre	5	5	5	5	5	0	0	0	0	0	25	
	Formation des agents du Secteur privé	nbre	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100	
	Formation des membres des OPA	nbre	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000	
Formation diplômante	nbre	5	0	0	0	5	0	0	0	0	0	10	20	

Source : Equipe technique PNISA

**Cultures maraîchères (Evaluation quantitative)**

Composantes	Activités	Unités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	
<b>Renforcement de capacités</b>	Appui aux OPA maraîchères	OPA	100	100	0	0	0	0	0	0	0	0	200	
	Appui aux OPA féminines de maraîchage	OPA	100	100	0	0	0	0	0	0	0	0	200	
	Structuration/création d'Interprofession	forfait	5											5
	Information et suivi	unité	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50
	Communication et médias	forfait	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50
	Appui à l'élaboration et révision de plans d'affaire GIE maraîchères	nbre	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	2 000
	Appui/conseil	unité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
<b>Investissements</b>	Aménagement de périmètres maraîchers	unité	60	63	65	68	71	73	76	79	83	86	724	
	Magasin de stockage de produits maraîchers	unité	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	5 000	
<b>Production et compétitivité</b>	Appui aux producteurs semenciers de R1	nbre	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	200	
	Appui aux producteurs semenciers de R2	nbre	171	171	171	171	171	171	171	171	171	171	1 710	
	Appui en semences améliorées de produits maraîchers	tonne	1 419	1 451	1 485	1 519	1 555	1 592	1 630	1 669	1 710	1 752	15 782	
	Appui en NPK	tonne	11 822	12 093	12 372	12 661	12 959	13 266	13 584	13 912	14 251	14 600	131 520	
	Appui en Insecticides	lot	11 822	12 093	12 372	12 661	12 959	13 266	13 584	13 912	14 251	14 600	131 520	
	Elaboration et mise en œuvre des normes	forfait	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2
	Petits équipements de production / EAF	lot	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	100 000
	Aires de commercialisation	nbre	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	400
	Petits équipements de commercialisation	Lot	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	200
<b>Recherche et Formation</b>	Démonstration	thèmes	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	4	
	Equipements & moyen de recherche	Lot	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	
	Visites/échanges	nbre	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	
	Formation continue qualifiante des Agents ST	nbre	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500	
	Formation continue diplômante des Agents ST	nbre	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50	
	Formation continue des Agents des CT	nbre	2	2	2	2	2	0	0	0	0	0	10	
	Formation des agents du Secteur privé	nbre	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100
	Formation des membres des OPA	nbre	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000
	Formation diplômante	nbre	5	0	0	0	5	0	0	0	0	0	10	20

Source : Equipe technique PNISA

**Karité et gomme arabique (Evaluation quantitative)**

<b>Composantes</b>	<b>Activités</b>	<b>Unités</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Total</b>	
<b>Renforcement de capacités</b>	Appui aux OPA karité	OPA	50	50	0	0	0	0	0	0	0	0	100	
	Appui aux OPA féminines de karité	OPA	50	50	0	0	0	0	0	0	0	0	100	
	Appui aux OPA Gomme Arabique	OPA	50	50	0	0	0	0	0	0	0	0	100	
	Structuration Interprofession de karité	forfait	1										1	
	Structuration Interprofession Gomme arabique	forfait	1										1	
	Information et suivi	unité	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20
	Communication et médias	forfait	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20
	Appui à l'élaboration et révision de plans d'affaire GIE EAO	nbre	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000
	Appui / conseil	unité	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20
<b>Investissements</b>	Cartographie des peuplements de karité par Région	Etude	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	5	
	Cartographie des peuplements de gommier par Région	Etude	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	5	
	Aménagement de nouveaux parcs de karité/5 Régions	ha	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	0	0	0	0	0	10 000	
	Aménagement de nouveaux parcs de gommier (10 000 ha)/5 Régions	ha	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	0	0	0	0	0	10 000	
	Installation de Petites Unités de transformation d'amandes de karité	nbre	10	10	10	10	10	0	0	0	0	0	50	
	Installation de Petites Unités de valorisation de la gomme	nbre	10	10	10	10	10	0	0	0	0	0	50	
	Construction de magasin de l'amande de karité	nbre	50	50	50	50	50	0	0	0	0	0	250	
	Construction de magasin de Stockage du beurre de karité	nbre	50	50	50	50	50	0	0	0	0	0	250	
	Construction de magasin Stockage de la Gomme	nbre	50	50	50	50	50	0	0	0	0	0	250	
<b>Production et Compétitivité</b>	Appui aux exploitants de karité	forfait	20	20	20	20	20	0	0	0	0	0	100	
	Appui aux exploitants de Gomme	forfait	20	20	20	20	20	0	0	0	0	0	100	
	Appui aux producteurs de plants de karité	forfait	10	10	10	10	10	0	0	0	0	0	50	
	Appui aux petites unités de transformation de karité	forfait	10	10	10	10	10	0	0	0	0	0	50	
	Appui aux petites unités de valorisation de la gomme	forfait	10	10	10	10	10	0	0	0	0	0	50	
	Elaboration et mise en œuvre des normes	forfait	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2	
	Petits équipements d'entretien et de traitement	forfait	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500
<b>Recherche et Formation</b>	Démonstration	thèmes	4	4	0	0	0	0	0	0	0	0	8	
	Equipements & moyens de recherche	Lot	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	
	Visites/échanges	nbre	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	
	Formation continue qualifiante des Agents ST	nbre	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	200	
	Formation continue diplômante des Agents ST	nbre	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50	
	Formation continue des Agents des CT	nbre	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	300	
	Formation des agents du Secteur privé	nbre	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	200	
	Formation des membres des OPA	nbre	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	2 000	
Formation diplômante	nbre	2						2					4	

Source : Equipe technique PNISA

Sécurité alimentaire (Evaluation quantitative)

Composantes	Activités	Unités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>Renforcement des capacités</b>	Appui aux Commissions sécurité alimentaire (CROCSAD/CLOCSAD)	OPA	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	510
	Appui aux OPA féminines de Mils/Sorgho	OPA	6						6				12
	Structuration/création d'une base de données structurelles	forfait	18						18				36
	Elaboration et diffusion de la carte de vulnérabilité alimentaire	forfait	1										1
	Etude de faisabilité du niveau optimal du stock national de sécurité y compris l'implication des Banques de céréales	forfait	1										1
	Etude de faisabilité du niveau optimal du SNSS et implication du réseau de producteurs de semences dans sa gestion	forfait	1										1
	Réalisation de l'enquête alimentaire et nutritionnelle	forfait	1										1
	Elaboration et adoption de manuels de procédures dont celui du CSA	forfait	1										1
	Acquisition d'un logiciel performant de gestion des stocks	forfait	1										1
	Elargissement de la base de sondage de l'EAC à un échantillon plus représentatif	forfait	1										1
	Appui au personnel des structures d'encadrement et des Offices à la reconstitution du SNSS	forfait	1										1
	Information et suivi	unité	6						6				12
	Communication et médias	forfait	6						6				12
	<b>Investissements</b>	Refection des magasins ( <b>environ 50</b> )	nbre	10	10	10	10	10		10	10	10	10
Construction de Magasins		nbre	10	10	10	10	10						50
Construction Bureaux et logements		nbre	6										6
Achat Equipement de traitement		forfait	1										1

Composantes	Activités	Unités	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024	Total	
<b>Production et compétitivité</b>	Fonds de sécurité alimentaire (≈23 500 t)	kg	7 833 333	7 833 333	7 833 333	7 833 333	7 833 333	7 833 333	7 833 333	7 833 333	7 833 333	7 833 333	78 333 333	
	Achats du stock national de sécurité alimentaire (1/3*35 000 t)	kg	11 666 667	11 666 667	11 666 667	11 666 667	11 666 667	11 666 667	11 666 667	11 666 667	11 666 667	11 666 667	116 666 667	
	Ventes du stock national de sécurité alimentaire (1/3*35 000 t)	kg	11 666 667	11 666 667	11 666 667	11 666 667	11 666 667	11 666 667	11 666 667	11 666 667	11 666 667	11 666 667	11 666 667	116 666 667
	Distributions gratuites (6000 t)	kg	1 458 333	1 458 333	1 458 333	1 458 333	1 458 333	1 458 333	1 458 333	1 458 333	1 458 333	1 458 333	1 458 333	14 583 333
	Traitement et Gestion du Stock national de sécurité alimentaire	tonne	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	350 000
	Achat et transport de 1700 t de Stock National de Semences Sélectionnées (SNSS)	tonne	1 600	1 500	1 400	1 300	1 200	1 100	1 000	900	800	700		11 500
	Suivi, stockage et entretien du SNSS	tonne	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Achat/transport de 9 500 t d'aliment/bétail	tonne	9 500	9 200	8 900	8 600	8 300	8 000	7 700	7 400	7 100	6 800		81 500
	Distribution aliment bétail	tonne	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
<b>Recherche et Formation</b>	Visites/échanges	nbre	3										3	
	Formation continue qualifiante des Agents ST	nbre	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	300	
	Formation continue diplômante des Agents ST	nbre	3		3		3		3		3		15	
	Formation continue des Agents des CT	nbre	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	1 400	
	Formation diplômante	nbre	1			1							2	

Source : Equipe technique PNISA

**Apiculture (Evaluation quantitative)**

Composantes	Activités	Unités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
<b>Renforcement des capacités</b>	Appui aux OPA apiculteurs	OPA	18	18	18	0	0	0	0	0	0	0	54
	Appui/ Conseil (Dotation annuelle)	nbre Kit	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Information et suivi du marché	nbre Kit	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Communication et médias	nbre Kit	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Participation aux Commissions foncières	H./session	0	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
<b>Investissements</b>	Aménagement et protection des périmètres apicoles	ha	0	100	100	100	100	100	100	100	100	100	900
	Construction de mielleries modernes		0	2	2	4	4	4	4	0	0	0	20
	Construction du Centre des apiculteurs	nbre	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0	6
	Construction des points de vente moderne	nbre	0	10	10	20	20	20	20	20	20	20	20
<b>Production et compétitivité</b>	Petits équipement de production et de transformation / EAF	Kit/unité		4 000	6 000	0	0	0	0	2 000	2 000	2 000	16 000
	Appui unité production de miel	unité	0	2	2	4	4	4	4	0	0	0	20
	Appui au collecteurs du miel	Kit/unité	0	200	300	400	400	400	400	400	400	400	3 300
	Appui / conseil	unité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Elaboration et mise en œuvre des normes	unité	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
	Protection sanitaire des ruchers	unité	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
<b>Recherche et Formation</b>	Démonstration	thèmes	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	4
	Equipements & moyens de recherche	Lot	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
	Visites/échanges	nbre	0	1	0	0	1	0	1	0	1	0	4
	Formation continue qualifiante des Agents ST	nbre	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500
	Formation continue diplômante des Agents ST	nbre	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20
	Formation continue des Agents des CT	nbre	0	10	10	0	0	10	10	0	0	0	40
	Formation des agents du Secteur privé	nbre	0	10	10	10	10	10	0	0	0	0	100
	Formation des membres des OPA	nbre	0	100	100	100	100	100	0	0	0	0	500
Formation diplômante	nbre	0	5	0	0	5	0	0	0	0	0	10	

Source : Equipe technique PNISA

Filière aviculture (Evaluation quantitative)

Composantes	Activités	Unités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	
<b>Renforcement des capacités</b>	Appui aux OPA	nbre	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	250	
	Appui aux OPA féminine	nbre	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	250	
	Appui interprofession	nbre	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
	Camionnette frigorifiques	nbre	5	0	0	0	0	5	0	0	0	0	10	
	Information et suivi du marché	unité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	
	Communication et medias	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	
	Moto Transport avicole équipée	nbre	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500	
<b>Investissements</b>	Marchés d'accueil	nbre	0	1	1	1	1	0	0	0	0	0	4	
	Marchés à volaille	nbre	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	
	Aires de vente modernes et centres d'abattage	nbre	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	300	
	Magasins de stockage intrants	nbre	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	200	
	Poulaillers modernes	nbre	300	300	200	200	200	200	200	200	200	200	2 200	
	Construction Unités de productions d'aliments	unité	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50	
	Intrants et petits équipements	F CFA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
<b>Production et compétitivité</b>	Introduction de coqs améliorés	nbre	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	200 000	
	Poussins d'un jour	nbre	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	5 000 000	
	Appui à l'amélioration de l'aviculture traditionnelle	nbre	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	200 000	
	Appui unité production aliments	nbre	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50	
	Appui campagne vaccination aviaire	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	
	Appui aux vaccinateurs villageois	forfait	0	12 000	12 000	0	0	0	0	0	0	0	0	24 000
	Elaboration et mise en oeuvre des normes	forfait	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2
<b>Recherche et Formation</b>	Démonstration	thèmes	0	4	0	4	0	0	0	0	0	0	8	
	Equipements & moyens de recherche	Lot	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	
	Visites/ échanges	nbre	1	0	0	1				1			3	
	Formation continue qualifiante des Agents ST	nbre	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500	
	Formation continue diplômante des Agents ST	nbre	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	
	Formation continue des Agents des CT	nbre	0	10		10		10		10		10	50	
	Formation des agents du Secteur privé	nbre	300	300	200	200	200	200	200	200	200	200	2 200	
Formation des membres des OPA	nbre	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	2 000		
Formation diplômante	nbre	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	

Source : Equipe technique PNISA

**Lait (Evaluation quantitative)**

Composantes	Activités	Unités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	
<b>Renforcement des capacités</b>	Appui aux coopératives et aux associations	nbre	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	300	
	Appui aux coopératives et associations féminines	nbre	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100	
	appui aux fédérations et syndicats	nbre	5	5	5	5	5	0	0	0	0	0	25	
	Appui à la création de l'interprofession	nbre	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	véhicules frigorifiques transport lait	nbre	9	0	0	0	0	0	9	0	0	0	18	
	Moto Transport lait équipée	nbre	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000	
	Information et suivi du marché	unite	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Communication et médias	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Caractérisation des bassins laitiers	bassins	0	25	25	0	0	0	0	0	0	0	0	50
	Indemnisation pour les abattages sanitaires	têtes	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	5000
<b>Investissements</b>	Création d'ateliers de fabrication de blocs salés	nbre		3	2	3	2						10	
	Construction d'un Centre d'amélioration génétique	Centre	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
	Industrie laitière (solaima)		0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
	Construction de petites unités de transformation du lait	nbre	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	
	Construction unité de production d'aliment bétail	Kit/unité	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50	
	Construction/Réhabilitation de centres de collecte de lait	nbre	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50	
	Construction Magasins de stockage intrants alimentaires	unité	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	200
	Surcreusement de mares	nbre	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50
	Aménagement de bourgoutières	ha	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	50 000
	Réalisation de retenues d'eau avec création de forages	nbre	10	5	5	5	10	10	5					50
Construction de parcs de vaccination	nbre		15	15				15	15				60	
<b>Production et compétitivité</b>	Installation d'étables avec noyaux laitiers	nbre	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	1 200	
	Appui à l'alimentation	tête	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	100 000
	Dépistage de la brucellose et de la tuberculose bovines	tête	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	100 000
	Semences fourragères	tonne	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	2 000	
	Azote liquide	litre	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	30 000
	Equipement insémination pour les inséminateurs	Kit	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100
	Petits équipements de production de collecte et de conservation / EAF	Kit	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	20 000
	Appui aux centres de collecte du lait	Centre	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100
	Appui aux unités de vente des produits laitiers	nbre/unité	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500
	Appui/conseil	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Appui Insémination artificielle	forfait/an	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	100 000
	Culture fourragères	ha	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	10 000

Composantes	Activités	Unités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
	Appui campagne protection sanitaire	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Surveillance épidémiologique	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Elaboration et mise en œuvre des normes	unité		1					1				2
<b>Recherche et Formation</b>	Démonstration	thèmes	0	4	0	0	0	4	0	0	0	0	8
	Equipements & moyens de recherche	Lot	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	2
	Visites / échanges	nbre	2	2	1	0	2	2	2	2	2	2	17
	Formation continue qualifiante des Agents ST	nbre	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500
	Formation continue diplômante des Agents ST	nbre	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	200
	Formation continue des Agents des CT	nbre	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500
	Formation des agents du Secteur privé	nbre	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500
	Formation des membres des OPA	nbre	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	3000
	Formation diplômante	nbre		10	0	0	0	0	10	0	0	0	20

Source : Equipe technique PNISA

**Cuir et peaux (Evaluation quantitative)**

Composantes	Activités	Unités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	
<b>Renforcement des capacités</b>	Appui aux OPA cuirs et peaux	nbre OPA	12	12	12	12	12	0	0	0	0	0	60	
	Information et suivi du marché	unité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	
	Communication et médias	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	
	Appui aux OPA féminines des cuirs et peaux	nbre OPA	6	6	6	6	6	0	0	0	0	0	30	
<b>Investissements</b>	Construction d'aires de séchage	nbre	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500	
	Ateliers de tannage des cuirs et peaux	nbre	0	10	10	10	10	10	0	0	0	0	50	
	Magasins de stockage des cuirs et peaux	nbre	0	10	10	10	10	10	0	0	0	0	50	
<b>Production Compétitivité</b>	Petits équipements de tannage	Lot	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500	
	Mise à norme des tanneries modernes	nbre	0	1	1	1	1	1	0	0	0	0	5	
	Appui aux collecteurs de cuirs et de peaux	nbre	100	100	100	100	100	0	0	0	0	0	500	
	Appui à la gestion des tanneries	nbre	100	100	100	100	100	0	0	0	0	0	500	
	Appui à la participation aux foires	nbre	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	
	Appui conseil	unité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	
	Elaboration et mise en oeuvre des normes	unité	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
<b>Recherche et Formation</b>	Démonstration	thèmes	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	2	
	Equipements & moyens de recherche	Lot	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
	Visites / échanges	nbre	1	0	1	0	1	0	1	0	1	0	5	
	Formation continue qualifiante des Agents ST	nbre	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500	
	Formation continue diplômante des Agents ST	nbre	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	20	
	Formation continue des Agents des CT	nbre	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	200	
	Formation des agents du Secteur privé	nbre	0	20	20	20	20	20	20	20	20	20	180	
	Formation des membres des OPA	nbre	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500	
	Formation diplômante	nbre	5	0	0	0	5	0	0	0	0	0	10	

Source : Equipe technique PNISA

**Bétail et viande (Evaluation quantitative)**

Composantes	Activités	Unités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	
<b>Renforcement des capacités</b>	Appui aux OPAmixtes Bétail/viande	nbre OPA	10	15	30	40	30	25	20	18	12	10	210	
	Appui aux OPA féminines bétail/viande	nbre OPA	6	10	11	15	15	15	12	10	8	8	110	
	Appui interprofession	nbre OPA	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	4	
	Dotation des marchés en pèse bétail	nbre	0	60	100	100	140	0	0	0	0	0	400	
	Véhicules bétailières	nbre	50	0	0	0	0	0	50	0	0	0	100	
	Camionnette pour le transport de la viande	nbre	0	15	0	0	0	15	0	0	0	0	30	
	Information et suivi du marché	unité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	
	Communication et médias	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
<b>Investissement</b>	Rénovation Abattoirs frigorifiques	unité	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	
	Rénovation abattoirs régionaux	unité	0	1	1	1	1	1	1	0	0	0	5	
	Construction de quatre abattoirs à norme internationale	unité		1		1		1		1			4	
	Construction des abattoirs régionaux	unité	0	3	3	3	4	5	4	4	3	3	32	
	Construction des abattoirs locaux	unité	0	5	5	5	6	5	5	0	0	0	31	
	Construction d'aires d'abattages	unité	0	100	100	100	100	100	0	0	0	0	500	
	Construction marché bétail	unité	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10	
	Rénovation des marchés	nbre	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	40	
	Rénovation de parcs de vaccination	nbre	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	200
	Parcs de vaccination	nbre	0	2	2	2	2	2	2	2	2	4	5	25
	Construction de forage+ équipements	nbre		100	0	100	0	100	0	100	0	100	500	
	Construction de puits à grand diamètre	nbre	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	300
	Aménagement de petits barrages	nbre		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Réhabilitation des forages	nbre	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500
	Réhabilitation des puits	nbre	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000
	Pharmacies vétérinaires	nbre	0	6	6	6	6	6	6	0	0	0	0	30
	Magasins de stockage intrants alimentaires	nbre		100	100	100	100	100	0	0	0	0	0	25
	Construction de pare-feu	km	0	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	2000	1000	0	100000
Construction de pistes à bétail	km		500	500	500	500	500	500	500	1000	500	0	5000	
Aménagement de périmètres pastoraux	ha		60000	60000	60000	60000	60000	60000	60000	60000	60000	60000	540000	
Equipements pour la valorisation fourragère	Kit	0	10	0	0	0	0	10	0	0	0	0	20	
<b>Production et compétitivité</b>	Semences et insémination/viande	nbre	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000	
	Appui aux producteurs de semences fourragères certifiées	nbre	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100	

Composantes	Activités	Unités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
	Appui aux producteurs en semences fourragères	tonne	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	2 000
	Appui aux ateliers d'embouche bovine	nbre	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	100 000
	Appui à la modernisation des boucheries	nbre	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000
	Appui à la création d'unités de découpe et de conditionnement	nbre	0	5	5	0	0	0	0	0	0	0	10
	Appui d'unités production d'aliment bétail	Kit / unité	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100
	Appui à l'installation d'unités d'embouche ovine et caprine	nbre	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	5 000
	Appui à l'installation d'unités d'embouche porcine	nbre	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	600
	Appui/conseil	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Appui à la protection sanitaire	forfait/an	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Elaboration et mise en œuvre des normes	forfait		1	0	0	0	0	1	0	0	0	2
<b>Recherche et Formation</b>	Démonstration	thèmes	0	4	0	4	0	0	0	0	0	0	8
	Equipements & moyens de recherche	Lot		1	0	0	0	1	0	0	0	0	2
	Visites/échanges	nbre	1		1		1		1		1		5
	Formation continue qualifiante des Agents ST	nbre	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500
	Formation continue diplômante des Agents ST	nbre	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100
	Formation continue des Agents des CT	nbre	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500
	Formation des agents du Secteur privé	nbre	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	2 000
	Formation des membres des OPA	nbre	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	5 000
	Formation diplômante	nbre	10	0	0	0	0	10	0	0	0	0	20

Source : Equipe technique PNISA

**Pêche et pisciculture (Evaluation quantitative)**

Composantes	Activités	Unités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2 024	Total
<b>Renforcement des capacités</b>	Appui aux OPA	OPA	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	<b>400</b>
	Appui aux OPA féminines en équipements(fours de fumage)	OPA	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	<b>760</b>
	Appui interprofession	OPA	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>1</b>
	Appui aux rizipisculteurs	nbre	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	<b>100</b>
	Equipement en moyens logistiques de transport de produits	OPA	150	150	150	150	0	0	0	0	0	0	<b>600</b>
	Mission de suivi/évaluation et supervision	forfait / an	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	<b>30</b>
	Equipement en moyens logistiques : moto par agent	unité	55	55	55	55	56	56	56	56	56	56	<b>556</b>
	Véhicule 4 X4	unité	10	0	0	0	0	10	0	0	0	0	<b>20</b>
	Communication et médias	forfait	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	<b>5</b>
	Concertation sur le foncier	Concertation	1	0	0	1	0	0	1	0	1	0	<b>4</b>
<b>Investissements</b>	Aménagement bassins aquacoles	bassin	210	210	210	210	210	210	210	210	210	210	<b>2 100</b>
	Aménagement mares	mare	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	<b>200</b>
	Aménagement station aquaculture	station	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0	<b>6</b>
	Construction cage flottante	nbre		500	500	500	500	500	500	500	500	500	<b>4 500</b>
	Construction périmètre rizipiscicole	nbre	300	1 000	825	0	0						<b>2 125</b>
	Construction marché à poisson/commune	marché	20	10	10	10	10	10	10	10	10	10	<b>110</b>
	Construction de magasins de stockage	magasin	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	<b>150</b>
	unité de transformation poisson	unité		2	2	2	2	2	0	0	0	0	<b>10</b>
	Construction de fours à poisson pour les femmes	Four		200	200	200	200	200	200	200	200	200	<b>1 800</b>
	Construction de marchés à poisson	marché	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	<b>30</b>
	Implantation de fabriques de glace	fabrique		1	1	1	1	1	1	1	1	1	<b>9</b>
	Equipements en KIT matériels transport d'alevins (caisse isotherme, aérateur, table de tri)	Kit	2		0	2	0	0	2	0	2	0	<b>8</b>
	Equipement en matériel de conservation pour transport produits frais	équipement		1	0	0	1		1		1		<b>4</b>
<b>Production et productivité</b>	Création petites unités de conservation de poisson frais	nbre		200	200	200	200	200	200	200	200	200	<b>1 800</b>
	Appui au conditionnement du poisson fumé/Emballage	personne	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	<b>1 500</b>
	Appui à l'amélioration de l'hygiène du transport du poisson	personne	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	<b>150</b>

Composantes	Activités	Unités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2 024	Total
	Appui aux mareyeuses	personne	100	100	100	100	100	100	100	100	0	0	800
	Appui/conseil	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Inspection et contrôle sanitaire	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Elaboration et mise aux normes	produit	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
<b>Recherche et Formation</b>	Démonstration	thèmes	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	4
	Equipements & moyens de recherche	Lot	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	3
	Visites / échanges	nbre	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	5
	Formation continue qualifiante des Agents ST	nbre	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500
	Formation continue diplômante des Agents ST	nbre	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50
	Formation continue des Agents des CT	nbre	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100
	Formation des agents du Secteur privé	nbre	5	10	10	0	0	0	0	0	0	0	25
	Formation des membres des OPA	nbre	100	100	100	100	0	0	0	0	0	0	400
	Formation diplômante	nbre	5	5	5	5	0	0	0	0	0	0	20

Source : Equipe technique PNISA

### Ressources naturelles (évaluation quantitative)

Composantes	Activités	Unités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2 024	Total
<b>Renforcement de capacités</b>	Appui aux Structures Rurales de Gestion de Bois	nbre	66	66	66	66	66	66	66	66	66	66	660
	Appui aux organes de gestion des aires protégées et des zones d'intérêt cynégétique	nbre	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	300
	Appui aux Associations Féminines	nbre	40	60	80	100	120	100	0	0	0	0	500
	Communication et médias	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Recrutement des agents forestiers au niveau des communes	nbre	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	700
	Suivi et animation des comités de gestion des zones humides	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Plan de transfert de compétences et de responsabilités aux .....	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Géo référencement des sites de reboisement de 2010 à nos jours	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Gestion du système d'information forestier SIFOR	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Brigades Anti feux	forfait	100	100	100	100	100	0	0	0	0	0	500
	Lutte contre les plantes aquatiques	ha	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	5 000
	Grande muraille verte	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
<b>Investissements</b>	Aménagement du domaine forestier	ha	740 000	740 000	740 000	740 000	740 000	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	5 450 000
	Extension du domaine forestier classé de 25 000 ha/an	nbre	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Aménagement des aires protégées	nbre	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	21
	Reboisement	ha	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	1 000 000
	Réhabilitation et création des pépinières	nbre	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000
	Défense et restauration des terres dégradées	ha	5 500	6 500	7 500	8 500	9 500	10 500	11 500	12 500	13 500	14 500	100 000
	Fixation des berges	ha	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	2 000
	Réalisation de pare-feu	ha	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	10 000
	Fixation des dunes	ha	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800	8 000
	Aménagement d'aires de vente de bois et charbon de bois	nbre	500	600	700	800	900	1 000	1 100	1 200	1 300	1 400	9 500
	Aménagement de points d'eau pour la faune sauvage	nbre	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50

Composantes	Activités	Unités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2 024	Total	
<b>Production et compétitivité</b>	Appui aux pépiniaristes en intrants et petits équipements		300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	3 000	
	Appui aux producteurs de semences	nbre	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000	
	Appui aux propriétaires de domaines forestiers privés et des collectivités	nbre	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 000	
	Appui à la vente des réseaux à gaz et de foyers améliorés	nbre	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	300	
	Appui à la production et à la diffusion de foyers améliorés	nbre	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	100 000	
	Appui à la production et la diffusion de briquettes combustibles	tonne	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	2 000
	Appui à la valorisation des produits forestiers non ligneux à promouvoir	Groupement	40	40	40	40	40	40	40	40	40	0	0	320
	Appui / conseil	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Appui au contrôle sanitaire des produits forestiers et fauniques	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Elaboration et mise en oeuvre des normes et labels des produits forestiers	forfait	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
<b>Recherche et Formation</b>	Protocoles de recherche	nbre	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	150	
	Démonstration	nbre	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	300	
	Equipements & moyens de recherche	Lot	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
	Visites / échanges	Unités	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	200
	Formation militaire	forfait	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Formation continue (qualifiante) Agents ST	Agent	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	500
	Formation continue (diplômante) Agents ST	Agent	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	100
	formation continue Agents des collectivités	nbre	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	2 000
	Formation des agents du Secteur privé	nbre	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	3 000
	Formation des membres des OP	nbre	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	5 000
	Formation diplômante	nbre	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	50

Source : Equipe technique PNISA

**Annexe 5 : Coût détaillé du PNISA par filière agricole et par an**

<b>Synthèse Filière Mils/Sorgho</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Total</b>
Renforcement des capacités	692 000 000	892 000 000	692 000 000	692 000 000	692 000 000	692 000 000	692 000 000	692 000 000	692 000 000	692 000 000	<b>7 120 000 000</b>
Investissements	5 000 500 000	5 100 500 000	5 100 500 000	5 000 500 000	5 000 500 000	4 225 500 000	4 325 500 000	4 325 500 000	4 225 500 000	4 225 500 000	<b>46 530 000 000</b>
Production et compétitivité	27 608 934 692	28 137 310 410	28 719 635 964	29 316 302 402	29 927 713 975	30 594 288 716	31 300 866 079	31 961 167 134	32 638 020 626	33 331 907 169	<b>303 536 147 167</b>
Recherche et Formation	963 000 000	163 000 000	163 000 000	163 000 000	463 000 000	361 000 000	461 000 000	161 000 000	161 000 000	461 000 000	<b>3 520 000 000</b>
<b>Total</b>	<b>34 264 434 692</b>	<b>34 292 810 410</b>	<b>34 675 135 964</b>	<b>35 171 802 402</b>	<b>36 083 213 975</b>	<b>35 872 788 716</b>	<b>36 779 366 079</b>	<b>37 139 667 134</b>	<b>37 716 520 626</b>	<b>38 710 407 169</b>	<b>360 706 147 167</b>
<b>Synthèse Filière Maïs</b>											
Renforcement des capacités	722 000 000	922 000 000	722 000 000	722 000 000	722 000 000	722 000 000	722 000 000	722 000 000	722 000 000	722 000 000	<b>7 420 000 000</b>
Investissements	2 950 000 000	2 950 000 000	2 950 000 000	2 950 000 000	2 950 000 000	2 950 000 000	2 950 000 000	2 950 000 000	2 950 000 000	2 950 000 000	<b>29 500 000 000</b>
Production et compétitivité	32 870 071 684	34 535 510 423	36 333 838 623	38 230 195 071	40 230 005 175	111 394 932 206	47 144 970 609	49 602 040 097	52 181 584 799	54 900 895 380	<b>497 424 044 068</b>
Recherche et Formation	3 720 000 000	3 020 000 000	3 020 000 000	3 020 000 000	3 020 000 000	3 418 000 000	3 318 000 000	3 018 000 000	3 018 000 000	3 018 000 000	<b>31 590 000 000</b>
<b>Total</b>											<b>565 934 044 068</b>
<b>Synthèse Filière Riz</b>											
Renforcement des capacités	1 830 000 000	2 130 000 000	2 130 000 000	2 130 000 000	2 130 000 000	2 130 000 000	2 130 000 000	2 130 000 000	2 130 000 000	2 130 000 000	<b>21 000 000 000</b>
Investissement	35 663 635 501	36 613 635 501	35 663 635 501	35 663 635 501	35 663 635 501	36 013 635 501	5 339 894 019	35 063 635 501	36 013 635 501	36 013 635 501	<b>327 712 613 527</b>
Production et compétitivité	26 773 505 684	27 650 936 036	28 604 027 387	29 594 220 827	30 623 017 396	31 731 980 624	43 962 230 226	46 760 955 704	48 440 269 541	51 999 405 242	<b>366 140 548 668</b>
Recherche et Formation	6 708 200 000	5 920 000 000	5 920 000 000	5 920 000 000	5 955 000 000	5 672 560 000	5 970 000 000	5 670 000 000	5 670 000 000	5 705 000 000	<b>59 110 760 000</b>
<b>Total</b>											<b>773 963 922 194</b>
<b>Synthèse Filière Blé</b>											
Renforcement des capacités	582 000 000	470 000 000	170 000 000	182 000 000	170 000 000	170 000 000	182 000 000	170 000 000	170 000 000	182 000 000	<b>2 448 000 000</b>
Investissements	290 000 000	21 167 000 000	20 767 000 000	20 540 000 000	21 067 000 000	20 817 000 000	440 000 000	40 000 000	0	440 000 000	<b>105 568 000 000</b>
Production et compétitivité	1 264 828 585	1 174 872 414	1 216 357 821	1 259 336 703	1 303 862 824	1 479 991 885	1 397 781 593	1 447 291 731	281 195 175	2 545 712 113	<b>13 371 230 844</b>
Recherche et Formation	4 902 500 000	4 222 500 000	4 222 500 000	4 222 500 000	4 352 500 000	1 972 500 000	2 022 500 000	1 722 500 000	1 722 500 000	1 852 500 000	<b>31 215 000 000</b>
<b>Total</b>											<b>152 602 230 844</b>
<b>Synthèse Filière Coton</b>	<b>2 015</b>	<b>2 016</b>	<b>2 017</b>	<b>2 018</b>	<b>2 019</b>	<b>2 020</b>	<b>2 021</b>	<b>2 022</b>	<b>2 023</b>	<b>2 024</b>	<b>Total</b>
Renforcement des capacités	50 701 650	3 119 480 450	2 373 162 900	1 498 600 000	749 300 000	499 533 333	524 884 158	560 673 558	562 164 783	499 533 333	<b>10 438 034 167</b>
Investissements	19 753 980 000	52 226 660 000	28 493 400 000	12 819 480 000	9 864 480 000	28 122 800 000	47 414 800 000	25 167 800 000	10 527 800 000	7 572 800 000	<b>241 964 000 000</b>
Production et compétitivité	96 577 159 811	96 577 159 811	96 577 159 811	96 577 159 811	96 577 159 811	32 192 386 604	32 192 386 604	32 192 386 604	32 192 386 604	32 192 386 604	<b>643 847 732 073</b>
Recherche et Formation	542 682 354	736 332 354	594 682 354	820 332 354	774 682 354	542 682 354	736 332 354	594 682 354	820 332 354	774 682 354	<b>6 937 423 540</b>
<b>Total</b>											<b>903 187 189 780</b>

Synthèse Arachide/Protéagineux	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Renforcement des capacités	830 000 000	930 000 000	830 000 000	830 000 000	830 000 000	830 000 000	830 000 000	830 000 000	830 000 000	830 000 000	8 400 000 000
Investissements	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 0x00	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	10 000 000 000
Production et compétitivité	6 005 409 200	6 023 409 200	6 081 409 200	6 139 409 200	6 197 409 200	6 295 409 200	6 313 409 200	6 371 409 200	6 429 409 200	6 545 409 200	62 402 092 000
Recherche et Formation	623 500 000	123 500 000	123 500 000	123 500 000	273 500 000	173 000 000	423 000 000	123 000 000	123 000 000	423 000 000	2 532 500 000
Sécurité alimentaire											0
<b>Total</b>											83 334 592 000
Synthèse E.A.O,Pomme de terre & Tomate											
Renforcement des capacités	2 240 000 000	1 740 000 000	740 000 000	740 000 000	740 000 000	740 000 000	740 000 000	740 000 000	740 000 000	740 000 000	9 900 000 000
Investissements	5 301 600 000	5 313 664 000	5 326 210 560	5 339 258 982	5 352 829 342	5 366 942 515	5 381 620 216	5 396 885 025	5 412 760 426	5 429 270 843	53 621 041 908
Production et compétitivité	6 880 026 400	6 967 661 915	7 099 389 695	7 235 357 312	7 375 717 664	7 560 629 159	7 670 255 922	7 824 767 996	7 984 341 559	8 149 159 141	74 747 306 763
Recherche et Formation	633 700 000	133 700 000	133 700 000	133 700 000	283 700 000	183 500 000	433 500 000	133 500 000	133 500 000	433 500 000	2 636 000 000
<b>Total</b>											140 904 348 672
Synthèse Mangue											
Renforcement des capacités	490 000 000	390 000 000	190 000 000	190 000 000	190 000 000	190 000 000	190 000 000	190 000 000	190 000 000	190 000 000	2 400 000 000
Investissements	1 660 000 000	3 360 000 000	2 660 000 000	1 960 000 000	1 960 000 000	1 960 000 000	2 660 000 000	1 960 000 000	1 960 000 000	2 660 000 000	22 800 000 000
Production et compétitivité	283 121 358	294 673 727	296 281 981	197 948 132	199 674 265	241 462 538	203 315 190	205 234 537	207 222 980	209 283 007	2 338 217 714
Recherche et Formation	627 500 000	127 500 000	127 500 000	127 500 000	277 500 000	177 000 000	427 000 000	127 000 000	127 000 000	427 000 000	2 572 500 000
<b>Total</b>											30 110 717 714
Synthèse Karité & Gomme Arabique											
Renforcement des capacités	1 210 000 000	1 010 000 000	260 000 000	260 000 000	260 000 000	260 000 000	260 000 000	260 000 000	260 000 000	260 000 000	4 300 000 000
Investissements	3 140 000 000	3 140 000 000	3 140 000 000	3 140 000 000	3 140 000 000	0	0	0	0	0	15 700 000 000
Production et compétitivité	166 000 000	126 000 000	126 000 000	126 000 000	126 000 000	140 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	1 210 000 000
Recherche et Formation	904 500 000	844 500 000	744 500 000	744 500 000	744 500 000	804 500 000	744 500 000	744 500 000	744 500 000	744 500 000	7 765 000 000
<b>Total</b>											28 975 000 000
Ressources naturelles											
Renforcement des capacités	1 831 000 000	1 871 000 000	1 911 000 000	1 951 000 000	1 991 000 000	1 931 000 000	1 731 000 000	1 731 000 000	1 731 000 000	1 731 000 000	18 410 000 000
Investissements	42 510 000 000	40 760 000 000	41 010 000 000	41 260 000 000	41 510 000 000	39 810 000 000	40 060 000 000	40 310 000 000	40 560 000 000	40 810 000 000	408 600 000 000
Production et compétitivité	1 525 000 000	1 625 000 000	1 525 000 000	1 525 000 000	1 525 000 000	1 525 000 000	1 625 000 000	1 525 000 000	725 000 000	725 000 000	13 850 000 000
Recherche et Formation	651 000 000	1 151 000 000	651 000 000	651 000 000	651 000 000	651 000 000	651 000 000	651 000 000	651 000 000	651 000 000	7 010 000 000
<b>Total</b>											447 870 000 000

<b>Synthèse Sécurité alimentaire</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Total</b>
Renforcement des capacités	2 955 000 000	255 000 000	255 000 000	255 000 000	255 000 000	255 000 000	1 605 000 000	255 000 000	255 000 000	255 000 000	<b>6 600 000 000</b>
Investissements	330 000 000	110 000 000	110 000 000	110 000 000	110 000 000	0	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	<b>810 000 000</b>
Production et compétitivité	9 473 355 833	9 389 355 833	9 305 355 833	9 221 355 833	9 137 355 833	9 053 355 833	8 969 355 833	8 885 355 833	8 801 355 833	8 717 355 833	<b>90 953 558 333</b>
Recherche et Formation	182 000 000	21 500 000	32 000 000	21 500 000	32 000 000	21 500 000	32 000 000	21 500 000	32 000 000	21 500 000	<b>417 500 000</b>
<b>Total</b>	<b>12 940 355 833</b>	<b>9 775 855 833</b>	<b>9 702 355 833</b>	<b>9 607 855 833</b>	<b>9 534 355 833</b>	<b>9 329 855 833</b>	<b>10 616 355 833</b>	<b>9 171 855 833</b>	<b>9 098 355 833</b>	<b>9 003 855 833</b>	<b>98 781 058 333</b>
<b>Synthèse apiculture</b>											
Renforcement des capacités	175 000 000	195 000 000	195 000 000	105 000 000	105 000 000	105 000 000	105 000 000	105 000 000	105 000 000	105 000 000	<b>1 300 000 000</b>
Investissements	0	335 000 000	335 000 000	410 000 000	410 000 000	410 000 000	410 000 000	210 000 000	210 000 000	210 000 000	<b>2 940 000 000</b>
Production et compétitivité	70 000 000	870 000 000	1 280 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	150 000 000	480 000 000	480 000 000	480 000 000	<b>4 110 000 000</b>
Recherche et Formation	312 000 000	274 000 000	24 000 000	23 000 000	273 000 000	24 000 000	363 000 000	12 000 000	62 000 000	12 000 000	<b>1 379 000 000</b>
<b>Total</b>	<b>557 000 000</b>	<b>1 674 000 000</b>	<b>1 834 000 000</b>	<b>638 000 000</b>	<b>888 000 000</b>	<b>639 000 000</b>	<b>1 028 000 000</b>	<b>807 000 000</b>	<b>857 000 000</b>	<b>807 000 000</b>	<b>8 429 000 000</b>
<b>Synthèse aviculture</b>											
Renforcement des capacités	695 000 000	645 000 000	445 000 000	445 000 000	445 000 000	695 000 000	445 000 000	445 000 000	445 000 000	445 000 000	<b>5 150 000 000</b>
Investissements	3 450 000 000	3 550 000 000	2 850 000 000	2 850 000 000	2 850 000 000	2 750 000 000	2 750 000 000	2 750 000 000	2 750 000 000	2 750 000 000	<b>29 300 000 000</b>
Production et compétitivité	4 775 000 000	5 995 000 000	5 975 000 000	4 775 000 000	4 775 000 000	4 775 000 000	4 795 000 000	4 775 000 000	4 775 000 000	4 775 000 000	<b>50 190 000 000</b>
Recherche et Formation	812 000 000	63 000 000	152 000 000	103 000 000	352 000 000	53 000 000	52 000 000	103 000 000	52 000 000	253 000 000	<b>1 995 000 000</b>
<b>Total</b>	<b>9 732 000 000</b>	<b>10 253 000 000</b>	<b>9 422 000 000</b>	<b>8 173 000 000</b>	<b>8 422 000 000</b>	<b>8 273 000 000</b>	<b>8 042 000 000</b>	<b>8 073 000 000</b>	<b>8 022 000 000</b>	<b>8 223 000 000</b>	<b>86 635 000 000</b>
<b>Synthèse lait</b>											
Renforcement des capacités	650 500 000	937 500 000	737 500 081	362 500 000	362 500 000	337 500 000	337 500 000	337 500 000	337 500 081	337 500 000	<b>4 738 000 162</b>
Investissements	8 675 000 000	2 555 000 000	2 545 000 000	2 405 000 000	2 695 000 000	2 825 000 000	2 525 000 000	2 075 000 000	2 075 000 000	3 075 000 000	<b>31 450 000 000</b>
Production et compétitivité	2 613 000 000	2 653 000 000	2 613 000 000	2 613 000 000	2 613 000 000	2 613 000 000	2 653 000 000	2 613 000 000	2 613 000 000	2 613 000 000	<b>26 210 000 000</b>
Recherche et Formation	215 000 000	915 000 000	165 000 000	115 000 000	215 000 000	615 000 000	515 000 000	215 000 000	215 000 000	215 000 000	<b>3 400 000 000</b>
<b>Total</b>											<b>65 798 000 162</b>
<b>Synthèse bétail viande</b>											
Renforcement des capacités	6 550 000 000	1 645 000 000	775 000 000	845 000 000	995 000 000	1 020 000 000	6 220 000 000	275 000 000	170 000 000	160 000 000	<b>18 655 000 000</b>
Investissements	22 450 000 000	100 072 000 000	61 072 000 000	98 072 000 000	67 472 000 000	112 072 000 000	58 452 000 000	93 952 000 000	50 452 000 000	51 752 000 000	<b>715 818 000 000</b>
Production et compétitivité	101 406 000 000	101 596 000 000	101 556 000 000	101 306 000 000	101 306 000 000	101 306 000 000	101 346 000 000	101 306 000 000	101 306 000 000	101 306 000 000	<b>1 013 740 000 000</b>
Recherche et Formation	486 000 000	395 000 000	185 000 000	95 000 000	145 000 000	696 000 000	145 000 000	95 000 000	145 000 000	175 000 000	<b>2 562 000 000</b>
<b>Total</b>	<b>130 892 000 000</b>	<b>203 708 000 000</b>	<b>163 588 000 000</b>	<b>200 318 000 000</b>	<b>169 918 000 000</b>	<b>215 094 000 000</b>	<b>166 163 000 000</b>	<b>195 628 000 000</b>	<b>152 073 000 000</b>	<b>153 393 000 000</b>	<b>1 750 775 000 000</b>

<b>Synthèse cuirs et peaux</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Total</b>
Renforcement des capacités	110 000 000	110 000 000	110 000 000	110 000 000	110 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	<b>650 000 000</b>
Investissements	250 000 000	450 000 000	450 000 000	450 000 000	450 000 000	450 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	<b>3 500 000 000</b>
Production et compétitivité	330 000 000	470 000 000	430 000 000	430 000 000	430 000 000	130 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000	<b>2 340 000 000</b>
Recherche et Formation	519 000 000	46 000 000	71 000 000	21 000 000	221 000 000	46 000 000	71 000 000	21 000 000	71 000 000	21 000 000	<b>1 108 000 000</b>
<b>Total</b>	<b>1 209 000 000</b>	<b>1 076 000 000</b>	<b>1 061 000 000</b>	<b>1 011 000 000</b>	<b>1 211 000 000</b>	<b>646 000 000</b>	<b>371 000 000</b>	<b>321 000 000</b>	<b>371 000 000</b>	<b>321 000 000</b>	<b>7 598 000 000</b>
<b>Synthèse Pêche Aquaculture</b>											
Renforcement des capacités	1 585 750 000	1 155 750 000	1 155 750 000	1 175 750 000	707 500 000	897 500 000	707 500 000	687 500 000	707 500 000	687 500 000	<b>9 468 000 000</b>
Investissements	3 979 000 000	6 343 000 000	6 175 000 000	4 279 000 000	4 343 000 000	4 245 000 000	4 277 000 000	4 145 000 000	4 277 000 000	4 145 000 000	<b>46 208 000 000</b>
Production et compétitivité	435 000 000	590 000 000	590 000 000	590 000 000	590 000 000	590 000 000	590 000 000	590 000 000	540 000 000	540 000 000	<b>5 645 000 000</b>
Recherche et Formation	559 000 000	259 500 000	559 500 000	258 500 000	73 500 000	323 500 000	23 500 000	23 500 000	23 500 000	23 500 000	<b>2 127 500 000</b>
<b>Total</b>	<b>6 558 750 000</b>	<b>8 348 250 000</b>	<b>8 480 250 000</b>	<b>6 303 250 000</b>	<b>5 714 000 000</b>	<b>6 056 000 000</b>	<b>5 598 000 000</b>	<b>5 446 000 000</b>	<b>5 548 000 000</b>	<b>5 396 000 000</b>	<b>63 448 500 000</b>

**Synthèse coût détaillé par composante/programme et par an**

<b>PNISA</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Total</b>
Renforcement des capacités	23 198 951 650	18 417 730 450	13 691 412 981	12 493 850 000	11 454 300 000	11 494 533 333	17 441 884 158	10 150 673 558	10 067 164 864	9 986 533 333	<b>138 397 034 329</b>
Renforcement des capacités des S.T et C.T	138 133 661 521	138 133 661 521	138 133 661 521	138 133 661 521	138 133 661 521	138 133 661 521	138 133 661 521	138 133 661 521	138 133 661 521	138 133 661 521	<b>1 381 336 615 211</b>
Investissements	156 403 715 501	285 046 459 501	219 647 746 061	238 248 874 483	205 838 444 843	263 017 878 016	178 245 814 235	219 605 820 525	162 673 695 926	163 293 206 343	<b>2 092 021 655 435</b>
Production et compétitivité	319 056 413 248	324 675 889 769	328 328 456 314	329 236 285 292	333 036 916 143	341 723 436 766	290 443 571 256	296 669 608 836	299 724 786 317	309 160 513 690	<b>3 172 055 877 630</b>
Recherche et Formation	23 361 582 354	18 416 032 354	16 888 882 354	16 563 032 354	18 106 882 354	15 734 742 354	16 388 332 354	13 436 182 354	13 771 332 354	15 211 182 354	<b>167 878 183 540</b>
<b>Total</b>	<b>660 154 324 273</b>	<b>784 689 773 595</b>	<b>716 690 159 231</b>	<b>734 675 703 650</b>	<b>706 570 204 861</b>	<b>770 104 251 990</b>	<b>640 653 263 525</b>	<b>677 995 946 795</b>	<b>624 370 640 983</b>	<b>635 785 097 242</b>	<b>6 951 689 366 145</b>

Annexe 6 : Evolution du PIB en milliards de F CFA

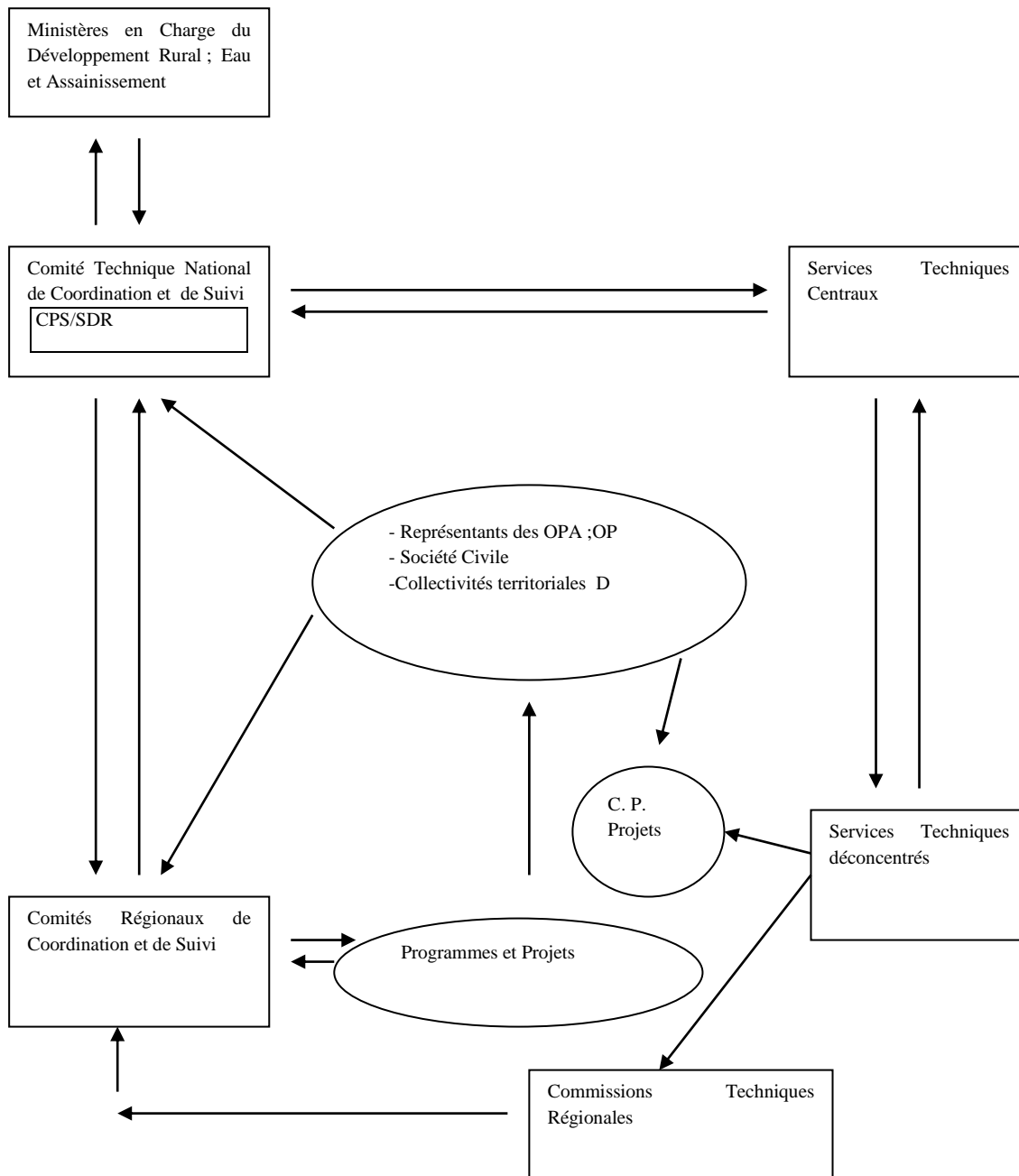
<b>PIB CONSTANT (1987)</b>		<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>MOYENNE (2015-2024)</b>
<b>Secteur primaire</b>	CSCRP 2015-2024	875,55	932,17	995,58	1049,41	1106,80	1168,25	1233,97	1304,13	1378,83	1458,09	1150,278
	PNISA	1014,96	1106,07	1202,37	1301,35	1406,68	1529,44	1651,98	1785,18	1932,03	2096,87	<b>1502,691</b>
<b>Agriculture</b>	CSCRP 2015-2024	578,85	620,43	667,24	709,84	755,60	805,02	858,28	915,53	976,87	1042,29	<b>792,994</b>
	PNISA	819,06	898,39	981,17	1063,77	1149,70	1249,08	1342,88	1440,65	1542,62	1649,04	<b>1213,636</b>
<b>Agriculture vivrière hors riz</b>	CSCRP 2015-2024	356,95	382,98	412,31	440,06	469,95	502,40	537,52	575,39	616,01	659,29	<b>495,286</b>
	PNISA	448,76	486,67	526,94	569,71	615,14	665,46	716,80	771,33	829,26	890,79	<b>652,086</b>
<b>Branche consolidée riz</b>	CSCRP 2015-2024	153,65	163,92	175,43	187,71	200,85	214,91	229,95	246,05	263,28	281,70	<b>211,747</b>
	PNISA	175,66	185,34	195,50	206,18	217,39	229,16	241,52	254,49	268,12	282,44	<b>225,579</b>
<b>Agriculture industrielle hors coton</b>	CSCRP 2015-2024	34,31	37,23	40,55	43,13	45,86	48,77	51,86	55,15	58,64	62,36	<b>47,786</b>
	PNISA	126,94	152,78	178,72	204,77	230,92	265,04	291,94	318,96	346,12	373,40	<b>248,960</b>
<b>Branche consolidée coton</b>	CSCRP 2015-2024	33,94	36,29	38,94	38,94	38,94	38,94	38,94	38,94	38,94	38,94	<b>38,174</b>
	PNISA	67,70	73,60	80,00	83,11	86,25	89,43	92,63	95,86	99,12	102,41	<b>87,011</b>
<b>Elevage</b>	CSCRP 2015-2024	199,26	209,92	221,71	228,36	235,21	242,26	249,53	257,02	264,73	272,67	<b>238,066</b>
	PNISA	100,98	108,54	117,68	128,88	142,84	160,52	183,27	213,04	252,66	306,28	<b>171,471</b>
<b>Pêche</b>	CSCRP 2015-2024	17,48	18,27	19,13	20,00	20,91	21,86	22,85	23,89	24,97	26,11	<b>21,547</b>
	PNISA	13,32	13,33	13,34	13,35	13,36	13,37	13,38	13,39	13,41	13,42	<b>13,367</b>
<b>Sylviculture</b>	CSCRP 2015-2024	79,96	83,56	87,50	91,21	95,08	99,11	103,31	107,69	112,26	117,02	<b>97,671</b>
	PNISA	77,89	81,34	84,95	89,20	93,66	98,34	103,26	107,90	112,22	116,15	<b>96,490</b>
<b>PIB constant</b>	CSCRP 2015-2024	2262,06	2412,87	2582,24	2711,83	2853,12	3003,42	3163,89	3335,61	3519,67	3717,04	<b>2956,174</b>
	PNISA	2327,43	2490,30	2678,67	2903,81	3141,73	2327,43	2327,43	2327,43	2327,43	2327,43	<b>2517,907</b>

**Annexe 7** :Evolution du taux de croissance économique

<b>PIB CONSTANT</b>		<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>MOYENNE (2015-2024)</b>
<b>Secteur primaire</b>	CSCR 2015-2024	6,1 %	6,5 %	6,8 %	5,4 %	5,5 %	5,6 %	5,6 %	5,7 %	5,7 %	5,7 %	5,9 %
	PNISA	9,7 %	9,0 %	8,7 %	8,2 %	8,1 %	8,7 %	8,0 %	8,1 %	8,2 %	8,5 %	8,5 %
<b>Agriculture</b>	CSCR 2015-2024	6,8 %	7,2 %	7,5 %	6,4 %	6,4 %	6,5 %	6,6 %	6,7 %	6,7 %	6,7 %	6,8 %
	PNISA	10,7 %	9,7 %	9,2 %	8,4 %	8,1 %	8,6 %	7,5 %	7,3 %	7,1 %	6,9 %	8,4 %
<b>Agriculture vivrière hors riz</b>	CSCR 2015-2024	6,9 %	7,3 %	7,7 %	6,7 %	6,8 %	6,9 %	7,0 %	7,0 %	7,1 %	7,0 %	7,0 %
	PNISA	10,2 %	12,9 %	13,0 %	13,6 %	13,2 %	12,0 %	11,1 %	10,3 %	9,8 %	9,3 %	11,5 %
<b>Branche consolidée riz</b>	CSCR 2015-2024	6,4 %	6,7 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %	6,9 %
	PNISA	9,8 %	12,0 %	11,0 %	12,5 %	11,8 %	11,8 %	10,6 %	9,8 %	9,3 %	8,8 %	10,7 %
<b>Agriculture industrielle hors coton</b>	CSCR 2015-2024	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %
	PNISA	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %
<b>Branche consolidée coton</b>	CSCR 2015-2024	6,6 %	6,9 %	7,3 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	2,1 %
	PNISA	7,0 %	9,2 %	9,3 %	9,3 %	9,3 %	9,3 %	8,5 %	8,0 %	7,5 %	7,0 %	8,4 %
<b>Elevage</b>	CSCR 2015-2024	5,1 %	5,3 %	5,6 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,7 %
	PNISA	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	4,5 %	4,0 %	3,5 %	4,7 %
<b>Pêche</b>	CSCR 2015-2024	4,3 %	4,5 %	4,7 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %
	PNISA	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	4,5 %	4,0 %	3,5 %	4,7 %
<b>Sylviculture</b>	CSCR 2015-2024	4,3 %	4,5 %	4,7 %	4,2 %	4,2 %	4,2 %	4,2 %	4,2 %	4,2 %	4,2 %	4,3 %
	PNISA	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	4,5 %	4,0 %	3,5 %	4,7 %
<b>PIB constant</b>	PIB CSCR 2015-2024	6,2 %	6,7 %	7,0 %	5,0 %	5,2 %	5,3 %	5,3 %	5,4 %	5,5 %	5,6 %	5,7 %
	PIB PNISA	7,8 %	7,0 %	7,6 %	8,4 %	8,2 %	7,8 %	7,8 %	7,8 %	7,8 %	7,8 %	7,8 %

<b>PIB COURANT (PNISA)</b>													<b>SOMME</b>
PIB secteur primaire	2 717,64	3 046,18	3 399,75	3 772,34	4 482,08	4 983,85	3 827,67	5 587,89	6 255,74	6 971,40	7 736,35		52 780,89
PIB Agriculture	2 205,32	2 496,06	2 802,68	3 125,17	3 738,83	4 158,50	2 636,91	4 261,01	4 825,00	5 436,35	6 097,43		41 783,25
PIB Agriculture vivrière hors riz	1 322,31	1 473,25	1 632,86	1 803,75	2 070,00	2 293,79	2 545,31	2 812,52	3 105,08	3 425,43	3 775,25		26 259,54
PIB branche consolidée du riz	413,47	450,95	487,74	524,45	593,10	643,10	696,91	755,01	817,85	885,86	959,35		7 227,79
PIB Agriculture industrielle hors coton	348,65	446,84	552,63	663,63	788,08	914,90	1 081,39	1 227,12	1 381,62	1 545,40	1 718,91		10 669,16
PIB branche consolidée coton	120,89	125,02	129,45	133,34	287,65	306,71	157,43	221,31	246,22	272,80	300,91		2 301,74
PIB Elevage	244,84	266,80	294,51	326,18	390,33	445,48	515,22	605,32	724,07	883,71	1 102,42		5 798,88
PIB Pêche	28,84	29,22	29,54	29,72	31,65	32,48	33,36	34,30	35,29	36,32	37,38		358,11
Sylviculture	238,63	254,11	273,02	291,27	321,27	347,38	375,45	405,69	436,23	466,83	497,13		3 907,02

**Annexe 8** : Schéma du mécanisme de pilotage/coordination etsuivi de la mise en œuvre du PNISA



**REGION DE KAYES**

<p><b>Présentation sommaire</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La région de Kayes est limitée au sud par la Guinée, à l'est par la région de Koulikoro, au nord par la Mauritanie et à l'ouest par le Sénégal. Plusieurs fleuves et rivières traversent la région : le Baoulé, le Bafing et le Bakoy qui se rejoignent à Bafoulabé pour former le Sénégal. Dans la région se trouvent les chutes du Félou (à 17 km de Kayes), les chutes de Gouina (à 82 km au sud-est de Kayes sur le fleuve Sénégal), le lac Magui et le lac de Doro.</li> <li>• À la frontière guinéenne, le climat est assez humide. En remontant vers le nord, on traverse une zone soudanienne puis on arrive à une zone sahélienne. Kayes connaît des températures très élevées, faisant d'elle la ville la plus chaude d'Afrique. Elle couvre une superficie de 260 545 ha[] et compte. 1 996 812 habitants. []La région est très enclavée. Le désenclavement au niveau routier est actuellement en cours. Les axes Dakar-Kayes, Nouakchott-Kayes et Kayes-Diema-Bamako ainsi que Kita-Kati sont bitumés.</li> <li>• La ligne de chemin de fer Dakar-Niger traverse la région en passant par Kayes, Bafoulabé et Kita avant de rejoindre Kati et Bamako. La région est desservie par l'Aéroport international de Kayes Dag Dag, deuxième aéroport en termes de trafic aérien après celui de Bamako[]. Des travaux en vue d'extension sont en cours. La région de Kayes est riche en minéraux : or, diamant, fer, bauxite, etc. Les mines d'or de Sadiola et celles de Yatela sont exploitées respectivement depuis 1996 et 2001.[Le barrage hydroélectrique de Manantali, construit sur le Bafing, est géré par l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS). La région de Kayes étant la principale région d'émigration vers la France, les transferts d'argent des émigrés constituent la source de revenus la plus importante pour la région.</li> </ul>
<p><b>Cercles de la Région</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Kita, Bafoulabé, Kéniéba, Nioro - Yelimane – Diéma et Nara</b></li> </ul>
<p><b>Potentialités Agricoles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La région de Kayes a de fortes potentialités économiques et constitue un carrefour stratégique du commerce national et sous régional.</li> <li>• Le Secteur Agricole fait vivre une grande partie de la population grâce à ses ressources Agro-sylvo pastorales et halieutiques.en eaux et des terres au fleuve Sénégal. On rencontre de nombreux massifs forestiers et des réserves fauniques ;</li> <li>• Zones agropastorales (périmètres pastoraux, zone de la forêt d'Ouagadou, cultures de décrue)</li> </ul>
<p><b>Les filières principales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les filières principales Mil/Sorgho, Maïs, Riz, Coton, Arachide, Cultures maraîchères, Gomme arabique, Ressources Naturelles, Apiculture, Aviculture, Lait, Bétail/viande, Cuirs et peaux, Pêche,</li> </ul>
<p><b>Les filières émergentes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sésame, pourghère, Jujube, Fonio, Banane, Oseille de Guinée .</li> </ul>
<p><b>Importance régionale des filières principales retenues</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les filières végétales céréalières (mil, sorgho, maïs riz) et les cultures maraîchères constituent la base de l'alimentation de la population ; leurs productions se chiffrent à 475 502 tonnes</li> <li>• L'arachide constitue la 2ème culture industrielle après le coton avec des productions respectives de 42 000tonnes de coton et 130443 tonnes d'arachide</li> <li>• Production totale de viande : 8045 tonnes</li> <li>• Production de chair de volailles : 303 tonnes</li> <li>• Echalote : 1181 tonnes</li> <li>• Fonio : 5220tonnes</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lait : 194 millions de litres</li> <li>• Cuirs et peaux : 500 tonnes</li> <li>• Gomme arabique : 10 000 tonnes.</li> <li>• Poisson : 895 tonnes</li> <li>• Les acteurs sont composés des producteurs, les structures techniques, les privés et les ONG. Les filières retenues présentent plusieurs opportunités d'investissement (transformation des produits) et de commercialisation au niveau des marchés intérieurs et des marchés de la sous région (le Sénégal, la Mauritanie, la Gambie, la Côte d'Ivoire et de la Guinée). Des revenus substantiels sont tirés à partir de la vente du bétail et des céréales.</li> </ul>
<b>L'importance régionale des filières émergentes retenues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les filières émergentes offrent beaucoup de possibilités aux populations en termes de création de revenus aux femmes et aux jeunes.</li> </ul>
<b>L'importance stratégique au plan national, sous régional et international des filières retenues au niveau de la région et Impact sur la croissance économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La place des filières dans la production nationale se résume comme suit :</li> <li>• Mil : 5 % Sorgho : 18 % Maïs : 6 % Riz : 2 % Fonio : 10 % Coton : 7 % Arachide : 25 % Viande : 16 %, résultat du bilan de la campagne.</li> </ul>
<b>Infrastructures et Energie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructures routières (RN, Pistes rurales, chemin de fer, Ouverture sur le Sénégal).</li> <li>• Existence d'infrastructures hydro-agricoles et électriques (Barrage de Manantali et Félou).</li> <li>• Existence de réseaux d'électricité (EDM, AMADER).</li> <li>• Infrastructures routières (RN, Pistes rurales, Ouverture sur le Sénégal et la Mauritanie).</li> <li>• Réseaux d'électricité (EDM, AMADER).</li> </ul>
<b>Unités Agro-industrielles et autres équipements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'Unités industrielles pour la transformation de l'arachide et de graine de coton (CMDT, AGROMA-sa à Kita)</li> <li>• Marché à volaille.</li> </ul>
<b>Produits susceptibles d'être développés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produits animaux : viande, lait, cuirs et peaux.</li> <li>• Fibres de coton, graines de coton, huiles alimentaires, tourteaux, produits cosmétiques, savons ; pâtes d'arachide à tartiner, farine brute de blé, farines composées pour boulangerie, pâtisserie et biscuiteries, produits dérivés.</li> </ul>
<b>Marchés cibles</b>	National, Sous / Régional et International.
<b>Acteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisations professionnelles (Chambre régionale d'agriculture, AOPP, CNOP, UPC, FEMATH, AMEPROC, APEX) et d'ONG (CTESA, HELVETAS, PACCENDA).</li> <li>• Prestataires de services (Bureaux d'étude, entreprises), Opérateurs économiques.</li> <li>• Existence d'organisations socioprofessionnelles (Chambre régionale d'agriculture, AOPP, CNOP, FEMATH, AMEPROC, APEX, APRAM, FEBEVIM).</li> <li>• ONG (Stop-Sahel, CSPEEDA, HELVETAS, AFAD, GRDR), etc.</li> </ul>
<b>Infrastructures Economiques et Sociales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services déconcentrés de l'Etat et des Collectivités.</li> <li>• Centre de recherche (S/station de Kita).</li> <li>• Existence de Centres de Formation (Centre Agro sylvo pastoral de Kita).</li> <li>• Existence d'institutions de financement (Banques (BND, BDM, Ecobank) FMI (Kafo-Jiginè, Kondo Djigima).</li> <li>• Existence des services déconcentrés de l'Etat et des Collectivités.</li> </ul>

## REGION DE KOULIKORO

<b>Cercles de la Région</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Kolokani, Koulikoro, Dioila, Banamba, Kati, Kangaba, Nara.</b></li> </ul>
<b>Présentation sommaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La région de Koulikoro est la deuxième région administrative du Mali. Elle s'étend sur 90 120 km<sup>2</sup>. Son chef-lieu est la ville de Koulikoro. Les cercles de la région de Koulikoro au Mali (Cliquer sur l'image pour l'agrandir).</li> <li>• La région de Koulikoro est divisée en sept cercles (Banamba, Dioila, Kangaba, Kati, Kolokani, Koulikoro et Nara) regroupant 108 communes. La population est estimée à 2 418 305 habts et la densité est de 27hbts au km<sup>2</sup>. La région de Koulikoro est limitée au nord par la Mauritanie, à l'ouest par la région de Kayes, au sud par la Guinée et la région de Sikasso et à l'est par la région de Ségou. La région est irriguée par plusieurs fleuves : le Niger, le Baoulé, le Sankarani, le Bagoé, le Bani et le Bafing. Au sud, le climat est de type soudanien. Au nord de l'axe Kita-Bamako, il est sahélien. Les grandes villes de la région sont Kati, Koulikoro, Kolokani, Nara, Banamba et Dioila. La région de Koulikoro compte 12 forêts classées couvrant une superficie de 200 841 ha. La réserve de la biosphère de la Boucle du Baoulé, comprenant les réserves naturelles de Fina, Kongossambougou et de Badinko, se situe en partie dans la région de Koulikoro et abrite une faune diversifiée. Koulikoro est également un port important sur le fleuve Niger qui permet de desservir les villes de Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao. La région est desservie par l'aéroport international de Bamako-Sénou. Si l'agriculture reste une activité dominante, plusieurs industries sont implantées dans la région : Le barrage hydroélectrique de Sélingué ; les industries aurifères autour de Kangaba.</li> </ul>
<b>Potentialités agricoles</b>	<p>Existence des systèmes d'irrigation (Office du Périmètre Irrigué de Baguineda, Farabana)</p> <p><b><u>Dioila : Karité, Sorgho, Maïs, Coton et Niébé</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Karité:</b> 39 600 t (25,46 % de la production nationale)</li> <li><b>2 Sorgho</b> (Dioila, Koulikoro) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Production : 248 896 t (28,9 % de la production nationale)</li> <li>- Acteurs intervenants : producteurs, service d'encadrement technique, fournisseurs d'intrants, opérateurs économiques</li> <li>- Organisation : filière peu organisée</li> <li>- Marché : peu organisé ;</li> <li>- Transformation : pas d'unité de transformation</li> </ul> </li> <li><b>3. Maïs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Production : 120 623 t (16,8 % de la production nationale)</li> <li>- Transformation : pas d'unité de transformation</li> </ul> </li> <li><b>4. Coton</b> (Dioila) :81 194 t (19,8 % de la production nationale) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acteurs intervenants : producteurs, service d'encadrement technique, fournisseurs d'intrants</li> <li>- Organisation : filière bien structurée</li> <li>- Marché : monopole de la CMDT</li> <li>- Transformation : usine d'égrainage, huilerie de grain de coton à Kita</li> </ul> </li> <li><b>5. Niébé</b> (Dioila) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Production : 23 114 t (24 % de la production nationale)</li> <li>- Transformation : pas d'unité de transformation.</li> </ul> </li> </ol>

	<b>Koulikoro (Baguineda)</b> : fruits (mangue, banane, orange et papaye), légumes (tomate, oignon/échalote, etc.), poulet  <b>District de Bamako</b> : lait
<b>Les filières principales</b>	Mil/Sorgho, Maïs, Riz, Coton, Arachide, Cultures maraichères, Mangue, Karité,/Gomme arabique, Ressources naturelles, Apiculture, Aviculture, Lait, Bétail/viande, Cuirs et peaux, Pêche, Niébé
<b>Les filières émergentes</b>	Patate, Manioc, Sésame, Soja, Pourghère, Henné, Jujube, Fonio, Palmiers/dattiers, Banane, Oseille de Guinée ; Ecotourisme
<b>Importance régionale des filières principales retenues</b>	Les productions des filières principales sont les suivantes : Mil : 315750 tonnes ; Sorgho : 339390 tonnes ; Maïs : 397682 tonnes ; Riz : 86790 tonnes ; Coton : 132 000tonnes ; Arachide : 143952 tonnes ; fonio 11760 tonnes ; Apiculture :8461 kg ;Aviculture :604 tonnes ; Lait : 1254596 litres ;Bétail/viande : 5418 tonnes ;Cuirs et peaux 961,907tonnes ;Poisson : 4125 tonnes ; Niébé : 51793 tonnes ; Oignon : 75335 tonnes, 73540 tonnes ; Pomme de terre : 75 335tonnes ; Karité : 39 600tonnes . Ces productions constituent la base de l'alimentation des populations de la région. Les cultures de rente et maraichères, en l'occurrence le coton et l'arachide, l'oignon et l'échalote constituent des sources de revenus pour les acteurs concernés. Il faut signaler le rôle important des productions animales (lait,viande, miel).
<b>Importance régionale des filières émergentes retenues</b>	Patate, Manioc, Sésame : 8 325tonnes ; Soja : 618 tonnes ; Pourghère : 58830 tonnes ; Henné : 2076 tonnes ; Jujube, Palmiers/dattiers, Banane, Oseille de Guinée ; Ecotourisme
<b>L'importance stratégique au plan national,</b>	<b>Les filières de la région participent pour beaucoup à la production nationale : Karité: (25,46 %) ; Sorgho (28,9 %) Maïs (16,8 %) ; Coton (19,8 %) ; (24 % pour les fruits (mangue, banane, orange et papaye), les légumes (tomate, oignon/échalote, etc.) ; Poulet...</b>
<b>Infrastructures et Energie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'infrastructures de transport (RN, Pistes rurales, chemin de fer, navigation fluviale)</li> <li>• Existence de sources d'électricité [Barrage de Sotuba, Centrales thermiques de Bamako (Balingué, Dar Salam), AMADER]</li> <li>• Existence de réseaux d'électricité (EDM, AMADER)</li> </ul>
<b>Unités Agro-industrielles et autres équipements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transformation : petites unités artisanales (Dioila, Siby)</li> <li>• Existence d'infrastructures piscicoles (écloserie)</li> <li>• Existence d'Unités industrielles (203 sur 288 existant au Mali)</li> </ul>
<b>Produits possibles à développer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fibres de coton, graines de coton</li> <li>• Huiles alimentaires, tourteaux, produits cosmétiques, savons de coton, karité et sésame</li> <li>• Poisson frais et conditionné</li> <li>• Produits animaux ( viande, lait, cuirs et peaux)</li> <li>• Produits frais, Jus, confitures, marmelades, sirops, huiles essentielles de fruits et légumes</li> </ul>
<b>Marchés cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marchés intérieurs ( marchés à poisson de Bamako)</li> </ul>
<b>Acteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acteurs filières : Chambres d'Agriculture, exploitants, (OPA, AOPP, CNOP, etc.) et ONG, Prestataires de services, Opérateurs, Banques et IMF, fournisseurs d'intrant, etc.</li> <li>• Recherche (CRRR de Sotuba, IPR/IFRA, LCV, Université, INRSP, etc.)</li> <li>• Centres de Formation (IPR/IFRA, Samanko, Centre Agro sylvo pastorale)</li> <li>• Laboratoires (Laboratoire des semences, laboratoires de technologies alimentaires, GIE insémination artificielle, etc.)</li> </ul>

## REGION DE SIKASSO

<b>Cercles de la Région</b>	<b>Sikasso, Koutiala, Kadiolo ,Yorosso, Bougouni, Kolondieba ,Yanfolila</b>
	<p>Sikasso est la 3<sup>ème</sup> région administrative du Mali. Située dans l'extrême sud du Mali entre le 12°30' de latitude nord et 8°45' de longitude ouest, la région de Sikasso couvre une superficie de 71 790 km<sup>2</sup> soit 5,8 % du territoire national. Elle est limitée au nord par la région de Ségou, au nord-ouest par la région de Koulikoro, à l'ouest par la République de Guinée, au sud par la République de Côte d'Ivoire et à l'est par la République du Burkina Faso. La région de Sikasso compte 7 cercles (Sikasso, Bougouni, Kadiolo, Kolondieba, Koutiala, Yanfolila et Yorosso), 3 communes urbaines (Sikasso, Bougouni, Koutiala), 144 communes rurales et 1831 villages.</p> <p>Elle est constituée de collines, de montagnes au sud et de vallées et de plaines au centre et au nord. Le massif du KénéDougou culmine à 800 m. Le climat de la région s'étend en exclusivité dans la zone humide et subhumide. Il se subdivise en deux ensembles climatiques: la zone soudanienne humide et la zone guinéenne. C'est la région la plus humide du Mali et la plus arrosée (700 à 1500mm). La température moyenne annuelle est de 27°C. Cette moyenne est dépassée entre février et juin, n'est pas atteinte entre novembre et février. La couverture végétale va de la savane arborée à la forêt galerie. Dans la région, le gibier est encore abondant (hippotagues, éléphants, guibs harnachés, singes, phacochères, etc.) .Ceci explique en partie la forte implantation de la confrérie des chasseurs (Donzo) dans cette région. La région compte 24 forêts classées, 2 réserves de faunes et 2 zones d'intérêts cynégétiques, ce qui favorise l'écotourisme. La région de Sikasso constitue en fait une partie du bassin versant du haut Niger en concentrant plusieurs cours d'eaux. Les plus importants (le Sankarani au nord, le Bani au sud, le Bafing , le Baoulé, le Bagoé et le Banifing). Elle regorge de rivières permanentes et de cours d'eau temporaires pendant la saison pluvieuse à régime torrentiel. En plus de ces cours d'eau, il existe des mares sacrées.</p>
<b>Principales filières retenues</b>	<p><b>Filières végétales :</b> coton 1, maïs 2, sorgho 3, mil 4, riz 5, mangue 6 pomme de terre 7, anacarde 8, agrumes 9, arachide 10, thé 11</p> <p><b>Filières animales :</b> bétail sur pieds 1, viande rouge 2, aviculture 3, lait 4, cuirs et peaux 5, apiculture 6</p> <p><b>Filière pêche :</b> poisson 1</p> <p><b>Filières forestières :</b> bois d'œuvre 1, bois de chauffe 2, charbon de bois 3, production de plants 4, karité 5, zaban 6, néré 7, bois de service 8</p>
<b>Filières émergentes</b>	

<p><b>L'importance régionale des filières retenues et leur capitale</b></p>	<p><b>Le coton</b> : importance de la production régionale (75 % de la production nationale), nombre d'acteurs élevé, niveau d'organisation élevé, opportunités de marché, potentiel de développement, création revenus/emplois, disponibilité de terre, potentiel de création de valeur ajoutée (transformation).</p> <p><b>Le maïs</b> : importance de la production au niveau de la région (80 % de la production nationale), opportunités de marché, potentiel de développement, nombre d'acteurs élevé, création revenus/emplois, disponibilité de terre, contribution à la sécurité alimentaire, commerce transfrontalier, contribution à la promotion de l'aviculture, potentiel de création de valeur ajoutée (transformation).</p> <p><b>Le sorgho</b> : opportunités de marché, potentiel de développement, nombre d'acteurs élevé, création revenus/emplois, disponibilité de terre, contribution à la sécurité alimentaire, commerce transfrontalier, contribution à l'alimentation du bétail.</p> <p><b>Le mil</b> : opportunités de marché, potentiel de développement, nombre d'acteurs élevé, création revenus/emplois, disponibilité de terre, contribution à la sécurité alimentaire, commerce transfrontalier, potentiel de création de valeur ajoutée (transformation).</p> <p><b>Le riz</b> : nouvel essor de la production du riz pluvial et de bas-fonds, opportunités de marché, disponibilité de terre aménageable (150 000 ha de bas-fonds), potentiel de développement, nombre d'acteurs élevé, notamment les femmes, niveau d'organisation élevé (existence d'une plate-forme régionale), contribution à la sécurité alimentaire, commerce transfrontalier, potentiel de création de valeur ajoutée (transformation).</p> <p><b>La mangue</b> : importance de la production (80 % de la production nationale), opportunités de marché, potentiel de développement, nombre d'acteurs élevé, niveau d'organisation élevé (existence de comité régional d'interprofession), création revenus/emplois, disponibilité de terre, contribution à la sécurité alimentaire, Exportation, potentiel de création de valeur ajoutée (existence d'unités de transformation et de conditionnement).</p> <p><b>La pomme de terre</b>: importance de la production (95 % de la production nationale), opportunités de marché, potentiel de développement, nombre d'acteurs élevé, niveau d'organisation élevé (existence de comité régional d'interprofession), création revenus/emplois, disponibilité de terre, contribution à la sécurité alimentaire, Exportation, potentiel de création de valeur ajoutée (transformation).</p>
<p><b>L'importance régionale des filières émergentes retenues et leur impact aux différents niveaux</b></p>	<p>-</p>
<p><b>Importance stratégique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fruits : Bons débouchés au plan national (toutes les régions du Mali) et international (sous-région ouest-africaine, Europe, Asie)</li> <li>• Maïs: Bons débouchés au plan national (toutes les régions du Mali surtout avec les aviculteurs) et international (Sénégal, Mauritanie)</li> <li>• Coton : Débouchés au plan international (Asie, Europe,etc.)</li> <li>• Sorgho : Marché national et sous-régional (Burkina-Faso)</li> <li>• Volaille : Bons débouchés au plan national (marchés de Bamako et environs) et extérieur (R.C.I.)</li> <li>• Tubercules : Marché national et sous-régional (Sénégal, Mauritanie)</li> <li>• Marchés locaux (toutes régions du Mali)</li> <li>• Sous/région : Sénégal et Mauritanie</li> <li>• International (Europe)</li> </ul>
<p><b>Acteurs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coton : Interprofession du coton (IPC) : Union Nationale des Sociétés Coopératives des Producteurs de Coton et Union des Egreneurs de Coton</li> <li>• Mangue : Interprofession mangue en devenir</li> <li>• Autres filières :Producteurs (organisés ou non organisés), services d'encadrement, les projets et programmes (PCDA), les transporteurs, les commerçants, les transformateurs, les fournisseurs d'intrants</li> <li>• Producteurs (non organisés) mais existence d'une Interprofession mangue</li> <li>• Services d'encadrement</li> <li>• Transporteurs</li> <li>• Commerçants</li> <li>• Transformateurs artisanaux et industriels</li> <li>• Investisseurs du secteur privé</li> </ul>

## REGION DE SEGOU

<b>Présentation sommaire de la Région</b>	Ségou, la 4ème région du Mali s'étend sur une superficie de 64 821 km <sup>2</sup> , soit 5 % du territoire national. Elle est la petite parmi les huit régions administratives du Mali. Sur la base du recensement d'avril 1999, la population de la région est estimée à 2 170 813 habitants dont 79 % appartiennent au secteur rural. La répartition par groupe d'âge montre que plus de 48 % de la population ont moins de 15 ans. La population active représente quant à elle 45 % environ de la population totale. Cette population active est fortement concentrée dans les Cercles traversés par le fleuve Niger et les canaux d'irrigation de l'office du Niger, à la hauteur de 54 %.
<b>Cercles de la région</b>	<b>Ségou, Bla, San Tominian, Niono, Macina, Barouéli</b>
<b>Potentialités agricoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Une production agricole importante</b> A l'instar des autres régions, Ségou a une économie reposant principalement sur l'agriculture. La région produit près de 30 % de la production céréalière nationale (mil, sorgho, riz, etc.). S'agissant du riz, la production régionale satisfait 60 % des besoins nationaux. Cela est imputable principalement à la mise en valeur des potentialités rizicoles de l'Office du Niger et de l'Office riz de Ségou. La région est globalement excédentaire sur le plan de la satisfaction des besoins en céréales. Les résultats de la campagne agricole 2003-2004 étaient de 1 236 053 tonnes toutes céréales confondues. La production de riz a atteint 448 942 tonnes (d'après l'enquête agricole de conjoncture : EAC 2003-2004).</li> <li>• <b>Un élevage florissant</b> Dans le domaine de l'élevage, la région de Ségou comptait, en 2003, 1 200 214 bovins avec un taux de croissance de 3 %, 1 397 497 ovins, 1 755 035 caprins avec un taux de croissance de 4 % pour les ovins-caprins, 28 090 équins et 37 063 porcins. Les branches d'activités comme l'agriculture, l'élevage, la pêche et la forêt utilisent plus de 80 % de la population active totale occupée.</li> </ul>
<b>Filières</b>	Riz, Mil, Sorgho, papaye, karité, pourghère, gomme arabique, échalote/oignon, tomate, pomme de terre sésame, fonio, niébé Bétail/ viande, Lait, Cuirs et peaux, Aviculture, Apiculture, Cuniculture, Poisson Produits forestiers non ligneux ( <i>Landolphia senegalensis</i> (zaban), <i>Balanites aegyptiaca</i> (zekene), <i>Borassus aethiopum</i> (ronier), <i>Tamarindus indica</i> (tamarin), <i>Lannea acida</i> (npegou), <i>Sclérocaria birea</i> (ngounan) ....)
<b>Filières émergentes</b>	Niébé, Pastèque, Pourghère, Sésame, Tomate, Echalote, Oseille de Guinée, Dah fibre.
<b>L'IMPORTANCE régionale DES FILIERES RETENUES ET LEUR IMPACT</b>	Les activités économiques sont dominées par le secteur primaire. Le système de production agropastorale est dominant. La Région produit 30 % de la production <b>céréalière</b> nationale sur environ 760 000 hectares, soit 31 % des terres arables de la Région évaluées à 2 750 000 hectares. Elle détient un avantage comparatif certain dans le domaine de la riziculture irriguée en zone Office du Niger et aussi en zone Office riz Ségou sous le système de submersion contrôlé. La zone office du Niger dispose d'une superficie rizicultivable de près de 1 050 000 d'hectares dont 61 000 hectares seulement sont aménagés (culture de canne à sucre, de riz,...). Les productions agricoles se présentent pour 2013/2014 ainsi qu'il suit : Riz : 1 032 978 tonnes, Mil : 604 625 tonnes, Sorgho : 177 660 tonnes, Maïs : 59 917 tonnes, Fonio : 27 202,5 tonnes.
<b>L'importance régionale des filières émergentes retenues et leur impact aux différents niveaux</b>	Ces filières commencent de plus en plus à prendre de l'ampleur dans la région. Les productions pour la campagne 2014 sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sésame : 3253 tonnes</li> <li>- Soja : 506 tonnes</li> <li>- Pourghère : 15 tonnes</li> </ul> Les niveaux d'utilisation de ces produits : Brut, conditionné, précuit, huiles alimentaires, tourteaux, produits cosmétiques, savons.

<p><b>Importance stratégique des filières</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Riz : Marchand et sous-produits du riz, Sucre : alcool, mélasse, sous-produits agricoles.</li> <li>• Echalote : Frais, conditionné, séché et Céréales en Brut, farines, sons et produits dérivés.</li> <li>• Produits animaux : Viande, lait, cuirs et peaux.</li> <li>• Poisson : Frais et conditionné.</li> </ul> <p><b>Marchés cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Foires hebdomadaires (y compris les échanges intra régionaux), Importants à flux de riz,mil,/sorgho, sésame, fonio,bétail/viande vers Bamako et marchés frontaliers (Koutiala et Koury) et à l'extérieur (Mauritanie, Burkina-Faso via les marchés frontaliers).</li> <li>• Marchés intérieurs : Bamako et marchés frontaliers (Koutiala et Koury, etc.).</li> <li>• Marchés 'extérieurs (Mauritanie, Burkina-Faso via les marchés frontaliers).</li> </ul>
<p><b>Acteurs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat (Office du Niger, Officie Riz Ségou et Administration publique).</li> <li>• Collectivités Territoriales, Chambre d'Agriculture.</li> <li>• Fournisseurs d'intrants, Prestataires de Service, SUKALA, N.SUKALA, SOSUMAR, Commerçants.</li> <li>• Offices, Producteurs (Coopératives, AV, TV, GIE), Agro dealer (Fournisseurs d'intrants, d'emballages et d'équipements), Investisseurs privés, transformateurs/Industriels ; Commerçants et colleteurs.</li> <li>• Coopératives et Associations d'éleveurs, Chevillards et bouchers, transformateurs (Abattoirs, aires d'abattage et GIEF Mandataires), ONG/Projets, Banques et IMF, Centres de formation.</li> <li>• Opérateurs économiques, Organisation Socio Professionnelles, Chambre Consulaire (APCAM).</li> </ul>

## REGION DE MOPTI

<b>Cercles de Mopti</b>	<b>Mopti, Ténenkou, Youwarou, Niafunke, Djenne, Koro, Bankass, Bandiagara</b>
<b>Présentation sommaire</b>	<p>La région de Mopti est la cinquième <u>région administrative</u> du <u>Mali</u>. Elle s'étend sur 79 017 km<sup>2</sup>. Son chef-lieu est la ville de <u>Mopti</u>.</p> <p>La région de Mopti est limitée au nord par la <u>région de Tombouctou</u>, à l'ouest par la <u>région de Ségou</u>, au sud-ouest par la <u>région de Sikasso</u> et au sud-est par le <u>Burkina Faso</u>. La région est traversée par le <u>fleuve Niger</u> et son affluent le <u>Bani</u>, (qui le rejoint à <u>Mopti</u>). La Région comporte plusieurs zones bien distinctes : le <u>Delta central du Niger</u> autour de Mopti, la <u>falaise de Bandiagara</u> et la plaine de <u>Bankass</u> le long de la frontière du <u>Burkina Faso</u>. Le <u>mont Hombori</u>, point culminant du Mali atteint 1 153 mètres. Le climat est de type sahélien caractérisé par des températures élevées (29-30°C en moyenne), une forte évapotranspiration (1 700 mm par en moyenne), une pluviosité annuelle moyenne limitée à 500 mm et concentrée sur une seule saison (juin – septembre), alternant avec une période sèche de huit à neuf mois. La région de Mopti compte sept (7) forêts classées, couvrant une superficie de 8 646 ha[. Dans la région sont situés la <u>réserve spéciale des éléphants de Douentza</u> dans le Gourma et deux <u>sites Ramsar</u> (Walado Debo et la Plaine de Séri) [Les grandes villes de la région sont <u>Mopti</u>, <u>Sévaré</u>, <u>Djenné</u>, <u>Bandiagara</u>, <u>Douentza</u>, <u>Bankass</u> et <u>Youwarou</u>. La <u>réserve de Bay</u> est située dans cette région. La région comptait 2 037 330 habitants en 2009. Les femmes représentent 50,6 % de cette population. La Région de Mopti compte 117 collectivités territoriales dont 108 communes sur lesquelles 5 communes urbaines (Mopti, Bandiagara, Djenné, Douentza et Ténenkou) et 103 communes rurales, 8 conseils de Cercle, 1 et 2 081 villages et fractions.</p>
<b>Potentialités Agricoles</b>	<p>La région recèle d'importantes potentialités hydro agricoles commerciales : le <u>fleuve Niger</u>, permet de rejoindre <u>Koulikoro</u>, <u>Djenné</u>, <u>Ségou</u>, <u>Mopti</u>, <u>Tombouctou</u> et <u>Gao</u>.</p> <p>Avec l'agriculture, la région de Mopti prospère avec le fleuve Niger et le <u>Bani</u>. Il existe un potentiel irrigable important.</p> <p>Le potentiel fourrager (bourgoutières, résidus de récolte, pâturages des zones adjacentes de transhumance) est également important : 5-20t/ha/an de biomasse herbacée naturelle dont le bourgou occupe une grande place.</p> <p>L'abondance de points d'eau d'abreuvement des animaux.</p> <p>La pêche très développée dans la région Mopti est un carrefour commercial entre le nord et le sud du Mali et les pays limitrophes. Le tourisme est bien développé dans cette région, notamment les villes de Djenné et de Mopti et le pays Dogon. En partant de Mopti, des pirogues peuvent transporter les touristes pour un très agréable voyage sur le fleuve Niger. Le long des berges défilent de multiples activités et l'on découvre des villages spécialisés dans une fonction économique bien distincte, comme le <i>village des pêcheurs</i>.</p>
<b>Filières retenues</b>	<p><b>Arboriculture fruitière et produits de cueillette</b> : Mangue, Goyave, Gomme arabique, Cueillette de <i>Saba senegalensis</i> (zaban), <i>Balanites aegyptiaca</i> (Zéguéné), Tamarinier, Baobab, <i>Lannea microcarpa</i> (M'Pégou), Karité, Néré, <i>Detarium microcarpum</i> (Tabakunbla), Ronier</p> <p><b>Maraîchage</b> : Echalote, oignon, gombo, pomme de terre, tomate, oseille de Guinée, laitue, melon</p> <p><b>Agriculture</b> : Mil, riz, sorgho, fonio, niébé</p> <p><b>Élevage</b> : Lait, bétail/viande, cuirs et peaux, aviculture</p> <p><b>Pêche</b> : Poisson</p> <p><b>Autres</b> : Exploitation de bois, Apiculture</p>
<b>Filières émergentes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sésame, oseille de guinée</li> </ul>
<b>L'importance régionale des filières retenues et leur impact</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production de riz : 225034 t (18,60 % de la production nationale).</li> <li>• Effectif de cheptel important de bovins et ovins/ caprins : 2 073 670 ovins (moyenne sur 10 ans) ; 2 991 043 caprins (moyenne sur 10 ans) ; 2 700 000 bovins (DNPIA, 2012)</li> <li>• Production : 209 millions de litres de lait de bovins, 105,3 millions de litres de lait des ovins/caprins (DNPIA, 2012)</li> <li>• Production de poisson : 40 000 tonnes en année de déficit hydrique à 130 000 tonnes en année normale</li> </ul>
<b>L'importance régionale des</b>	Sésame : 5 400 tonnes en 2014

<b>filières émergentes retenues et leur impact aux différents niveaux</b>	Oseille de Guinée :2412 tonnes en 2014
<b>Importance stratégique des filières retenues</b>	<p><b>Marchés cibles :</b></p> <p><b>Bétail/viande</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Marchés intérieurs (Hombori, Douentza, Kona, Fatoma, Sofara, Téninkou, Toguérécoumbé, Somadougou). 77 945 têtes de bovin ; 162 028 têtes d'ovin ; 95 288 têtes de caprin</li> <li>• Marchés extérieurs : Côte d'ivoire, Sénégal, Ghana, Burkina Faso, Mauritanie, Nigeria (49791 têtes de bovin ; 78 238 têtes d'ovin ; 3116 têtes de caprin)</li> </ul> <p><b>Riz</b> Marché intérieur :.....</p> <p><b>Poissons</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Marchés intérieurs</li> <li>• Marchés extérieurs : Burkina Faso, Ghana, Nigeria</li> </ul>
<b>Acteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acteurs étatiques et non étatiques : Services déconcentrés de l'Etat, Collectivités territoriales, EDM, Vétérinaires mandataires, ONG (Care International, Catholique Relief Service, HCR, Croix Rouge, Vétérinaires Sans Frontière, Handicap International, Actions contre la Faim, Africaine, Handicap International, Solidarité Internationale, OXFAM-GB, etc.), IMF et Banques (BCEAO, ECOBANK, BIM, BNDA, BDM, Bank Of Africa, BMS, etc.), Opérateurs économiques (commerçants, transformateurs, transporteurs fluviaux, transporteurs routiers), producteurs, OPA et les Chambres consulaires</li> <li>• Exploitants, Assemblées régionales</li> </ul>
<b>Produits susceptibles d'être développés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produits animaux : viande, lait, cuirs et peaux</li> <li>• Céréales en Brut, farines, sons et produits dérivés</li> <li>• Echalote : Frais, conditionné, séché</li> <li>• Produits animaux : viande, lait, cuirs et peaux</li> </ul>
<b>Infrastructures économiques et sociales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence de services déconcentrés de l'Etat et des Collectivités</li> <li>• Présence de services déconcentrés de l'Etat</li> </ul>

## REGION DE GAO

<b>Présentation sommaire</b>	La région de Gao est la septième région administrative du Mali. Son chef-lieu est la ville de Gao. La région de Gao est limitée au sud et à l'est par le Niger, au nord par la région de Kidal, à l'ouest par la région de Tombouctou. La région est traversée par le fleuve Niger. La région de Gao compte 4 forêts classées couvrant une superficie de 4 020 ha <sup>2</sup> . Dans la région sont situées la réserve partielle de faune d'Ansongo Ménaka et deux zones d'intérêt cynégétique. La région comptait 544 120 habitants en 2009. La population a été multipliée par près de 1,4 depuis 1998, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 3,0 % entre 1998 et 2009. Le cercle d'Ansongo a connu la plus forte augmentation de la population (+58 %) suivi par ceux de Gao et Bourem (respectivement +40 % et +35 %). Les femmes représentent 49,8 % de la population. Le 6 février 2010, le Président Amadou Toumani Touré a posé la première pierre du Barrage de Taoussa dans le cercle de Bourem. Ce barrage est la composante principale d'un projet dont le coût estimatif est de 142 milliards de francs CFA, qui prévoit également des ouvrages annexes, une route d'accès de 130 km entre le site du barrage et Gao via Bourem, une centrale électrique de 25 MW, un réseau d'énergie électrique desservant les villes de Bourem, Gao et Bamba et des aménagements hydro-agricoles avec 185 000 hectares de terres aménagées. La région de Gao comprend quatre <a href="#">cercles (Ansongo, Bourem, Gao et Ménaka)</a> , qui regroupent 24 communes.
<b>Cercles de la Région</b>	Gao ; Bourem ; Ménaka ; Ansongo
<b>Potentialités Agricoles</b>	<p><b>Agricoles</b></p> <p>Disponibilité des terres cultivables de bonne qualité (en cultures sèches, irriguées et en cultures potagères)</p> <p>Existence d'un important potentiel d'eau de surface et souterraine</p> <p>Existence d'un potentiel forestier ligneux et non ligneux appréciable (cf. à la liste des espèces de la région)</p> <p>Disponibilité d'un potentiel énergétique (énergie solaire, éolienne et hydrique)</p> <p>Existence de matériaux de construction (sables, moellons, argiles et latérites)</p> <p>Existence de sites touristiques importants</p> <p>La présence du fleuve Niger sur une longueur de 400 km environ</p> <p>Existence de potentialités halieutiques et fauniques.</p>
<b>Les filières principales</b>	Riz, Mil, Sorgho, Niébé, Oignon, Echalote, Pomme de terre, bétail, viande, lait, cuirs et peaux, aviculture, poisson, bois et charbon de bois
<b>Les filières émergentes</b>	Gombo, Oseille de Guinée, Echalote
<b>Importance régionale des filières principales retenues</b>	<p>Cheptel : 789 200 bovins, 2 400 000 ovins, 2 661 100 caprins, 6 500 équins, 273 600 asins, 190 800 camelins et 638 300 volailles (Estimations vétérinaires DRSV et DRPIA 2014)</p> <p>La pêche s'exerce dans 18 communes sur 24 que compte la région. La pêche occupe une population estimée à 35 845 personnes. La production de la région a été estimée à 21 50 tonnes en moyenne pour ces cinq dernières années. La consommation moyenne annuelle de poisson est estimée à 21, 892 kg/hbt. En plus, il faut signaler l'existence de 245 campements permanents de pêcheurs, 324 hameaux d'agro-pêcheurs, 194 campements saisonniers de pêche. Plusieurs OP de pêcheurs existent dans la région.</p> <p>Existence d'importantes ressources forestières et fauniques dans la Région de Gao</p>
<b>L'importance régionale des filières émergentes retenues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les filières émergentes offrent beaucoup de possibilités aux populations en terme de création de revenus aux femmes et aux jeunes.</li> </ul>

<b>L'importance stratégique aux plans national, sous régional et international des filières retenues au niveau de la région et Impact sur la croissance économique</b>	Près de 50 % des besoins en bois de service et bois énergie sont satisfaits au niveau local. La richesse de la faune atteste la grande convoitise de notre région par les Princes et Hommes d'affaires des pays arabes (notamment l'Arabie Saoudite et le Royaume des Emirats Arabe) La pêche est une activité très importante pratiquée par une partie de la population pour la consommation locale et pour l'exportation vers les grands centres urbains et dans les pays voisins (Niger, Nigeria Ghana, Burkina Faso ..... ) sous plusieurs formes (frais séché ou fumé). La grande majorité des pêcheurs vient des villes de Mopti et de Ségou auxquels s'ajoutent les pêcheurs locaux.
<b>Infrastructures et Energie</b>	•
<b>Unités Agro-industrielles et autres équipements</b>	•
<b>Produits susceptibles d'être développés</b>	•
<b>Marchés cibles</b>	
<b>Acteurs</b>	•
<b>Infrastructures Economiques et Sociales</b>	•

## REGION DE TOMBOUCTOU

<b>Cercles de la Région</b>	<b>Niafunké , Goundam, Diré,Tombouctou, Rharous</b>
<b>Présentation</b>	<p>La région de Tombouctou est limitée au sud par les régions de Ségou et Mopti, à l'est par les régions de Gao et Kidal, au nord et nord-est par l'Algérie et à l'ouest par la Mauritanie. C'est une région en grande partie désertique. Au sud cependant, la présence du fleuve Niger et de son Delta intérieur, ainsi que de nombreux marigots, étangs et lacs, permet d'importantes activités agricoles.</p> <p>La région de Tombouctou compte 26 forêts classées couvrant une superficie de 57 416 ha. Dans la région sont situés un site Ramsar (le lac Horo dans le cercle de Niafunké) et une zone d'intérêt cynégétique, Azaouad nord – ouest dite Salam, dans le cercle de Tombouctou.</p> <p>La région comptait 681 691 habitants en 2014. La population a été multipliée par près de 1,5 depuis 1998, soit un taux d'accroissement moyens annuel de 3,3 % entre 1998 et 2009. Le cercle de Tombouctou a connu la plus forte augmentation de la population (+75 %) suivi par ceux de Gourma-Rharous et Niafunké (respectivement +64 % et +50 %).</p> <p>La région est desservie par l'Aéroport international de Tombouctou et accessoirement par celui de Gao. On y accède également par le fleuve Niger et les pistes qui le longent. Mais la partie nord est uniquement le domaine des routes caravanières. La ville de Tombouctou génère une activité touristique notable dans une région qui vit toujours de la production du sel (les routes transsahariennes au nord persistent), d'un peu d'élevage et du petit artisanat local.</p>
<b>Potentialités Agricoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Zone des lacs (lacs Horo, Fati, Niangaye, Faguibine, Tenda, Télé)</li> <li>• Pluviométrie : 250 mm/an en moyenne</li> <li>• 3000 ha de blé dont 2000 ha à Diré (Accroissement de la production de 81,9 % entre 1998 et 1999)</li> <li>• Potentiel aménageable : 10000 ha</li> <li>• Existence d'une superficie de 14260 ha exploitables à Niafunké</li> <li>• Variétés à haut potentiel de production (environ 3,6t/ha) disponibles à la Recherche</li> </ul>
<b>Filières principales</b>	Mil/Sorgho, Maïs, Riz, Blé, Cultures maraichères, Ressources Naturelles (Bois d'œuvre, de service), Ariculture, Lait, Bétail/viande (ovins, caprins, camelins), Aviculture, Cuirs et peaux, Pêche, Niébé
<b>Filières émergentes</b>	Patate, Manioc, Banane, Pastèque, Oseille de Guinée, Tabac

<b>Importance régionale des filières retenues</b>	<b>Désignation</b>	<b>Productions</b>	<b>Acteurs/organisations</b>	<b>Commercialisation</b>	
- Acteurs	<b>Filières végétales</b>				
- Production	Riz	246 633t	73 op dont 2 op féminin	Mauritanie, Niger, Burkina Mopti	
- Opportunité de marché et revenus	Blé	23 257t	88 Cadre de concertation	Partenariat en cours (GDCM)	
- Création d'emploi	Mil/sorgho	Sorgho 21 435 t Mil 44071	ND	Mauritanie Marché local	
	Niébé	3 815t	ND	National	
	Patate	16 496 t	ND	Mauritanie	
	Manioc	1330t	1 OP Tonka	Sénégal	
	Pastèque	660t	ND	Ghana	
	Tabac	147 t	ND	RCI	
	Oignon/échalote	18380 t	108 OP, 2700 producteurs		
	Tomate	2208 t	ND	Marché local	
	Gombo	4 776t	ND	National	
	Pomme de terre	2 083 t	ND		
	Betterave	233 t	ND		
	Laitue/choux	1146 t	ND		
	Carotte	154 t	ND		
	Oseille de guinée	91 t	Tous les producteurs		
	<b>Désignation</b>	<b>Production/ Effectifs</b>	<b>Commercialisation</b>	<b>Exportation</b>	<b>Org/acteur</b>
	<b>Filières animales et Pêche</b>				
	Bétail sur pied	983799	7816	640	OP 50
		1656111	11527	Nd	
		2 746974	7755	Marchés : National, Sous régional	
		200019	1250		
	Viande	584 t	Marché local	ND	134 bouchers (2006)5 org et la faitière
	Cuir et peaux	350 T (2008)	Marché local et ext. Dest. National	Exp sous régional	Org 4
	Lait	183035 t	Autoconsommation		OP 3
	Aviculture	2 520 t			108 OP
	Poisson	438 tonnes		Exp sous régional	Famille

	Désignation	Production	Acteurs/Organisation	Commercialisation
	Bois d'œuvre	1742 pieds	Exploitants 7 Coopératives 62 OP	Locale, Nationale
	Bois de service	7821 piquets et perches		
	Charbon de bois	5271 Q.M		
	Gomme arabique	5,477 t		Locale, Nationale Internationale
<b>Importance stratégique au plan national, sous régional et international des filières retenues au niveau de la région</b>	Mils, 16 169 t (2 %) Riz, 132 139 t (8 %) Blé, 28 786 t (100 %)			
<b>Importance stratégique au plan national, sous régional et international des filières retenues au niveau de la région</b>				
<b>Infrastructures et Energie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'une station de pompage</li> <li>• Présence de l'EDM</li> <li>• Début de désenclavement avec le bitumage de la route Diré-Goudam</li> </ul>			
<b>Unités Agro-industrielles et autres équipements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence de motopompes</li> <li>• Existence d'infrastructures de transformation (décortiqueuse)</li> <li>• technologies de transformation artisanale et industrielle</li> <li>• Existence de coopérative</li> <li>• Présence de décortiqueuses</li> <li>• Présence d'infrastructures de stockage</li> </ul>			
<b>Filières identifiées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Blé</b>/cultures de décrue/bétail viande</li> </ul>			
<b>Produits possibles à développer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Farine, semoule, son</li> <li>• Produits animaux : viande, lait, cuirs et peaux</li> </ul>			
<b>Marchés cibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoins du Mali/an : 120 000 tonnes de farine soit 150 000 tonnes de blé contre une production de 10 000 tonnes</li> <li>• Client potentiel : Grands Moulins du Mali</li> </ul>			
<b>Acteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services déconcentrés de l'Etat, OP, Opérateurs économiques, producteurs, transformatrices artisanales, transporteurs, intermédiaires pour la collecte, coopératives et leurs faitières</li> </ul>			

<b>Infrastructures Economiques et Sociales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EDM, Office pour la mise en valeur du système Faguibine (OMVF), ONG (Care International, UICN, Africair, Handicap International, Actions contre la Faim, Handicap International, Solidarité Internationale), IMF et BNDA, Opérateurs économiques (commerçants, transporteurs fluviaux, transporteurs routiers)</li> </ul>
<b>Contraintes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vétusté et dégradation des installations hydro-agricoles</li> <li>• Difficultés de financement de la production</li> <li>• Instabilité de la production liée aux aléas climatiques</li> <li>• Insuffisance d'unités de transformation</li> <li>• Difficultés d'approvisionnement en intrants de qualité</li> <li>• Faible capacité des producteurs liée à la non-maitrise des itinéraires techniques</li> <li>• Faible productivité liée essentiellement à la mauvaise qualité des semences</li> <li>• Forte concentration des effectifs et pullulation des maladies</li> <li>• Difficultés d'accès aux intrants et aux produits vétérinaires</li> </ul>

## REGION DE KIDAL

<b>Cercles de la Région</b>	Abeïbara, Kidal, Tessalit, Tin-Essako															
<b>Présentation</b>	<p>La région est limitée au sud par la région de Gao, à l'est par le Niger, au nord par l'Algérie et à l'ouest par la région de Tombouctou. Le climat est désertique avec des températures qui atteignent 45 °C le jour 5 à 12 °C la nuit. La création de la réserve partielle de faune de Tamesna est prévue dans les cercles de Tin-Essako et Kidal sur une superficie de 600 000 hectares.</p> <p>La région comptait 67 638 habitants en 2014. La population a été multipliée par près de 1,6 depuis 1998, soit un taux d'accroissement moyens annuel de 4,3 % entre 1998 et 2009. Durant cette période, le cercle de Tin-Essako a connu la plus forte augmentation de la population (+173 %) suivi par le Cercle de Kidal (+85 %). Les femmes représentent 46,2 % de la population.</p> <p>La région est peuplée essentiellement des Kel Tamasheq, des Songhaïs, des Berbères Kountas et des Arabes (Maures).</p> <p>La région est très enclavée. Elle ne possède aucune route goudronnée et aucun fleuve ne la traverse. Les ressources de la région de Kidal proviennent de l'élevage, de l'artisanat et du commerce. Des activités maraichères existent dans certaines zones. Le nomadisme demeure le mode de vie le plus adapté à l'environnement difficile de la région. Cependant, Kidal, Aguel'hoc, Tessalit et Tinzawatène sont des sites de sédentarisation.</p>															
<b>Potentialités Agricoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trois grandes zones : ADAGH, TAMASNA et TILEMSI/TANEZROFT</li> <li>• Pluviosité moyenne : 150 mm par an</li> <li>• Présence de nombreux oueds : Ibdakan, Egachar, Sadidan, Edjerer, Elewidj, Tarlit, Marat, etc.</li> <li>• Superficie : 260 000 km<sup>2</sup> ; Population : environ 80 000 habitants</li> <li>• Potentiel minier important et stratégique (phosphates, gypse) et eau souterraine</li> <li>• Systèmes de production basée sur l'agriculture oasienne et l'élevage</li> </ul>															
<b>Filières principales</b>	Cultures Maraichères, Aviculture, Lait, Bétail/viande, Cuirs et Peaux															
<b>Filières émergentes</b>	Palmiers/dattiers ; Ecotourisme															
<b>Importance régionale des filières retenues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Camelins</b> : 413 353 têtes à Kidal ; 190 459 têtes à Ménaka (CAP, 2012)</li> <li>• <b>Ovins/caprins</b> : 3 600 000 têtes dans la zone (DNPIA, 2012)</li> <li>• <b>Bovins</b> : 69 000 têtes à Kidal (DNPIA, 2012)</li> </ul>															
- Acteurs	<table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Production de viande</b></th> <th><b>Viande (t)</b></th> <th><b>% de production</b></th> </tr> <tr> <th></th> <th></th> <th><b>Nat. De viande</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Camelins</td> <td>92577</td> <td>71</td> </tr> <tr> <td>Ovins/caprins</td> <td>213 521</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Bovins</td> <td></td> <td>0,27</td> </tr> </tbody> </table>	<b>Production de viande</b>	<b>Viande (t)</b>	<b>% de production</b>			<b>Nat. De viande</b>	Camelins	92577	71	Ovins/caprins	213 521	2	Bovins		0,27
<b>Production de viande</b>		<b>Viande (t)</b>	<b>% de production</b>													
			<b>Nat. De viande</b>													
Camelins		92577	71													
Ovins/caprins	213 521	2														
Bovins		0,27														
- Production																
- Opportunité de marché et revenus																
- Création d'emploi																
<b>Infrastructures et Energie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'une piste d'atterrissage à Kidal</li> <li>• Construction de route en projet</li> <li>• Existence de pistes reliant les différentes localités</li> <li>• Existence de digues d'infiltration d'eau</li> <li>• Marchés à bétail à Kidal</li> <li>• Ouvrages de franchissement sur les pistes.</li> </ul>															

<b>Unités Agro-industrielles et autres équipements</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagements dans certaines oasis1</li> <li>• Points d'eau d'abreuvement des animaux (30 puits pastoraux en cours de construction par le PIDRK)</li> <li>• Existence d'infrastructures de commercialisation (marchés à bétail à Ménaka et à Kidal)</li> <li>• Existence d'infrastructures de transformation (1 abattoir et 3 aires d'abattages, 3 boucheries collectives, 2 mini-laiteries, 1 centre de collecte de lait)</li> </ul>
<b>Filières identifiées</b>	• <b>Bétail/viande/lait (camelin/petits ruminants)/Cultures oasiennes</b>
<b>Produits susceptibles d'être développés</b>	• Produits animaux : viande (état frais, conditionné, séché) cuirs et peaux, lait frais et conditionné
<b>Marchés cibles</b>	• Existence de circuit de commercialisation national et sous régional (Algérie, Libye, Mauritanie)
<b>Acteurs</b>	• Existence des services déconcentrés de l'Etat et des Collectivités
<b>Infrastructures Economiques et Sociales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services déconcentrés de l'Etat, projets/programmes (PIDRK, ADIN, PAPAM, Projets d'insertion des jeunes, Projet Zébu Azawak, ANICT, PADENEM), ONG, Chambres consulaires, OP</li> <li>• Centres de santé communautaires</li> <li>• Cantines scolaires</li> </ul>
<b>Contraintes</b>	<p><b><u>Bétail</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance d'infrastructures d'abattage et de commercialisation</li> <li>• Insuffisance d'aménagements pastoraux</li> <li>• Faible productivité des parcours pastoraux</li> <li>• Faible productivité du cheptel</li> <li>• Sous-équipements des éleveurs</li> <li>• Présence de maladies animales importantes (pasteurellose, charbon, avortements des chamelles)</li> <li>• Difficulté d'écoulement du bétail et des produits</li> </ul> <p><b><u>Dattes et légumes</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible productivité des espèces locales de palmiers dattiers</li> <li>• Attaques de cochenilles blanches sur les palmiers dattiers</li> <li>• Faible productivité des légumes</li> <li>• Faible disponibilité de semences maraichères</li> </ul>

**Annexe 10 : Coût du PNISA pour la période 2015-2019**

<b>Ensemble</b>	<b>2 015</b>	<b>2 016</b>	<b>2 017</b>	<b>2 018</b>	<b>2 019</b>	<b>Total</b>
Renforcement des capacités des acteurs filières	13 163 951 650	17 032 730 450	12 606 412 981	11 408 850 000	10 369 300 000	<b>64 581 245 081</b>
Renforcement des capacités des ministères/S.T/C.T et Pilotage	113 091 856 002	109 387 997 732	116 100 261 464	123 259 329 652	130 898 490 853	<b>592 737 935 703</b>
Investissements	149 915 715 501	278 718 459 501	213 319 746 061	232 120 874 483	199 270 444 843	<b>1 073 345 240 388</b>
Production et compétitivité	309 233 057 414	314 896 533 935	318 753 100 481	319 744 929 459	323 502 842 871	<b>1 586 130 464 160</b>
Recherche et Formation	23 179 582 354	18 394 532 354	16 856 882 354	16 541 532 354	18 074 882 354	<b>93 047 411 770</b>
Sécurité Alimentaire	12 940 355 833	9 775 855 833	9 702 355 833	9 607 855 833	9 534 355 833	<b>51 560 779 167</b>
<b>Total</b>	621 524 518 754	748 206 109 806	687 338 759 175	712 683 371 781	691 650 316 754	<b>3 461 403 076 270</b>